



CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE RESSOURCES MAROCAINS

CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE RESSOURCES MAROCAINS

REVERSE LINKAGE

Copyright©2019, Banque Islamique de Développement
Imprimé au Maroc

Tous droits réservés. Cette publication ne peut être reproduite ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, aussi bien électroniquement que physiquement, y compris par photocopie, enregistrement ou toute autre forme de stockage ou de récupération d'informations, sans une autorisation écrite des auteurs.

Informations supplémentaires

Banque Islamique de Développement
8111 AV Roi Khaled AL Nuzlah Al Yamania Dist Unité 1
Djeddah 22332-2444
Royaume d'Arabie Saoudite.
Tél : N° (966) 2 636 1400
Fax: N° (966 2 636 6871
www.isdb.org

Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)
Adresse : Avenue des forces Royales, Rabat-Maroc
Tel : 00212 05 37 57 35 76
Fax : 00212 05 37 57 35 98
www.amci.ma

Clause de non responsabilité : Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les politiques des auteurs. Ces derniers ne font aucune déclaration de garantie sur l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans cette publication, ni par ailleurs, sur aucune des hypothèses sur lesquelles cette publication est basée. Les auteurs ou toute autre personne agissant en leur nom, ne peuvent être tenus pour responsables des conséquences découlant de l'utilisation d'une quelconque information contenue dans cette publication.

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	8
REMERCIEMENTS	10
PREAMBULE	11
RESUME	12
1. MAROC ET COOPERATION INTERNATIONALE	14
1.1 Maroc et Cooperation Sud-sud	16
1.2 L'AMCI au Service de la Coopération du Royaume du Maroc	18
2. METHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE RESSOURCES	20
2.1 Approche Méthodologique pour le Choix des Domaines Prioritaires	23
3. DOMAINES PRIORITAIRES	24
4. PROFIL DES CENTRES DE RESSOURCES SÉLECTIONNÉS	32
4.1 Groupe thématique : Ressources, environnement et cadre de vie	42
4.2 Institut National de la Recherche Agronomique	66
4.3 Groupe thématique : Infrastructures et Grands Equipements	94
4.4 Groupe thématique : Services sociaux, villes et espaces rurales	104
ANNEXE 1 : CRITERES DE SELECTION DES THEMES A CARTOGRAPHIER	134
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE	138
ANNEXE 3 : CRITERES DE SELECTION DES CENTRES DE RESSOURCES	144

LISTE DES ACRONYMES

ADA	Agence pour le développement agricole
ADM	Autoroutes du Maroc
AMCI	Agence marocaine de coopération internationale
AMEE	Agence marocaine pour l'efficacité énergétique
AMMC	Autorité marocaine du marché des capitaux
ANAM	Agence nationale de l'assurance maladie
ANAPEC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
ANRT	Agence nationale de réglementation des télécommunications
BID	Banque islamique de développement
CCG	Crédit-Capital-Garantie
CFC	Casablanca Finance City Authority
CNER	Centre national des études et des recherches routières
CNPAC	Comité national de prévention des accidents de la circulation
CNRNS	Centre national de réhabilitation et des neurosciences
CNSP	Centre national de santé reproductrice
CNUDD	Conférence des nations unies sur le développement durable
CRM	Centres de ressources marocains
CSR/CHU	Centre de santé reproductrice/CHU Ibn Sina de Rabat
DCF	Forum pour la coopération et le développement
DMN	Direction de la météorologie nationale
EE	Efficacité énergétique
EHTP	Ecole Hassania des travaux publics
ENAM	Ecole nationale d'agriculture de Meknès
ENSP	Ecole nationale de santé publique
IAV	Institut agronomique et vétérinaire Hassan II
IDF	Institut des finances
INH	Institut national d'hygiène
INPT	Institut national des postes et télécommunications

INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRH	Institut national de recherche halieutique
IRESEN	Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles
ISM	Institut supérieur de la magistrature
ITAP	Programme d'assistance technique pour la promotion des investissements
LPEE	Laboratoire public d'essais et d'études
MASEN	Moroccan Agency for Sustainable ENergy
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la coopération islamique
ODD	Objectifs de développement durable
OFPPT	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
ONDA	Office national des aéroports
ONEE-Branche eau	Office national de l'électricité et de l'eau potable-Branche eau
ONEE-Branche électricité	Office national de l'électricité et de l'eau potable-Branche électricité
ONHYM	Office national des hydrocarbures et des mines
ONP	Office national des pêches
ONSSA	Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires
ONU	Organisation des Nations unies
PAI	Plan d'accélération industrielle
PCT	Programme de coopération technique
PERG	Programme d'électrification rurale global
PMV	Plan Maroc vert
R&D	Recherche et développement
TCPP	Programme de coopération et de promotion du commerce
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UM6P	Université Mohammed VI polytechnique
UNOSSC	Bureau des nations unies pour la coopération Sud-Sud

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements et exprimons notre reconnaissance à toutes les personnes et institutions qui ont rendu possible de cette publication sur la Cartographie des Centres de Ressources Marocains.

Dans le cadre du dispositif mis en place pour renforcer le partenariat entre le Royaume du Maroc et la Banque islamique de développement (BID), l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) et la BID ont lancé le projet de cartographie des Centres de Ressources Marocains (CRM).

Ce projet de cartographie des CRM revêt un intérêt majeur car il permettra d'accroître la visibilité et le rayonnement de l'expertise marocaine dans de nombreux domaines. Il contribuera aussi à documenter les meilleures pratiques, modèles et approches susceptibles d'être adoptés par d'autres institutions des pays membres de la BID.

Définie comme « une entreprise commune des peuples et pays du Sud, née d'expériences et de sympathies partagées », la coopération Sud-Sud se distingue de la coopération traditionnelle dans le sens où elle n'est pas envisagée « comme une forme d'aide publique au développement, mais comme un partenariat entre égaux, fondé sur la solidarité ».

Complémentaire d'autres formes de partenariat, la coopération Sud-Sud permet de partager des connaissances, de renforcer des capacités et de faciliter des échanges entre les pays du Sud et ce, selon leurs besoins.

Depuis quelques décennies, la coopération Sud-Sud s'est vue érigée en modèle, permettant aux pays du Sud et en développement d'affronter leurs défis communs. Elle fournit un cadre d'échanges d'expertise, de connaissances et d'expériences réussies, tout en offrant à certains pays la possibilité de créer de nouvelles connaissances.

Les efforts du Royaume du Maroc visant à donner à la coopération Sud-Sud un caractère multidimensionnel se sont traduits par la place privilégiée qu'elle occupe dans la politique étrangère du pays. Inscrite au préambule de la Constitution de 2011 et partant d'une vision Royale ambitieuse tournée vers l'avenir, le Maroc a ainsi multiplié les initiatives et les actions pour promouvoir une coopération solidaire et agissante, notamment avec les pays partenaires africains.

C'est dans cette perspective que depuis Son accession au Trône, les multiples visites effectuées sur le continent africain par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, ont créé une nouvelle dynamique dans les relations du Royaume avec de nombreux pays. Elles ont ainsi donné une forte impulsion à la coopération Sud-Sud et permis au Maroc de partager l'expérience et le savoir-faire développés jusque-là dans divers secteurs sociaux ou économiques.

La présente étude, intitulée Cartographie des centres de ressources au Maroc, s'inscrit dans le cadre des interventions de la Banque Islamique de Développement (BID) selon les modalités de l'Approche 'Reverse Linkage'. Il s'agit d'identifier et d'évaluer le potentiel d'expertise et de savoir-faire techniques et technologies dont regorge le Royaume du Maroc, et mettre en exergue la prédisposition du pays à partager ce gisement avec des pays partenaires membres de la BID, dans le cadre d'un schéma de Coopération Sud-Sud et Triangulaire.

La coopération Sud-Sud et Triangulaire : enjeux et défis

La Coopération Sud-Sud et Triangulaire s'impose comme l'outil institutionnel de référence désignant les relations entre les pays en développement et la coopération technique pour le développement.

L'engagement mondial pour la coopération Sud-Sud et triangulaire a été institué dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable. Dans ce contexte, de nombreux pays émergents membres de la BID sont devenus des fournisseurs de services de développement à l'échelle mondiale ou des sources importantes de connaissances techniques, d'expertise et de partage de solutions concrètes avec d'autres pays.

Au sein de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), la BID est la seule institution

multilatérale de financement du développement uniquement constituée de pays en développement.

Développement de la coopération internationale : positionnement du Maroc

De tout temps, le Maroc a noué des liens étroits et profonds avec les pays du Sud, en particulier d'Afrique subsaharienne. Au gré de son ouverture sur le monde, il a ainsi noué des relations de coopération avec de nombreux pays du continent, notamment dans les secteurs clés du commerce, de la pêche, du transport, de l'agriculture, de la formation et de la santé.

Méthodologie de cartographie des centres de ressources

L'approche méthodologique employée pour identifier les secteurs à cartographier s'inscrit dans le cadre du processus global de cartographie des centres de ressources. Dans un premier temps, une liste exhaustive des secteurs à traiter a été dressée, puis une sélection a été faite selon une série de critères.

Pour chaque thème sélectionné, quatre à cinq centres de ressources ont été choisis. Aussi, les centres présélectionnés ne représentent-ils qu'un échantillon du large éventail de ces institutions à l'échelle nationale.

Dans chaque secteur, les centres de ressources identifiés fournissent l'image la plus fidèle des capacités du Maroc à exporter et à partager son expertise avec d'autres pays membres de la BID.

Domaines prioritaires

Cette étude a permis de sélectionner huit secteurs prioritaires à cartographier : (1) Thème eau ; (2) Thème mines ; (3) Thème énergie ; (4) Thème agriculture ; (5) Thème industrie ; (6) Thème transports ; (7) Thème santé ; (8) Thème éducation et formation. Ces secteurs ont été choisis parmi un large éventail de domaines où le Maroc peut partager une expertise et un savoir-faire technique reconnus au sein des pays membres de la BID.

Les principaux critères de sélection sont : l'alignement des thèmes choisis sur les priorités et les secteurs clés pour la politique économique du pays partenaire ; l'importance des centres de recherche dans ces secteurs ; l'expertise, le savoir-faire et les compétences reconnus dans des domaines spécifiques ; les conventions de coopération existantes (Sud-Sud) ; l'importance du savoir-faire issu de la coopération Nord-Sud et capitalisé au cours des dernières années.

Profil des centres de ressources sélectionnés

Dans le cadre de cette étude, plus de 59 centres marocains relevant des secteurs public et privé ont été identifiés et contactés. Un questionnaire leur a été adressé et des séances de travail se sont tenues avec les points focaux desdits centres.

La sélection des centres s'est basée sur leurs réponses au questionnaire, leurs plans stratégiques et rapports d'activité et une série d'entretiens et de réunions avec leurs points focaux.

Sur les 59 centres étudiés, 35 ont été retenus comme « centres de ressources » dans le cadre de la présente cartographie.



1

MAROC
ET COOPERATION
INTERNATIONALE

1

MAROC
ET COOPERATION
INTERNATIONALE

La politique étrangère du Royaume du Maroc est marquée, depuis son indépendance, par la grande importance accordée à l'établissement de relations bilatérales élargies basées sur la solidarité, le respect mutuel, la préservation et la promotion des intérêts et idéaux communs, tout en participant effectivement et activement aux efforts de résolution des questions d'ordre politique, socioéconomique et de développement aux niveaux régional, continental et international, sous l'égide des différentes instances auxquelles il adhère.

Conscient et fort de ses liens séculaires, traditionnels, socioculturels, spirituels et économiques, notamment avec un nombre important de pays africains et pas seulement, le Royaume du Maroc a toujours veillé à placer les questions de développement au cœur de sa politique extérieure et œuvre constamment à créer les conditions appropriées permettant de raffermir davantage ses relations privilégiées.

Sous le règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, l'action diplomatique marocaine s'est assignée comme objectif stratégique de hisser la coopération avec les pays africains au niveau d'un véritable partenariat agissant et solidaire. C'est dans cette perspective que les multiples visites Royales, dans de nombreux pays africains, ont créé une nouvelle dynamique dans les relations avec ces pays frères, et ont donné une forte impulsion à la coopération Sud-Sud du Royaume du Maroc.

Cette dynamique nouvelle et ambitieuse de la politique étrangère du pays s'est

traduite par un élargissement notable des programmes de coopération, d'une part par l'augmentation substantielle du nombre des pays bénéficiaires et, d'autre part, par la diversification des formes d'intervention.

1.1 MAROC ET COOPERATION SUD-SUD

Des relations historiques avec les pays du Sud

Le Royaume du Maroc a eu, de tout temps, des liens étroits et profonds avec les pays du Sud, notamment d'Afrique subsaharienne. Au gré de son ouverture sur le monde, le Royaume a établi des relations de coopération avec les pays du continent dans divers secteurs clés, qui constituent le pivot de cette coopération, notamment la formation, l'agriculture, la pêche, l'énergie, la santé, les infrastructures, etc.

Les préoccupations africaines du Royaume du Maroc se sont traduites dans les faits, dès les premières années de son indépendance, par l'organisation en 1961 de la Conférence de Casablanca sous l'égide de Feu Sa Majesté Mohammed V, Que Dieu Ait Son Âme, qui avait pu réunir les principaux leaders africains. Ces démarches avaient été couronnées de succès et avaient débouché sur la création, en 1962 à Addis-Abeba, de l'Ex-Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le Royaume du Maroc s'est fait, par conséquent, le devoir d'intégrer la défense des causes africaines dans sa politique étrangère. Il s'est également engagé à répondre aux attentes légitimes des peuples du continent à un développement

à la hauteur de leurs espoirs et de leurs aspirations.

Historiquement, les liens séculaires unissant le Royaume du Maroc et les pays d'Afrique traduisent son enracinement dans le continent et sa volonté de solidarité envers ses frères du Sud dans l'effort de développement, comme en témoigne la tenue au Maroc de plusieurs conférences sur le développement de l'Afrique.

Depuis 1983, le Royaume du Maroc a renforcé la place qu'il occupe sur le continent en entretenant des relations politiques exemplaires avec la plupart des pays et en menant une coopération Sud-Sud solidaire et agissante.

Une Vision Royale pour le développement durable de l'Afrique

L'engagement du Royaume du Maroc en faveur de la coopération Sud-Sud a été exprimé au sommet de l'Etat. Il s'est traduit par les actions de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, depuis Son intronisation en 1999, visant à plaider pour une solidarité agissante en faveur de l'Afrique subsaharienne.

Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, a ainsi multiplié les déplacements dans plusieurs pays africains, en introduisant un nouvel aspect à la coopération du Royaume du Maroc avec les pays africains : il a ainsi développé la coopération en matière de développement humain, en complément de la coopération sectorielle visant déjà plusieurs domaines.

Convaincu de son intérêt stratégique, le Royaume du Maroc a érigé la coopération

Sud-Sud en tant qu'axe principal de sa politique étrangère et s'emploie, par divers moyens, à renforcer cette coopération aux niveaux régional et interrégional.

Dans ce sens, le Royaume du Maroc a organisé en 2007 à Rabat, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la première Conférence africaine sur le développement humain. Cette conférence a eu pour objectif de répondre à l'ambition du Royaume du Maroc de promouvoir un développement global équilibré et harmonieux, à travers le renforcement de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre des engagements pris dans divers forums internationaux, notamment ceux liés aux Objectifs de Millénaire pour le développement (OMD).

La Déclaration de Rabat, adoptée à l'issue des travaux de cette conférence, a fait état de l'engagement des responsables africains à promouvoir la coopération dans le domaine du développement humain à travers leurs stratégies et plans d'action aux niveaux régional et sous-régional.

Un engagement personnel de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI pour un développement durable de l'Afrique

Depuis son intronisation en 1999, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, a instauré une réelle dynamique royale en faveur du développement durable de l'Afrique :

- 52 visites Royales ;
- 30 pays africains ;
- Un millier d'accords signés depuis 1999;

1

MAROC
ET COOPERATION
INTERNATIONALE

- Une politique migratoire humaine ayant permis de régulariser environ 60 000 personnes venues d'Afrique subsaharienne depuis 2014.

Cette dynamique Royale à l'échelle africaine a permis le lancement de plusieurs projets de développement et le renforcement du positionnement du Royaume du Maroc sur l'échiquier institutionnel africain à travers :

- La tenue de la COP22 en novembre 2016 qui a vu l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris ;
- L'organisation du premier Sommet africain de l'action pour le climat en marge de la COP22 à Marrakech ;
- La réintégration du Royaume du Maroc à l'Union Africaine en janvier 2017 ;
- L'adoption par la communauté internationale du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en décembre 2018 à Marrakech.

1.2 L'AMCI AU SERVICE DE LA COOPERATION DU ROYAUME DU MAROC

L'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) a été créée en 1986 pour contribuer à renforcer la coopération internationale du Royaume du Maroc, avec une forte orientation pour la promotion de la coopération Sud-Sud prônée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste.

L'AMCI a pour mission de développer la coopération entre les peuples en contribuant à l'élargissement et au

renforcement de la coopération culturelle, scientifique, économique et technique entre le Royaume du Maroc et les pays auxquels l'unissent des liens d'amitié et de coopération.

L'AMCI agit en étroite coordination avec le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale dans la mise en œuvre des actions menées en partenariat avec les différents départements ministériels marocains et les partenaires nationaux concernés.

L'agence a pour ambition d'être un acteur majeur dans la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud du Royaume du Maroc, en mettant à profit le savoir-faire et l'expertise du Royaume du Maroc dans plusieurs domaines pour fournir un appui aux pays en développement, principalement en Afrique.

Dans ce cadre, l'AMCI s'est dotée d'une double vocation au service du développement humain durable : la promotion du capital humain et l'appui aux projets de développement humain durable.

En plaçant l'élément humain au cœur de son champ d'action, l'AMCI a connu au fil des années un élargissement de son activité et un dynamisme lui octroyant un positionnement de référence auprès de ses partenaires nationaux et internationaux, avec une expertise et un savoir-faire reconnu dans différents domaines de coopération sous ses formes bilatérales et tripartites :

1. Coopération académique: formation des étudiants étrangers au Maroc (universitaire, technique et professionnelle), échange de chercheurs, octroi de bourses du Royaume du Maroc au profit d'étudiants étrangers, hébergement des étudiants étrangers ;
2. Coopération technique et partage d'expertise : développement de programmes de renforcement de capacités avec les partenaires techniques marocains afin d'offrir des stages de courtes et moyennes durées à des professionnels en activité ou d'envoyer des experts marocains en mission à l'étranger ;
3. Appui à la mise en œuvre de projets de développement humain durable ;
4. Assistance humanitaire à l'international à travers la gestion ou l'octroi d'aides et dons humanitaires.

L'AMCI appuie, dans le cadre de ses missions, plusieurs initiatives d'ordre intellectuel, culturel et artistique nécessaires à une co-émergence économique et sociale du continent africain.

Au total, l'AMCI travaille avec 111 pays partenaires, dont 46 pays africains.

L'AMCI : vecteur de consolidation de l'offre d'expertise technique marocaine en faveur de la promotion de la Coopération Sud-Sud

Afin de contribuer à consolider l'écosystème en faveur de la promotion de la coopération Sud-Sud développée par le Royaume du Maroc, l'AMCI ambitionne

de créer et d'institutionnaliser le Réseau national des acteurs de la coopération Sud-Sud.

Ce réseau visera à fédérer l'ensemble des acteurs étatiques et non-étatiques (secteur privé et société civile) engagés en faveur de la coopération Sud-Sud du royaume. Il devrait permettre de partager les expériences et de faciliter l'échange d'information entre les différents acteurs et de favoriser la mobilisation de financements innovants au service des projets et des initiatives.

Ce réseau, qui sera initié par l'AMCI, disposera d'une plateforme digitale et permettra aussi d'accompagner les pays partenaires dans leurs efforts de renforcement des capacités. Il offrira une meilleure visibilité aux initiatives et aux projets des acteurs du réseau à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Dans cet esprit, l'AMCI a commencé à élargir sa surface d'intervention et a déjà initié des programmes de coopération avec la société civile et le secteur privé.

Les centres de ressources retenus dans cette cartographie, qui a bénéficié de l'appui de la Banque islamique de développement, seront des partenaires naturels et rejoindront le Réseau national des acteurs de la coopération Sud-Sud. Un catalogue regroupant l'ensemble des formations dispensées par les acteurs du réseau national sera également préparé dans les prochaines semaines et mis à la disposition des partenaires internationaux et des bailleurs.

A green-tinted photograph of traditional Islamic lanterns (fanoos) and a large green star graphic in the background. The lanterns are arranged in a row, with some in the foreground and others in the background. The star is a large, stylized green star with a complex geometric pattern. The background is a solid green color with a subtle, repeating geometric pattern.

2

**METHODOLOGIE
DE CARTOGRAPHIE
DES CENTRES DE RESSOURCES**

2

METHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE RESSOURCES



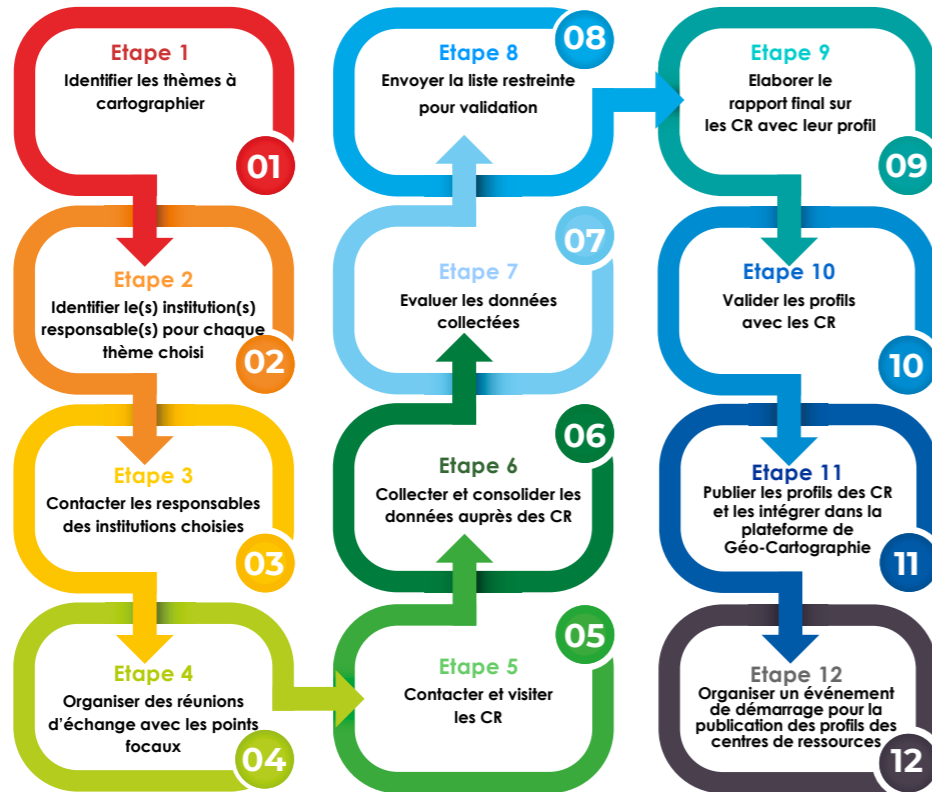
L'élaboration de la présente cartographie a été menée en 3 phases, déclinées en 5 étapes :

- **Phase 1**
Identification des thèmes à cartographier ;
Identification des centres associés aux thèmes choisis.
- **Phase 2**
Visite et collecte des données auprès des centres de ressources retenus ;
Préparation d'une liste restreinte des centres de ressources.

- **Phase 3**
Publication des résultats.

Des lignes directrices ont été élaborées afin de fournir un cadre cohérent et structuré en vue d'évaluer les capacités des centres de ressources à mener des interventions novatrices en matière de renforcement des capacités dans les pays membres.

Le graphique ci-dessous schématise la démarche globale adoptée pour cartographier les centres de ressources.



2.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR LE CHOIX DES DOMAINES PRIORITAIRES

Les thèmes à cartographier ont été adoptés selon 5 critères. Le critère 1 concerne l'**alignement stratégique** (l'alignement du choix des thèmes sur les priorités de la politique économique du pays), le critère 2 concerne l'**importance des centres de recherche dans un secteur donné** (le nombre élevé de centres existants et performants), le critère 3 concerne l'**expertise et un savoir-faire éprouvé** (des compétences et une maîtrise techniques reconnues dans un domaine spécifique), le critère 4 concerne les **conventions de coopération Sud-Sud et triangulaire existantes** (l'importance des expériences précédentes d'échange de savoir-faire et l'intérêt accordé au pays du Sud) et le critère 5 concerne l'**importance des expériences de coopération Nord-Sud dont le Maroc a bénéficié** (le niveau de savoir-faire acquis grâce à la coopération Nord-Sud au cours des dernières années). Les détails concernant chaque critère sont présentés en annexe 1.

A l'issue de la phase d'identification, une analyse des secteurs porteurs a été menée et une liste exhaustive des thèmes à traiter a été dressée. Les thèmes ont été catégorisés en quatre groupes thématiques comme suit :

1. Groupe de la thématique 1 – Ressources, environnement et Energie

- 1.1 Thème eau
- 1.2 Thème mines
- 1.3 Thème énergie

2. Groupe de la thématique 2 – Economie

- 2.1 Thème agriculture
- 2.2 Thème pêches maritimes
- 2.3 Thème industrie
- 2.4 Thème banques et assurances

3. Groupe de la thématique 3 - Infrastructures et grands équipements

- 3.1 Thème transports et logistique
- 3.2 Thème télécommunications

4. Groupe de la thématique 4 – Services sociaux, villes et espaces ruraux

- 4.1 Thème éducation et formation
- 4.2 Thème santé.

La première phase a permis de sélectionner huit thèmes sur les 11 évoqués plus haut : (1) Thème eau ; (2) Thème mines ; (3) Thème énergie ; (4) Thème agriculture ; (5) Thème industrie ; (6) Thème transport ; (7) Thème santé ; (8) Thème éducation et formation.

Ensuite, dans chaque thème, plusieurs centres de ressources ont été identifiés afin de fournir l'image la plus fidèle des capacités du Maroc à exporter et à partager son expérience avec d'autres pays membres de la BID. Il convient de mentionner que les centres présélectionnés ne représentent qu'un échantillon du large éventail d'institutions existant à l'échelle nationale.



3

**DOMAINES
PRIORITAIRES**

3

DOMAINES
PRIORITAIRES

Durant l'étape précédente, huit thèmes ont été choisis parmi un large éventail de domaines où le Maroc a la capacité d'exporter une expertise et un savoir-faire technique éprouvé à d'autres pays membres de la BID.

THÈME EAU

Etat des lieux : en 2014, le potentiel hydrique au Maroc était évalué à 22 milliards de m³ par an. La production d'eau potable s'élevait à 972 millions de m³ et le nombre de grands barrages avait atteint 139 avec une capacité de stockage de 17,6 milliards de m³. En termes d'irrigation, les aménagements hydro-agricoles concernaient, à la fin de l'année 2013, 74,8% du potentiel irrigable. Concernant l'eau potable, le taux d'accès atteignait 100% en milieu urbain et 94% en milieu rural (Tableau de bord sectoriel 2015).

Tendances : à l'instar de plusieurs pays, notamment de la zone MENA, le Maroc demeure sous la menace de la fragilité climatologique et hydrologique se traduisant par une irrégularité de la disponibilité en eau dans le temps et dans l'espace, un impact croissant des sécheresses et des inondations, une limitation de plus en plus forte des ressources en eau alors que la demande augmente. Selon l'Institut des ressources mondiales (WRI) spécialisé dans les questions environnementales, le Maroc fait partie des 20 pays les plus menacés et se trouve classé à très haut risque. Partout, on ressent l'urgence d'une mobilisation intégrée des ressources en eau, d'une

politique volontariste et durable pour une régulation des apports en eau et d'une gestion optimale de la ressource (Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025).

Appréciation : le choix de ce thème est motivé par les progrès du Maroc dans le secteur lié à la gestion des ressources en eau et la signature d'une série d'accords de coopération et de projets de développement, notamment les programmes quinquennaux Maroc/Japon/pays francophones africains en matière d'eau potable (coopération triangulaire).

THÈME MINES

Etat des lieux : le secteur minier constitue une composante essentielle de l'économie nationale, grâce à l'existence d'un contexte géologique favorable qui a permis de développer l'activité minière dans de nombreuses régions du Royaume. Le Maroc réalise une production globale annuelle de 30,2 millions de tonnes de produits miniers, dont 28 millions de tonnes de phosphate. Le pays détient les ¼ des réserves mondiales de phosphate, a développé une importante industrie phosphatière et se classe premier exportateur et troisième producteur de phosphates bruts à l'échelle mondiale.

Le secteur minier emploie directement plus de 67 700 personnes, soit 0,6% de la population active occupée (Tableau de bord sectoriel 2015).

Tendances : le secteur minier, hors phosphate, est aujourd'hui confronté à plusieurs défis, notamment la nécessité de découvrir de nouveaux gisements miniers, d'optimiser la valorisation des substances minérales exploitées et d'assurer son développement durable. Ces défis endogènes sont exacerbés par la mondialisation de l'économie où la compétitivité des produits miniers marocains doit être préservée dans des marchés très concurrentiels et instables. Le secteur des mines devra améliorer ses infrastructures géologiques de base, adapter le cadre institutionnel et réglementaire aux perspectives de son développement, améliorer les capacités de production de la mine à petite échelle et consolider la part du Maroc dans les marchés extérieurs (Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025).

Appréciation : le thème des mines, notamment celui des phosphates avec le groupe OCP (présent dans 14 pays africains) ou celui des gisements miniers avec le groupe MANAGEM (présent dans 4 pays africains), est un thème d'avenir pour l'exportation du savoir-faire marocain à l'étranger.

THÈME ENERGIE

Etat des lieux : le secteur de l'énergie contribue à hauteur de 2,7% du total des valeurs ajoutées aux prix courants et 9,1% de celles des activités secondaires. Il emploie directement plus de 37 900

personnes soit 0,4% de la population active occupée (source : Tableau de bord sectoriel 2015).

Tendances : le Maroc n'a que très peu de gisements d'énergies fossiles et dépend encore beaucoup des importations énergétiques. La consommation totale d'énergie primaire augmente d'environ 5% par an depuis 2004, tandis que l'augmentation par habitant est plus modérée : 3,6% par an. Environ un tiers de la consommation totale d'énergie primaire est consacrée à la production d'électricité, laquelle s'est élevée à 33 500 GWhs en 2014. Le Maroc en a produit 28 000 GWhs et importe le reste d'Espagne.

Depuis 2009, le Maroc s'est inscrit dans une démarche de transition énergétique. Il a en effet lancé un programme ambitieux lié aux énergies renouvelables, qui comprend notamment un plan de développement de l'énergie hydraulique, solaire et éolienne. De plus, ce plan considère que « l'efficacité énergétique est un passage obligé pour réussir une transition énergétique saine » (Agence marocaine pour l'efficacité énergétique).

Appréciation : le Maroc accorde une grande importance au secteur de l'énergie, en particulier les énergies renouvelables. Il a, à cet effet, lancé les plans Eolien, Solaire et Hydraulique. Le pays compte satisfaire 42% de ses besoins à partir des énergies renouvelables d'ici à 2020 et dépasser les 52% en 2030, comme il l'a annoncé lors de

3

DOMAINES
PRIORITAIRES

la COP21 à Paris (discours du Souverain à l'occasion du 43^{ème} anniversaire de la Marche Verte le 6 novembre 2018).

Les avancées réalisées au niveau du plan Eolien et du plan Hydraulique ont atteint un stade très important tandis que le plan Solaire a permis la réalisation de la plus grande centrale solaire CSP au monde.

En 2008, le Maroc a exprimé sa volonté et sa détermination à exporter son savoir-faire vers ses partenaires africains, à travers la mise à disposition de toute son expérience, acquise dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'électrification rurale globale (PERG).

THÈME AGRICULTURE

Etat des lieux : l'agriculture joue un important rôle économique, social et environnemental dans notre pays. Ce secteur représente près de 14,4% du total des valeurs ajoutées aux prix courants et emploie plus de 4 millions de personnes, soit 39,3% de la population active occupée.

La nouvelle stratégie agricole, Plan Maroc Vert (PMV¹), mise en place par le ministère de l'Agriculture, des Pêches maritimes, du Développement rural et des Eaux et Forêts, a pour finalité la mise en valeur de l'ensemble du potentiel agricole territorial. Le but : replacer l'agriculture au rang des premières priorités du pays pour les dix ans à venir. Les objectifs : faire de l'agriculture un secteur performant, apte à être un

moteur de l'économie tout entière, lutter contre la pauvreté et maintenir une population importante en milieu rural.

Tendances : le Plan Maroc Vert repose sur deux piliers. Le premier, le pilier I, s'articule autour du développement accéléré d'une agriculture moderne et compétitive, vitale pour l'économie nationale, à travers la concrétisation d'un millier de nouveaux projets à haute valeur ajoutée. Le second, le pilier II, vise l'accompagnement solidaire à travers la réalisation de 545 projets d'intensification ou de professionnalisation de petites exploitations agricoles dans les zones rurales difficiles, favorisant ainsi une meilleure productivité et une pérennisation du revenu agricole.

Appréciation : le choix de ce thème est d'abord motivé par les progrès du Maroc dans le secteur agricole et un savoir-faire reconnu. Ensuite, la signature d'une série d'accords de coopération et de projets de développement agricole avec les pays subsahariens confirme la possibilité de transfert de l'expertise marocaine.

THÈME INDUSTRIE

Etat des lieux : le secteur de l'industrie contribue à hauteur de 15,5% du total des valeurs ajoutées aux prix courants et 52,5% de celles relatives aux activités secondaires entre 2008 et 2013. Il emploie plus de 1,2 million de personnes soit 11,4% de la population active occupée.

Tendances : avant les années 2000, l'industrie représentait environ 15% du PIB et n'employait qu'autour de 10% de la population. Elle représente aujourd'hui près de 30% du PIB et 21% de l'emploi.

Mis en place en 2014, le Plan d'accélération industrielle (PAI)² capitalise sur les accomplissements des expériences précédentes et vise à donner une impulsion nouvelle au secteur industriel et, ainsi, à renforcer son positionnement en tant que levier majeur de croissance. Cette stratégie s'appuie sur la mise en place d'une nouvelle offre industrielle plus ciblée et compétitive et assure une mise en œuvre coordonnée pour garantir le succès du secteur.

Aujourd'hui, l'industrie devra retrouver et dépasser la position forte qu'elle occupait (40% des exportations), en investissant dans la formation, la créativité et le design. A ces dynamiques, il faut ajouter celles qui résultent des nouvelles opportunités (Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025).

Appréciation : l'industrie est une branche d'activité en plein essor, dominée par le secteur privé. Un partenariat université-entreprise pourra constituer une sorte de symbiose pour l'intégration de l'entreprise dans son environnement économique. Le Maroc pourra bénéficier de l'implantation des sociétés étrangères leaders dans

le marché pour jouer le rôle de hub diffuseur du savoir-faire aux autres pays du continent.

THÈME TRANSPORTS

Etat des lieux : le secteur du transport contribue à hauteur de 3,9% du total des valeurs ajoutées aux prix courants et 7,1% de celles relatives aux activités tertiaires entre 2008 et 2013. Ce secteur emploie plus de 500 000 personnes, soit 5% de la population active occupée, dont 6,6% dans le milieu urbain.

Tendances : Le Maroc a enregistré d'importantes avancées pour un ensemble de variables relevant de ce secteur : en termes d'infrastructures, il occupe la première place en Afrique du Nord, la troisième en Afrique et la sixième dans le monde arabe. Il va sans dire que le mérite en revient aux efforts déployés par l'Etat pour renforcer les infrastructures dans toutes leurs composantes, afin de renforcer l'économie marocaine et sa compétitivité à l'échelle internationale.

Le ministère marocain de l'Équipement, du Transport et de la Logistique continue de mettre à disposition de pays voisins son expertise et son savoir-faire dans le domaine. Ainsi, en mars 2014, un mémorandum d'intention a été signé avec l'Etat ivoirien en vue d'un partenariat impliquant la filiale Projet d'Autoroute du Maroc (ADM) et Attijariwafa Bank. Ce projet concerne l'assistance technique et

¹ Principal levier de l'économie du pays, l'agriculture marocaine s'est développée grâce à une mobilisation autour du programme « Maroc vert », inauguré par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en avril 2008.

² Mis en place en 2014, le Plan d'Accélération Industrielle capitalise sur les accomplissements du Pacte Emergence et vise à donner une impulsion nouvelle au secteur industriel et ainsi renforcer son positionnement en tant que levier majeur de croissance. Cette stratégie s'appuie sur la mise en place d'une nouvelle offre industrielle plus ciblée et compétitive et assure une mise en œuvre coordonnée pour ainsi garantir le succès du secteur.

3

DOMAINES
PRIORITAIRES

l'accompagnement de la mise en œuvre de l'ambitieux programme autoroutier de la Côte d'Ivoire qui, à terme, doit doter ce pays de plus de 1 500 km d'autoroutes à l'horizon 2020.

Appréciation : le Maroc, à travers de nombreux accords et conventions avec les pays africains, montre clairement sa vocation d'accompagner les pays du Sud dans le développement du secteur logistique.

THÈME SANTÉ

Etat des lieux : le secteur de la santé croît à un rythme régulier au Maroc. Le montant annuel du budget de la santé s'élève à 14 Md MAD en 2014. Cependant, le contexte sanitaire, bien que marqué par un certain nombre d'acquis, reste touché par des déficits relativement importants, notamment au niveau de la fourniture de services, perçue comme peu réactive et de qualité discutable, ce qui rend le système de santé peu attractif aux yeux du citoyen.

Tendances : la stratégie³ de développement du secteur repose sur 3 axes : l'axe I- la consolidation des acquis des différentes stratégies de réformes menées par les anciens gouvernements, notamment la couverture sanitaire universelle, l'amélioration de l'accès aux soins et la réforme de la santé publique ; l'axe II- la consolidation du programme

«Khadamati» et l'axe III- la mobilisation des ressources humaines.

Appréciation : le Maroc a développé une expertise et un savoir-faire reconnus dans le secteur. Il a aussi bénéficié d'un accompagnement et d'un transfert de compétences des pays du Nord ainsi que d'une coopération triangulaire (Nord-Maroc-Sud)

THÈME EDUCATION ET FORMATION

Etat des lieux : l'éducation et la formation constituent un enjeu majeur pour le développement du Maroc. De ce fait, le secteur mobilise d'importantes ressources, soit une allocation de près du tiers du budget général de fonctionnement et représente plus de 6% du PIB.

Tendances : le Maroc a la volonté faire de ce secteur un levier de développement pour le pays. La formation professionnelle bénéficie de moyens financiers et humains considérables (stratégie 2021⁴). Quant à l'offre au cycle supérieur, elle comprend environ 390 établissements, dont 23 universités (13 universités publiques, une université publique à gestion privée/Al Akhawayne à Ifrane, quatre universités dans le cadre d'un partenariat public/privé (UIR, UEMF, Université des Sciences de la Santé à Casablanca et l'Université Polytechnique à Benguérir), cinq universités privées (Mundiapolis et UIC à Casablanca, UPF à Fès, UPM à

Marrakech et Universiapolis à Agadir), 125 établissements universitaires publics (écoles d'ingénieurs, de commerce, etc.), 58 établissements ne relevant pas des universités et 207 établissements privés.

Appréciation : l'investissement dans l'élément humain, et en particulier dans la

formation professionnelle, est la condition d'une croissance économique durable et inclusive. A titre d'exemple, la dernière tournée Royale africaine au Gabon début juin 2015 a permis, entre autres, la signature d'un accord sur la formation professionnelle.

³ Stratégie sectorielle de ministère de la Santé 2017-2021. www.santé.gov.ma

⁴ En 2015, le Maroc a adopté la Stratégie nationale de la formation professionnelle 2021 (SNFP 2021), comme partie intégrante de la Vision stratégique de la réforme de l'éducation 2015-2030. La finalité de cette stratégie est de mettre en place un système de formation professionnelle attractif et adapté aux besoins du marché du travail.

The background features a close-up of numerous book spines on the left, transitioning into a bright yellow gradient on the right. A large, dark, stylized star graphic is positioned in the upper right quadrant. The bottom right corner is filled with a repeating geometric pattern of interlocking lines forming star-like shapes.

4

PROFIL
DES CENTRES DE RESSOURCES
SÉLECTIONNÉS

4

PROFIL DES CENTRES DE RESSOURCES SÉLECTIONNÉS

Lors de la **deuxième phase**, 59 centres de ressources relevant d'organisations publiques et du secteur privé ont été sélectionnés. Un questionnaire (annexe 2) a été adressé aux centres concernés et des séances de travail ont été tenues en présence des points focaux desdits centres.

L'évaluation de l'éligibilité des centres contactés en tant que « centres de ressources marocains » s'est articulée autour de quatre grands critères⁵ :

- **Critère 1**: capacité institutionnelle et organisationnelle.
- **Critère 2**: alignement stratégique avec la vision « 1440H (2002) » de la BID.
- **Critère 3** : expertise et savoir-faire mature.
- **Critère 4** : conventions de coopération existantes (Sud-Sud).

Sur les 59 centres ciblés pour réaliser la cartographie des centres de ressources marocains, 35 ont été identifiés comme « centres de ressources ».

⁵ Le détail de chaque critère est donné en annexe 3.

Le tableau 1 montre les centres de ressources sélectionnés par thème. Pour chaque groupe thématique, plusieurs centres de ressources ont été sélectionnés afin de fournir une image plus équilibrée des capacités institutionnelles que le Maroc possède et qu'il est prêt à partager avec les autres pays membres de la BID. Le tableau 2 présente une brève description de centres de ressources sélectionnés.

Tableau 1 : Centres de ressources sélectionnés.

Groupe thématique	Thème	Institution
Ressources, environnement et cadre de vie	Eau	ONEE (Office national de l'électricité et de l'eau potable-Branche eau)
		DMN (Direction de la météorologie nationale)
	Energie	ONEE (Office national de l'électricité et de l'eau potable-Branche électricité)
		IRESN (Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelle)
		MASEN (Moroccan Agency for Sustainable Energy)
		AMEE (Agence marocaine pour l'efficacité énergétique)
	Mines	ONHYM (Office national des hydrocarbures et des mines)

Economie	Agriculture	INRA (Institut national de la recherche agronomique)
		IAV (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II)
		ENAM (Ecole nationale d'agriculture de Meknès)
		ADA (Agence pour le développement agricole)
		ONSSA (Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires)
	Pêches maritimes	INRH (Institut national de recherche halieutique)
		ONP (Office national des pêches)
	Industrie	EHTP (Ecole Hassania des travaux publics)
		Technopark
Finance	AMMC (Autorité marocaine du marché des capitaux)	
	CCG (Caisse centrale de garantie)	
	CFC (Casablanca Finance City Authority)	
Infrastructures et grands équipements	Transports et logistique	ADM (Autoroutes du Maroc)
		CNER (Centre national des études et des recherches routières)
		ONDA (Office national des aéroports)
	Télécom	ANRT (Agence nationale de réglementation des télécommunications)
Services sociaux, villes et espaces rurales	Education et formation	OFPP (Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail)
		UM6P (Université Mohammed VI polytechnique)
		ENSP (Ecole nationale de santé publique)
		IDF (Institut des finances)
		ISM (Institut supérieur de la magistrature)
		Centre de formation de la Cour des Comptes
	Santé	ANAM (Agence nationale de l'assurance maladie)
		CSR/CHU Ibn Sina (Centre de santé reproductrice-Centre hospitalier universitaire Ibn Sina de Rabat)
		INH (Institut national d'hygiène)
		CNRNS (Centre national de réhabilitation et des neurosciences)
	Aménagement du territoire	Groupe Al Omrane
Agence Marchica		

4

PROFIL DES CENTRES DE RESSOURCES SÉLECTIONNÉS

Tableau 2 : Brève description des centres de ressources sélectionnés.

RESSOURCES, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Eau	ONEE-Branche Eau	L'ONEE est né du regroupement en 2012 de l'Office national de l'électricité (ONE) créé en 1963 et de l'Office national de l'eau potable (ONEP) créé en 1972. Il est un acteur principal du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, ses missions principales allant de la planification de l'approvisionnement en eau potable jusqu'à sa distribution.
	Direction de la météorologie nationale	Créée en 1961, la Direction de la météorologie nationale assure l'observation et la prévision du temps et contribue ainsi à la sauvegarde des vies et des biens. Elle contribue aussi au développement économique et social du pays en répondant aux besoins en informations météorologiques, climatologiques et environnementales des différents secteurs d'activité.
Energie	ONEE-Branche Electricité	L'ONEE est né du regroupement en 2012 de l'Office national de l'électricité (ONE) créé en 1963 et de l'Office national de l'eau potable (ONEP) créé en 1972. Au cœur d'un service public stratégique, l'ONEE Branche Electricité joue un rôle important dans l'amélioration du niveau de vie des citoyens marocains et de la compétitivité économique du pays.
	Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN)	L'IRESEN est un institut de recherche créé en 2011 par le ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, et plusieurs acteurs clés du secteur énergétique au Maroc. Il accompagne la stratégie énergétique nationale en soutenant la recherche et développement appliqués dans le domaine de l'énergie solaire et des énergies nouvelles.
	Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN)	Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN) est le corps marocain fondé en janvier 2010, chargé de veiller au développement de l'énergie solaire dans le pays. Parmi les projets en cours ou à l'étude figurent la centrale Noor et quatre autres sites dans le royaume (Sebkhat Tah, Ain Bni Mathar, Foum Al-Oued, Boujdour).
	Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE)	L'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a été créée en 2011. En 2016, le projet de loi n° 39-16 relatif aux prérogatives de l'agence indique qu'elles seront axées sur l'efficacité énergétique. Il a ainsi induit une modification de l'appellation de la structure qui prendra désormais le nom d'« Agence marocaine pour l'efficacité énergétique ».
Mines	Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM)	L'ONHYM a été créé, par fusion du Bureau de recherches et de participations minières et de l'Office national de recherche et d'exploitation pétrolière en 2005. Sa création a donné un nouvel élan au secteur, doté d'une stratégie renouvelée et d'un dispositif légal stimulant et facilitateur. L'ONHYM a repris et conservé tous les acquis des organismes fusionnés, tant en matière d'expertise pour la recherche, la production et le traitement des minerais et des hydrocarbures, qu'en matière de coopération, promotion et partenariat.

ECONOMIE

Agriculture	Institut national de la recherche agronomique (INRA)	L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) a pour mission d'entreprendre des recherches pour le développement agricole. C'est un établissement public dont les origines remontent à 1914 avec la création des premiers services de recherche agricole officiels. Il a connu dernièrement une réorganisation structurelle visant la modernisation de son processus de gestion.
	Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (IAV)	L'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II est un établissement public, créé en 1966 par décret Royal et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est passé de 12 étudiants en 1966 à 2000 aujourd'hui, et comporte 20 programmes de spécialisation dans deux campus, l'un à Rabat et l'autre à Agadir. Les 335 enseignants-chercheurs actuels sont à 98% des Marocains impliqués dans 70 disciplines scientifiques différentes.
	Ecole nationale d'agriculture de Meknès (ENA)	L'Ecole marocaine d'agriculture a été créée le 6 janvier 1942. A partir de 2004, l'ENA a réorganisé son cursus de formation et adopté une formation Bac+5 en conformité avec la loi 01-00. En 1964, les études ont été réorganisées sur 4 ans débouchant sur une formation d'ingénieur agricole polyvalent. La formation fut alors scindée en deux cycles : un cycle préparatoire de deux ans et un cycle ingénieur de trois ans.
	Agence pour le développement agricole (ADA)	L'Agence pour le développement agricole (ADA), créée en 2009, joue un rôle primordial de promotion de l'offre marocaine en matière d'investissement dans le secteur agricole.
Pêches maritimes	Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA)	Créé en 2010, l'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n°25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.
	Institut national de recherche halieutique (INRH)	En 1946, l'Institut des pêches maritimes du Maroc (IPM) a été créé sous la tutelle du secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Industrie, à l'Artisanat et à la Marine marchande. L'IPM est constitué, à la demande du gouvernement marocain, par des océanographes détachés de l'ORSTOM, auxquels se trouvent adjoints quelques spécialistes recrutés localement. Cet institut a fonctionné à partir de 1951.
	Office national des pêches (ONP)	L'Office national des pêches (ONP) est un établissement public créé en 1969. Avec l'avènement de la stratégie nationale Halieutis, l'ONP joue, en tant que Global Operator, un rôle majeur dans sa mise en œuvre, notamment à travers la gestion intégrée des ports de pêche.

4

PROFIL DES CENTRES DE RESSOURCES SÉLECTIONNÉS



Industrie	Ecole Hassania des travaux publics (EHTP)	L'Ecole Hassania des travaux publics (EHTP) est une école d'ingénieurs située à Casablanca. Elle a été créée en 1971 par le ministère des Travaux publics pour doter le Royaume du Maroc en ingénieurs dans les secteurs du BTP, de l'eau, de l'énergie électrique et de l'aménagement du territoire. En 1993, l'EHTP a été érigée en établissement public de formation des cadres sous la tutelle du ministère de l'Équipement et du Transport.
	Technopark	2001 marque l'ouverture officielle de Technopark Casablanca, engagé dans une stratégie de duplication régionale de son modèle. Ainsi, un Technopark a ouvert à Rabat en 2012 et à Tanger en 2015.
Finance	Autorité marocaine du marché des capitaux	L'année 1993 marque le point de démarrage du processus de modernisation des marchés financiers au Maroc. Elle consacre la promulgation d'une série de textes fondateurs qui posent les jalons d'une organisation moderne des marchés et annoncent la création d'institutions nouvelles. C'est dans ce contexte qu'ont été créés le régulateur du marché des capitaux, dénommé alors CDVM, la société gestionnaire de la bourse des valeurs, les sociétés de bourse et les OPCVM.
	Crédit-Capital-Garantie (CCG)	Créée en 1949, le Crédit-Capital-Garantie (CCG) est un établissement de Crédit assimilé. La CCG contribue à donner une impulsion à l'initiative privée en encourageant la création, le développement et la modernisation des entreprises. La CCG appuie également le développement social à travers, notamment, la garantie des prêts à l'habitat.
	Casablanca Finance City	Née d'une initiative public-privée visant à faire de Casablanca un hub financier régional en Afrique, cette société anonyme de droit privé a été créée en juillet 2010 avec un tour de table représentatif du paysage financier du royaume, y compris Bank Al Maghrib, la Bourse de Casablanca et la Caisse de dépôt et de gestion. En juin 2014, suite à la promulgation de la loi 68-12 qui amende et complète la loi 44-10, la dénomination de Casablanca Finance City Authority a remplacé l'ancienne dénomination de Moroccan Financial Board.

INFRASTRUCTURES ET GRANDS ÉQUIPEMENTS

Transports et logistique	Autoroutes du Maroc (ADM)	ADM est une filiale publique à statut juridique de société anonyme de droit privé dont l'Etat est le principal actionnaire. Elle est concessionnaire de la construction et de l'exploitation du réseau autoroutier marocain. Depuis la création d'ADM en 1989, les pouvoirs publics ont adopté une stratégie volontariste d'aménagement du territoire favorisant un développement rapide du réseau autoroutier.
	Centre national des études et des recherches routières (CNER)	Le CNER, créé en 1979, contribue à la gestion d'un patrimoine routier situé dans des antagonismes environnementaux multiples. Pour que chaque région et même la plus reculée du Maroc soit accessible à tous, par tous les temps et en toute sécurité, le CNER contribue à la bonne gestion du réseau routier marocain.
	Office national des aéroports (ONDA)	Jusqu'en 1980, les aéroports et les services de navigation aérienne étaient directement gérés par l'administration (ministère du Transport). Avec la construction et la mise en service du terminal de l'aéroport Mohammed V à cette date, le gouvernement décida d'opter pour l'autonomie de gestion, avec la création en 1980 du premier établissement public de gestion aéroportuaire.
Télécom	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	L'ANRT a été créée en février 1998, en application de la loi n° 24-96, relative à la poste et aux télécommunications, qui a fixé les contours généraux de la réorganisation du secteur, modifiée et complétée par la loi n° 55-01 de 2004.

PROFIL DES CENTRES DE RESSOURCES SÉLECTIONNÉS

Services sociaux, villes et espaces ruraux

Éducation et formation	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT)	Créé en mai 1974, l'OFPPT est le premier opérateur public marocain en matière de formation professionnelle. L'OFPPT est un organisme doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sa gestion est tripartite, et fait intervenir des représentants des employeurs, des salariés et de l'Etat. L'office a été investi depuis sa création d'une mission de développement de la formation professionnelle et de son adaptation aux besoins de l'économie.
	Ecole nationale de santé publique	L'Ecole nationale de santé a été créée en mars 1994. Elle joue un rôle central dans la formation et l'amélioration des compétences des cadres et décideurs dans les domaines de la santé publique. Connue sous le nom d'INAS (Institut national de l'administration sanitaire) qui a marqué sa création, l'école a formé de hauts responsables en les dotant des savoirs et qualifications qui leur permettent d'assumer des responsabilités, aussi bien à l'échelle centrale que locale.
	UM6P	L'Université Mohammed VI polytechnique est une institution orientée vers la recherche appliquée et l'innovation et tournée vers l'Afrique. Elle ambitionne de se placer parmi les universités mondialement reconnues dans ces domaines. Inaugurée en janvier 2017, l'université est engagée dans le développement économique et humain. Elle met la recherche et l'innovation au service du développement du continent africain.
	Institut des finances (IdF)	L'Institut des finances (IdF) est une structure de renforcement des capacités des ressources humaines en gouvernance de la finance publique.
	Centre de formation de la Cour des comptes	L'institution du contrôle supérieur des finances publiques au Maroc s'est faite d'une manière progressive, marquée par cinq dates clés: en 1960, la création de la Commission nationale des comptes, en 1979 la création de la Cour des comptes en vertu de la loi n° 12-79, en 1996 l'élévation de la Cour des comptes au rang d'institution constitutionnelle, en 2002 la promulgation de la loi n° 62-99 formant Code des juridictions financières et enfin, en 2011, le renforcement des attributions constitutionnelles de la Cour des comptes.
	Institut supérieur de la magistrature	L'Institut national d'études judiciaires a été créé par le décret royal n° 2-69-587 du 21 Kaada 1389 (29 janvier 1970). Il est érigé en établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous l'appellation d'Institut supérieur de la magistrature en vertu du Dahir n° 1-02-240 du 25 Rejeb 1423 (3 octobre 2002).

Santé	Agence nationale de l'assurance maladie	L'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a été créée en 2005, en vertu de l'article 57 de la loi 65-00 portant Code de la couverture médicale de base.
	Centre national de santé reproductive du CHU Ibn Sina de Rabat (CNSR)	Le Centre national de santé reproductive (CNSR) est en activité depuis 1982 selon un modèle intégré. Sa mission comporte les principales activités prioritaires des besoins de la santé reproductive au Maroc.
	Institut national d'hygiène (INH)	L'Institut national d'hygiène du Maroc a été inauguré le 30 décembre 1930 à Rabat par le Pr Léon Bernard dans le but de prendre en charge les problèmes d'hygiène et d'épidémiologie des maladies transmissibles au Maroc et de diffuser les notions élémentaires de l'hygiène et de la prophylaxie pour protéger la santé de la population.
	Centre national de réhabilitation et des neurosciences (CNRNS)	Le Centre national de réhabilitation et des neurosciences (CNRNS) est un centre de référence pour la prévention et la lutte contre les maladies du système nerveux, la réhabilitation et physiothérapie des patients et la recherche en neurosciences.

Aménagement du territoire	Groupe Al Omrane	Le groupe Al Omrane a été créé en 2007 par regroupements successifs de plusieurs sociétés pour devenir l'opérateur spécialisé de l'Etat dans le secteur de l'habitat, de l'aménagement et de la lutte contre l'habitat insalubre.
	Agence Marchica	Initié en 2008, le projet d'aménagement du site de la lagune de Marchica a pour but de valoriser les richesses naturelles de la région de Nador à travers la réalisation de sept cités thématiques autour de la lagune. Ce projet devra créer un pôle de compétences et de développement durable, en harmonie avec les grands projets de la région de l'Oriental.



4.1

**GROUPE THEMATIQUE : RESSOURCES,
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE**

Office national de l'électricité et de l'eau potable - Branche Eau



المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

L'ONEE est né en 2012 du regroupement de l'Office national de l'électricité (ONE) créé en 1963 et de l'Office national de l'eau potable (ONEP) créé en 1972. Il s'investit pleinement dans les grands projets structurants du Maroc, en réalisant les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité et d'eau ainsi que d'épuration des eaux usées, indispensables au développement durable du pays.

Site internet :	http://www.onep.ma/
Directeur général :	M. Abderrahim EL HAFIDI
Adresse postale :	Avenue Belhassan El Ouazzani BP. Rabat-Chellah 10002 Rabat Maroc
Téléphone :	+212 5 37 75 96 00

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources?

L'ONEE, grâce à une grande expertise cumulée dans les domaines d'eau et d'assainissement, construit des relations de partenariat durables et structurées avec plusieurs pays du continent africain. Ces relations reposent principalement sur l'accompagnement et l'assistance technique au profit des opérateurs d'eau africains et le renforcement de leurs capacités techniques et managériales.

Missions :

Dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement liquide, les principales missions de l'ONEE sont la planification des besoins, des ressources et des aménagements, l'étude et l'équipement

des localités, la gestion pour le compte des communes des infrastructures d'eau potable et d'assainissement et le contrôle de la qualité de l'eau fournie.



Principales réalisations :

En 2017, les investissements mobilisés pour l'alimentation en eau potable ont atteint 3,3 milliards de dirhams. Cela s'est traduit par un débit équipé de 71 m³/s et une production annuelle de 1,137 million de m³ d'eau potable. L'office compte 697 centres d'intervention et fournit 2,1 millions de clients. Dans le monde rural, le taux d'accès à l'eau potable a atteint 96,6%. Enfin, les rendements de production et de distribution sont respectivement de 95,6% et 76%.

En matière d'assainissement liquide, les efforts d'investissement sont de 700 millions de dirhams en 2017. Il en résulte une capacité d'épuration de 370 000 m³/j avec 101 stations d'épuration, 119 centres d'intervention et un taux de dépollution de 75,2%. La population qui bénéficie des prestations d'assainissement liquide est de

5,1 millions de personnes.

Encadrement :

A la fin 2017, l'ONEE-Branche Eau comptait 1879 agents chargés des affaires administratives et de support et 5391 agents chargés de la production. En 2008, l'ONEE a créé l'Institut international de l'eau et de l'assainissement (IEA) en vue de renforcer les capacités de ses entités et celles de tiers nationaux et internationaux, à travers : (i) la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines, pour la pérennité des investissements et l'efficacité de leur gestion; (ii) le développement des services d'eau et d'assainissement, par l'orientation de la recherche appliquée vers des technologies, des modes de gestion et des pratiques appropriées et adaptées et (iii) le soutien et l'assistance



technique au plan international, en particulier en faveur des opérateurs d'eau en Afrique subsaharienne, dans le cadre de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et du partenariat public-public.

L'IEA a organisé 300 sessions de formation totalisant 20 000 journées. Parmi les principales réalisations, il y a lieu de citer: (i) « le diagnostic de la corrosion des pièces et équipements métalliques utilisés par l'ONEE et le développement d'une approche pour améliorer leurs résistances à la corrosion » ; (ii) « l'étude comparative de la déminéralisation des eaux de surface et des eaux saumâtres souterraines par électrodialyse, nanofiltration et osmose inverse » et (iii) « l'élaboration d'une application informatique pour le dimensionnement des filtres plantés de réseaux ».

Coopération :

L'ONEE a développé plusieurs programmes de coopération technique, d'échange d'expériences et de renforcement des capacités au profit de ses cadres et responsables, en collaboration avec différents partenaires internationaux. Ainsi, dans le cadre d'une coopération avec la Belgique, l'ONEE a mis en œuvre un programme de partenariat avec la SWDE (Société wallonne des eaux), la SPGE (Société publique de gestion de l'eau) et VIVAQUA (entreprise belge de production et distribution d'eau potable, et d'assainissement). Avec la France, l'office a mené une coopération technique basée sur les échanges d'expériences, de connaissances et d'expertises, notamment avec Eau de Paris et le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). La stratégie d'intervention de l'ONEE



en Afrique repose principalement sur l'accompagnement et l'assistance technique au profit des opérateurs africains de l'eau ainsi que le renforcement de leurs capacités techniques et managériales en vue de leur permettre d'améliorer leurs performances et d'assumer pleinement leur mission de service public garantissant l'accès à l'eau potable et l'assainissement à leurs usagers. A ce titre, et dans le contexte d'un continent en pleine croissance et souffrant du manque d'infrastructures de base, l'ONEE a pu faire valoir son expertise auprès de plusieurs Etats africains partenaires du Maroc, tels que : la Mauritanie, la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry, le Cameroun et le Burkina Faso.

Enfin, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, plusieurs sessions de formation ont été réalisées à l'ONEE, avec un financement de la BID, au profit d'une vingtaine de pays africains. On peut citer à titre d'exemple une formation, en mars 2011, sur « l'amélioration des performances des réseaux de distribution d'eau potable » au profit de 15 responsables de 7 pays africains et, en janvier 2014, une « formation au service du renforcement des capacités des opérateurs d'eau et d'assainissement »

au profit de 14 cadres de 12 pays africains. Dans le même cadre de coopération, un accord a été conclu entre le gouvernement du Royaume du Maroc, le gouvernement du Burkina Faso et la BID relatif au transfert de l'expertise marocaine dans le domaine de la qualité de l'eau. Ainsi, un important projet de coopération est actuellement en cours de mise en œuvre au profit de l'opérateur burkinabé l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA).

L'accompagnement de l'ONEE au profit de l'ONEA ambitionne de résoudre la problématique de la qualité de l'eau à travers un programme d'intervention qui s'articule autour de 4 axes majeurs, à savoir :

- La protection des ressources en eau : lutte contre l'eutrophisation au niveau des 2 barrages de Ziga et Loumbila.
- L'optimisation des unités de traitements des eaux : stations de Ziga et Paspanga (eaux brutes de Loumbila).
- La mise à niveau du Laboratoire central de contrôle de la qualité des eaux de l'ONEA
- L'amélioration de la surveillance de la qualité des eaux au niveau du réseau de distribution.



Direction de la météorologie nationale



Créée en 1961, la DMN est sous la tutelle du ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

La DMN assure, dans le cadre de ses attributions, l'observation et la prévision du temps contribuant ainsi à la sauvegarde des vies et des biens. Elle contribue aussi au développement économique et social du pays en répondant aux besoins en informations météorologiques, climatologiques et environnementales des différents secteurs d'activité.

Site internet :	www.marocmeteo.ma
Directeur :	M. Abdallah Nassif
Adresse postale :	Avenue Mohamed Tayeb Naciri - Hay Hassani B.P. 8106, Casablanca Maroc
Téléphone / Email	+212 5 22 65 49 00 / contact@marocmeteo.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources?

La DMN est de plus en plus sollicitée pour apporter son assistance à des pays africains dans le domaine de la modification artificielle du temps et de la prévision numérique. Elle est membre très actif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), membre du Consortium ALADIN, ambitieux projet de prévision numérique qui réunit les chercheurs de plusieurs pays européens et deux d'Afrique du Nord et membre associé et partenaire euro-méditerranéen du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme.

Missions :

La Direction de la météorologie nationale, est un service d'Etat géré de manière autonome (SEGMA), sous la tutelle du secrétariat d'Etat chargé de l'Eau auprès

du ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. Elle assure dans le cadre de sa mission, l'observation et la prévision du temps, contribuant ainsi à la sauvegarde des vies et des biens.

Elle contribue aussi au développement économique et social du pays en répondant aux besoins en informations météorologiques, climatologiques et environnementales des différents secteurs d'activités. Ses attributions sont : (i) d'assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires pour satisfaire tous les besoins des usagers au plan national et d'assurer les échanges internationaux de données en application des accords ratifiés par le Royaume du Maroc ; (ii) d'effectuer des études et recherches atmosphériques, de météorologie et de climatologie théoriques, expérimentales et appliquées ainsi que les études et les recherches connexes en rapport avec sa mission et (iii) de participer à la préparation, en liaison avec les administrations intéressées, des accords internationaux concernant ses domaines de compétence, d'établir les textes réglementaires relatifs à la

météorologie et d'en assurer l'exécution.

Principales réalisations :

Elles concernent divers domaines. Dans celui de l'observation météorologique, la DMN a mis en œuvre un réseau d'observation météorologique sur tout le royaume. Il est constitué d'un réseau de stations classiques de mesure au sol, d'un réseau de stations automatiques au sol, d'un réseau de radars météorologiques et réseau de mesure de la qualité de l'air. Elle a également introduit la nouvelle technologie des radars marins dans le système d'observation météorologique. Enfin, la DMN, après implémentation et mise en œuvre opérationnelle, a été désignée officiellement en tant que centre régional d'instrumentation de l'OMM (CRI). Dans le domaine de la prévision météorologique, la DMN a instauré un nouveau système d'alerte et mise en œuvre opérationnelle de la carte vigilance.



Elle a de plus mis en place un système de production graphique personnalisée destiné aux usagers (exemple : météo des routes).

Concernant le système de modèles numériques de prévision du temps et du climat, la DMN a mis en place des modèles de prévision numériques du temps et d'assimilation de données de haute résolution (exemple : 1,3 km) sur le Maroc pour la prévision des phénomènes locaux. Elle a également mené des études croisées de prévisibilité du brouillard par modélisation et assimilation. Pour le

modèle Marine, la DMN a procédé à (i) l'implémentation de la version 2.22 du modèle de vague WaveWatch III réalisée depuis 2013 ; (ii) l'installation et la mise en opérationnel du modèle de vague SWAN « SimulatingWAVesNearshore » sur quatre domaines : le port de Tanger Med, le port de Casablanca, le port de Mohammedia et le port de Laayoune et (iii) l'implémentation du modèle MOTHY de suivi de la pollution marine. Enfin, dans le domaine du climat la DMN a réalisé plusieurs actions et études, à savoir : (i) la mise en œuvre du calcul des indices

climatiques pour la détection et le suivi des changements climatiques au niveau du Maroc ; (ii) l'amélioration de la résolution spatiale des modèles de prévision des scénarios climatiques sur le Maroc et sur la région MENA ; (iii) la mise en place de la prévision d'ensemble de la prévision saisonnière sur le globe ; (iv) les études d'impact des changements climatiques sur la ressource hydrique concernant les bassins de Souss Massa et Oum Rabia et (v) l'implémentation, la mise en œuvre opérationnelle et la désignation officielle du Centre climatologique régional de l'Afrique du Nord, coordonnateur du projet (RCC-NorthAfrica).

Encadrement :

Le centre emploie 772 salariés dont 255 représentent le personnel administratif et de support, 477 en charge de la production et 40 dédiés à la recherche (experts techniques, chercheurs, etc.).

Coopération :

Dans le cadre de la coopération Nord-Sud, le projet ALADIN, mené en partenariat avec MF et 16 pays européen et d'Afrique du Nord a connu la contribution significative des experts de la météorologie nationale dans le développement des modèles de prévision numériques du consortium ALADIN depuis 1994.

En matière de coopération triangulaire, la DMN a participé à l'encadrement de deux ateliers dans le cadre d'un projet de développement des capacités des pays de l'Afrique de l'Ouest et du golfe de Guinée en météorologie marine, financé par l'Université Howard (USA). Le premier atelier a été organisé à Dakar, Sénégal du 12 au 18 juillet 2010 et le second à Lagos, Nigéria du 13 au 22 septembre 2010. De plus, durant 4 années, la DMN a participé au projet de développement de la météorologie marine en soutien aux pays de l'Afrique de l'Ouest, financé par l'AEMET (Espagne) de 2008 à 2012.

Enfin, dans le cadre de ses activités de coopération Sud-Sud, la DMN a mené 3 actions importantes, à savoir l'appui à la création d'un Centre d'assistance météorologique aux activités maritimes (CAMAM) au Port autonome de Pointe-Noire au Congo, la contribution à l'élaboration du plan d'implémentation du WIGOS pour l'Afrique en tant que membre du groupe de travail créé à cet effet et l'assistance à la DMN du Sénégal dans le projet de mise en place d'un service de météorologie maritime. Cette assistance a commencé en 2005 et continue jusqu'à nos jours avec des actions de développement de capacités des prévisionnistes.



Office national de l'électricité et de l'eau potable - Branche Electricité



المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

L'ONEE est né en 2012 du regroupement de l'Office national de l'électricité (ONE) créé en 1963 et de l'Office national de l'eau potable (ONEP) créé en 1972. Au cœur d'un service public stratégique, l'ONEE Branche Electricité joue un rôle important dans l'amélioration du niveau de vie des citoyens marocains et la compétitivité économique du pays.

Site internet :	http://www.one.org.ma/
Directeur général :	M. Abderrahim EL HAFIDI
Adresse postale :	65, Rue Othmane Ben Affane, 20 000 Casablanca Maroc
Téléphone :	+212 5 22 66 80 80

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources?

L'ONEE se positionne comme un acteur principal sur le marché de l'électricité en Afrique. Fort en matière de planification, d'exploitation, de maintenance et d'électrification rurale, l'office est présent dans plusieurs pays africains qui souffrent d'un énorme déficit en la matière. L'ONEE propose également des formations aux pays d'Afrique subsaharienne.

Missions :

Dans le domaine de l'électricité, les principales missions de l'ONEE consistent à : (i) veiller à satisfaire la demande nationale en électricité dans les meilleures conditions de disponibilité, de rendement, de sécurité et de coût ; (ii) gérer et développer le réseau de transport de l'énergie ; (iii) assurer la sécurité du système électrique au niveau national ; (iv) planifier, intensifier et généraliser l'extension de l'électrification rurale et (v) promouvoir et développer les énergies renouvelables.

Principales réalisations :

Afin de satisfaire la demande en énergie électrique et dans le cadre du renforcement de son parc de production, l'ONEE-Branche Electricité a engagé des projets d'équipement de grande envergure :

Production thermique :

- Centrale au charbon de Safi (thermique, 2 x 693 MW);
- Extension de la centrale thermique de Jerada;
- Extension de la centrale diesel de

- Dakhla;
- Extension de la centrale des groupes diesel de Laâyoune.

Production hydraulique :

- STEP Abdelmoumen (350 MW).

Production éolienne :

- Parcs éoliens à réaliser par des opérateurs privés dans le cadre de la loi 13-09 sur les énergies renouvelables ;
- Programme intégré de l'énergie éolienne de 1000 MW;
- Projet de parc éolien de Taza (150 MW).

Production solaire :

- Programme solaire photovoltaïque de 400 MWC de l'ONEE-Branche Electricité.

Encadrement :

A la fin 2017, l'effectif de l'ONEE-Branche Electricité s'élevait à 9 992 collaborateurs y compris le personnel responsable de mettre en œuvre et de suivre des projets en dehors du Maroc, notamment le personnel permanent au Sénégal. Cet effectif se répartit en 23% agents d'exécution, 53% d'agents de maîtrise et 24% de cadres. Les domaines d'activité les plus importants en termes d'effectifs (90% de l'effectif global de la Branche Electricité) sont ceux relatifs aux métiers de base à savoir la production, le transport et la distribution d'électricité. La qualité de ses ressources humaines permet à l'ONEE-Branche Electricité de constituer une référence

parmi les entreprises publiques.

Coopération :

Fort de son expertise dans les différents métiers de l'électricité (production, transport, distribution, électrification rurale, commercial, énergies renouvelables...), l'ONEE a développé sa présence à l'international et particulièrement en Afrique subsaharienne. Cette ouverture a été concrétisée par la réalisation de plusieurs projets.

Au Sénégal, l'ONEE détient deux concessions d'électrification rurale dans les régions de Saint Louis et de Louga (49 000 km² dans le nord du pays) pour le développement, l'exploitation du réseau électrique et des systèmes autonomes et la commercialisation de l'énergie électrique, sur une durée de 25 ans.

Au Mali, l'office mène un projet d'assistance au développement de l'électrification rurale de 24 villages dans la région de Ségou. Ledit projet comporte l'installation de deux centrales solaires photovoltaïques d'une puissance totale de 2,4 MWC avec stockage et réseaux de distribution MT et BT.

Au Niger, un projet similaire d'assistance au développement de l'électrification rurale de 24 villages dans les régions de Dosso et Tahoua. Il comporte la mise en place de trois centrales solaires photovoltaïques d'une puissance totale de 9,3 MWC avec stockage et réseaux de distribution MT et BT.

Au Tchad : un autre projet du type consiste



en l'assistance au développement de l'électrification rurale de 16 villages au sud de N'Djaména. Ce projet est constitué d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 3 MWc, de l'extension du poste de Gassi de 15 kV et des réseaux MT et BT.

Outre ces quatre projets d'électrification rurale qui sont menés avec le concours de la BID, l'ONEE réalise des projets de production thermique dans plusieurs pays en Afrique de l'Ouest. Ainsi, en Gambie, l'office a mené un contrat d'assistance technique avec NAWEC (opérateur national) pour la supervision de la construction d'une centrale diesel de 9MW à Brikama à Banjul. (2010/2011). Un second contrat du même type, avec NAWEC, pour la supervision de la construction d'une deuxième centrale Brikama 2 d'une puissance additionnelle de 20 MW est en cours d'exécution depuis 2012. Ces 2 projets ont bénéficié du financement de la BID.

En Guinée, l'ONEE a mené en 2015, avec le soutien de la BID, l'expertise et l'évaluation

technico-économique du projet de réhabilitation des centrales thermiques de TomboV -33 MW- et de Kaloum 3 - 44 MW Conakry.

La Sierra Leone a bénéficié en 2007-2008 de l'expertise de l'ONEE pour la réhabilitation des moyens de production de Freetown pour le compte de la National Power Authority (NPA).

Au Sénégal, deux projets de supervision de travaux d'installation ont été menés par l'office. Le premier concerne des groupes pour la centrale électrique diesel de 60 MW de Bel Air à Dakar en 2006-2007. Le second concerne des groupes pour la centrale électrique de 60 MW de Kahone 2, dans la région de Kaolack, en 2008-2009.

En Côte d'Ivoire, l'ONEE conduit, depuis 2016, une assistance technique à CI-ENERGIES (opérateur national) pour le développement, en IPP, d'une centrale à charbon à San Pedro.

La coopération ne se limite pas aux domaines de la production et de l'électrification rurale. Elle s'étend à la distribution et à la commercialisation,

à l'appui au management et au développement des compétences. Dans le registre distribution/commercialisation, l'ONEE a réalisé plusieurs contrats.

Au Tchad, l'office s'est vu confier la supervision des travaux de réhabilitation du réseau de distribution électrique de la ville de N'Djaména de 2008 à 2013 avec le soutien de la BID.

Au Sénégal, l'ONEE a réalisé en 2006 une étude sur les tarifs de l'électricité pour le compte de la Société sénégalaise d'électricité (Senelec).

Au Cap-Vert, l'office a mené en 2010-2011 une assistance technique à Electra pour l'électrification de 2 quartiers à Praia et pour l'acquisition d'équipement et de matériel électrique.

En Sierra Leone, l'ONEE a conduit en 2007-2008 des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution de la National Power Authority (NPA) à Freetown.

En 2007, au Mali, l'Office a décroché et exécuté un contrat avec EDM (opérateur national) portant sur les études réseaux et l'assistance technique pour la passation des marchés de travaux pour la construction d'une Centrale de 60 MW à Bamako.

En matière d'appui au management, l'ONEE est intervenue dans 3 pays subsahariens : (i) au Tchad, en 2007-2008, dans le cadre d'un contrat d'assistance pour le développement des compétences managériales de la STEE – un projet financé par la BID ; (ii) au Niger, en 2007, pour une assistance à la Société nigérienne d'électricité (Nigelec) dans les domaines des systèmes d'information, de formation et de la gestion des ressources humaines et (iii) au Bénin, avec l'appui en 2015 au MCA-

Bénin (Millennium Challenge Account) pour la définition d'un plan d'action pour la modernisation et le développement du secteur électrique.

Enfin, pour le développement des compétences, le Centre des sciences et techniques de l'électricité (CSTE) de l'ONEE, certifié par l'ASEA, prodigue diverses formations dans le cadre de la coopération triangulaire financée par des bailleurs de fonds comme la BID et la BADEA en 2009, avec 60 bénéficiaires et la JICA et en 2017-2016, avec 100 bénéficiaires. Par ailleurs, dans le cadre du projet RACEE, ce centre a formé plus de 200 cadres et techniciens en 2 ans. Enfin, plusieurs formations ont été dispensées dans un cadre bilatéral au profit notamment des opérateurs nationaux.

Il est à noter que l'ONEE collabore avec la BID pour appuyer les pays africains en vue de développer l'électrification rurale en utilisant les énergies renouvelables et l'approche de partenariat à flux inversés (reverse linkage). A cet effet, un mécanisme de financement BID-ONEE a été mis en place en 2018 pour appuyer les institutions en charge de l'électrification rurale. Ce mécanisme vise le renforcement des capacités des cadres des institutions en charge de l'électrification rurale dans leur pays d'une manière pérenne.

mécanisme de financement BID-ONEE a été mis en place en 2018 pour appuyer les institutions en charge de l'électrification rurale. Ce mécanisme vise le renforcement des capacités des cadres des institutions en charge de l'électrification rurale dans leur pays d'une manière pérenne.

Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles



L'IRESEN est un institut de recherche créé en 2011 par le ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, et plusieurs acteurs clés du secteur énergétique au Maroc. Il accompagne la stratégie

énergétique nationale en soutenant la recherche et développement appliquée dans le domaine de l'énergie solaire et des énergies nouvelles

Site internet :	www.iresen.org
Directeur général :	M. Badr IKKEN
Adresse postale :	Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles – IRESEN 16, rue Amir Sidi Mohamed Souissi – Rabat, MAROC
Téléphone / Email :	+212 5 37 68 22 36 / contact@iresen.org

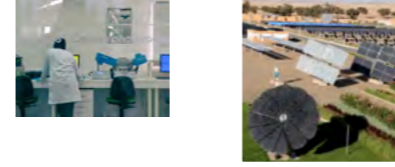
Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Grâce à ses compétences, l'IRESEN a développé la première plateforme en Afrique de test et de caractérisation des modules photovoltaïques et de la comparaison de différents systèmes et technologies photovoltaïques ainsi que des modèles d'aide à la décision pour l'évaluation des technologies photovoltaïques.

Missions :

L'IRESEN a pour mission de : (i) identifier et définir des thématiques et projets de recherche et développement (R&D) dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ; (ii) réaliser les

projets de R&D définis et/ou sélectionner des acteurs nationaux et/ou internationaux en mesure de les réaliser ; (iii) contribuer au financement des projets de R&D définis ; (iv) assurer la gestion proactive des partenariats (recherche et suivi) ; (v)



assurer le suivi et le pilotage des projets de R&D lancés ; (vi) valoriser les résultats de R&D et (vii) assurer le transfert des résultats de recherche, des expériences et du savoir au secteur industriel et au secteur des services pour leur valorisation.

Principales réalisations :

Depuis sa création en 2011, l'IRESEN est devenu un acteur incontournable de la R&D dans le domaine de l'énergie solaire et des énergies nouvelles. Il a ainsi conçu une plateforme internationale de test, de caractérisation et de formation « Green Energy Park ». Il a aussi assuré l'accompagnement technique de plusieurs projets nationaux, a lancé 12 appels à projet depuis 2012 et a déposé 19 brevets. Il a également contribué à la réalisation de la carte de zoning marocaine pour le potentiel solaire

Encadrement :

Le personnel de l'IRESEN se compose de 50 salariés répartis en 21 agents qui travaillent dans les affaires administratives et de

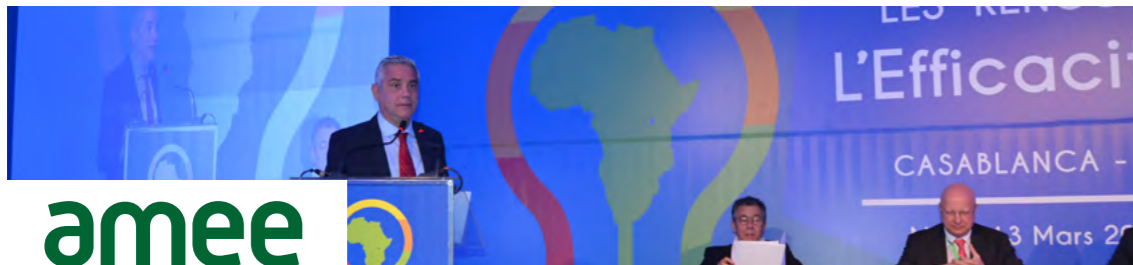
support et 29 qui constituent le corpus dédié à la recherche (experts techniques, chercheurs, etc.).

Coopération :

La coopération internationale est primordiale pour la réussite de la mission de l'IRESEN. Dans ce cadre, l'institut a procédé à un échange d'informations entre le Maroc et l'Allemagne dans les domaines de la production d'énergies à base de sources renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la recherche de solutions de financement. Les liens entre les institutions scientifiques et techniques du secteur énergétique des deux pays ont été renforcés, notamment pour identifier les projets de coopération entre le centre aérospatial allemand (DLR) et l'IRESEN. La France a contribué au développement d'une solution de stockage électrique innovante, tandis que la coopération avec l'Italie a permis de développer une expertise de certification des modules PV.



Agence marocaine pour l'efficacité énergétique



amee
Agence Marocaine
pour l'Efficacité Énergétique

L'Agence marocaine nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a été créée en 2011. En 2016, le projet de loi n° 39-16 relatif aux prérogatives de l'agence indique que celles-ci sont axées sur l'efficacité énergétique. Il induit une modification de l'appellation de la structure qui prend désormais le nom d'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE).

Site internet :	www.amee.ma
Directeur général :	M. Saïd MOULINE
Adresse postale :	Espace les Patios 1er Etage, Angle Av Ennakhil et Av Ben Barka Hay Riad - Rabat
Téléphone / Email :	+212 5 37 28 73 53/73/33/95 / contact@amee.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'AMEE, acteur incontournable pour la réalisation et la coordination des programmes d'efficacité énergétique (EE), œuvre à diffuser son savoir-faire auprès de ses homologues du continent africain, partant de la conviction que le modèle énergétique marocain peut être « transposable » à d'autres pays.

Missions :

Les missions de l'AMEE, qui émanent de la loi n°39-16 remplaçant la loi 16-09 ex-ADEREE, portent essentiellement sur la proposition d'un plan national et de plans sectoriels et régionaux pour le développement de l'efficacité énergétique, l'élaboration et la réalisation de programmes en la matière, ainsi que le suivi d'actions de développement dans ce domaine, leur coordination et leur supervision.

L'AMEE a pour vocation de mobiliser aussi dans un format innovant l'intelligence collective régionale (Sud-Sud) autour de

cette nouvelle réalité qu'est l'efficacité énergétique.

Principales réalisations :

L'AMEE est certifiée ISO 9001. Sa Green Plateforme à Marrakech est classée centre de formation catégorie II par l'UNESCO. Depuis sa création, elle a lancé plusieurs chantiers. Elle a ainsi, conformément à sa mission, développé la stratégie nationale d'EE à travers un débat national impliquant tous les acteurs. Elle a par ailleurs conçu et mis en œuvre le projet « Mosquées vertes » qui promeut

l'efficacité énergétique dans les lieux de culte musulmans à travers leur mise à niveau, la formation des acteurs religieux et leur sensibilisation. Elle a également développé l'EE dans les territoires (villes) du pays en intervenant notamment au niveau de l'éclairage public, avec une certification internationale de ces villes (projet Jiha-Tinou). Elle a enfin développé une réglementation thermique dans le bâtiment et l'ensemble des outils de sa mise en œuvre.

L'AMEE intervient comme acteur incontournable du domaine de l'efficacité énergétique comme l'attestent les réalisations dans de nombreux domaines d'expertise. Elle a ainsi contribué au Programme de pompage solaire pour l'EE dans l'agriculture et l'économie de l'eau et de l'énergie par la mise en place de projets pilotes de démonstration, de formations, de conseils, de test d'équipement, etc. Elle accompagnée les secteurs par des programmes d'audits énergétiques et le secteur du transport et de la logistique en termes d'EE. L'agence a également piloté l'efficacité énergétique dans les bâtiments en concertation avec les intervenants du secteur (ministères, ordre des architectes, promoteurs immobiliers, organismes de formation etc.).

Encadrement :

Les ressources humaines de l'agence comptent un effectif de 105 cadres et

agents reparties comme suit : 30 ingénieurs, 21 administrateurs, 18 administrateurs adjoints, 25 techniciens et 11 rédacteurs.

Coopération :

La coopération internationale est indispensable à la mise en œuvre de la stratégie de l'agence et la réalisation de ses missions. Ainsi, dans le cadre d'une coopération Nord-Sud, le programme ADEME est mené pour développer et intensifier le recours aux énergies renouvelables et promouvoir l'efficacité énergétique. Il est consécutif au programme européen de jumelage institutionnel entre l'ADEME et l'ex-ADEREE mis en œuvre de janvier 2012 à juin 2014 dans le cadre du partenariat UE-Maroc. Concernant la coopération sud-sud et triangulaire, l'agence a signé en 2003 avec la Banque africaine de développement (BAD), un accord pour le développement économique en Afrique. Cet accord comprend des formations pour la production d'électricité décentralisée pour les zones isolées au profit des techniciens et des ingénieurs des pays africains francophones.

Enfin, dans le domaine de la coopération Sud-Sud, l'AMEE et ANER Sénégal développent leur coopération bilatérale scientifique, technique et technologique en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de recherche.

Moroccan Agency for Sustainable Energy



Masen est le groupe chargé de piloter les énergies renouvelables au Maroc. Les projets intégrés portés par Masen visent notamment à développer, en synergie avec l'ONEE, une puissance de production électrique propre additionnelle de 6 000 MW à l'horizon 2030. Et ce, dans le but de contribuer à l'objectif national, à l'horizon 2030, d'un mix énergétique dont 52% est d'origine renouvelable.

Site internet :	http://www.masen.ma
Président directeur général :	M. Mustapha BAKKOURY
Adresse postale :	N°50 Rocade Sud, Rabat - Casablanca Immeubles A-B, Zénith Rabat Souissi, Rabat, Maroc
Téléphone :	+212 5 37 57 45 50

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources?

Masen, acteur central de la stratégie énergétique nationale, est en charge (avec l'ONEE) de la mise en œuvre de la vision nationale en matière d'énergies renouvelables. Masen, fort d'une palette de compétences et d'expertises pluridisciplinaires, partage l'expérience développée et enclenche une dynamique de développement compétitif des énergies renouvelables à l'échelle du continent africain.

Missions :

La définition des missions de Masen s'articule autour de quatre axes. Le premier axe concerne le développement intégré d'installations d'énergies renouvelables aux meilleurs standards internationaux. Le deuxième axe est relatif à la contribution à l'émergence d'une expertise nationale dans le domaine des énergies renouvelables, à travers : (i) le développement de la recherche appliquée et la promotion des innovations technologiques dans les filières renouvelables de production d'électricité et (ii) la contribution à l'élaboration et à la mise en place de dispositifs d'intégration industrielle pour l'émergence d'une industrie compétitive liée aux énergies renouvelables. Le troisième axe s'intéresse au développement territorial des zones d'implantation selon un modèle durable impliquant l'économique, l'humain et l'environnemental. Le quatrième et dernier axe érige l'agence en tant que

force de proposition à l'échelle nationale et internationale dans le domaine des énergies renouvelables.

Principales réalisations :

Les réalisations de Masen s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des grands projets structurants du Maroc. A cet effet, l'agence a conçu le Plan solaire Noor, une stratégie solaire intégrée portée par Masen, qui vise à exploiter le fort ensoleillement naturel du Royaume pour développer une capacité minimale de 2000 MW à l'horizon 2020. Elle a aussi conçu le premier Atlas solaire marocain. Cet outil est indispensable à l'évaluation avec précision du gisement solaire et sa répartition spatio-temporelle à grande échelle.

Sur le plan des infrastructures, l'agence compte à son actif la réalisation du Complexe solaire Noor Ouarzazate (580 MW) et du Programme Noor PV I (170 MW). A cet effet, Masen a assuré la conception,

la programmation, la structuration juridique et financière puis le suivi de la réalisation des infrastructures communes et des 4 centrales multi-technologies (CSP et PV) de Ouarzazate, ainsi que des 2 centrales PV de Laayoune et Boujdour. Masen assure le suivi de l'exploitation et de la maintenance des unités de production d'électricité.

Dans le registre de la R&D, Masen a implanté une plateforme, dans le complexe de Ouarzazate, dont la mission est de porter à maturité commerciale les technologies solaires existantes. Enfin, Masen a participé de façon active à la création et à l'animation du Cluster EnR marocain, une association qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'écosystème des énergies renouvelables au Maroc. Mis en place avec la collaboration de la GIZ (l'agence de coopération allemande) et

de la Banque mondiale, le cluster (avec 80 membres actifs) a lancé le 1er incubateur de startups green au Maroc et soutient actuellement la réalisation de 13 projets industriels.

Encadrement :

Masen compte plus de 176 collaborateurs, répartis entre 64 pour le personnel administratif et support et 112 pour les activités métier.

Coopération :

En matière de coopération Nord-Sud, le financement du Complexe solaire Noor Ouarzazate, dont le montant est évalué à plus de 2,2 milliards d'euros, Masen a sollicité la contribution de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale, de l'Agence française de développement, de la KfW, de la



Banque européenne d'investissement et de la Commission européenne.

Par ailleurs, le secrétariat de la SET ROADMAP, constituée de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, du Portugal et du Maroc (en présence de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de l'Union pour la Méditerranée) examine l'opportunité de mettre en place un cadre propice à l'échange d'électricité d'origine renouvelable.

Sur le plan de la coopération Sud-Sud, une stratégie de coopération internationale a été mise en œuvre. Elle a abouti à 14 accords de partenariat pour le transfert de savoir-faire, l'assistance technique, le renforcement du cadre institutionnel et le développement de projets de centrales de production d'électricité avec des

sources d'énergies renouvelables. Les pays partenaires sont le Burkina Faso, le Chili, Djibouti, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée Bissau, Madagascar, le Nigéria, la République du Congo, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie, la Tunisie et la Zambie.

Ce partenariat a permis de déployer divers services et compétences tels que le renforcement du cadre institutionnel propre au développement des énergies renouvelables, l'évaluation des ressources énergétiques renouvelables, le développement de méthodes et outils pour la prospection et la qualification de sites appropriés, l'assistance technique pour le développement de projets EnR intégrés et enfin le développement de projets EnRs intégrés.

Office national des hydrocarbures et des mines



L'ONHYM a été créé le 17 août 2005, par la fusion du Bureau de recherches et de participations minières (BRPM) et de l'Office national de recherche et d'exploitations pétrolières (ONAREP), créés respectivement en 1928 et 1981.

Site internet :	http://www.onhym.com/
Directeur Général :	Mme Amina BENKHADRA
Adresse postale :	5, avenue My Hassan BP 99, Rabat-Maroc
Téléphone :	+212 5 37 23 97 06

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

ONHYM a un leadership national reposant sur un savoir-faire et une expertise confirmée dans les travaux souterrains, les travaux de sondage, la réalisation de forages pétroliers, la production et le traitement des substances minérales et des hydrocarbures et les relations et partenariats avec des opérateurs et des investisseurs.

Dans le cadre de la coopération, l'ONHYM s'est engagé pleinement dans des actions de formation et de transfert de savoir-faire dans le domaine de l'exploration pour les hydrocarbures et les mines au profit des pays d'Afrique.

Missions :

Les missions de l'ONHYM sont : (i) la conduite de travaux de recherche, d'exploration et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, des gisements miniers et de toute substance minérale (à l'exclusion des phosphates) ; (ii) la promotion et l'accompagnement de toute action visant à favoriser le développement de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures et des substances minérales, notamment à travers l'établissement de partenariats ; (iii) la mise à disposition des opérateurs de bases de données riches, fiables et accessibles sur le sol et le sous-sol national, ainsi qu'une documentation sur les dispositifs administratif, financier et

juridique régissant le secteur des mines et des hydrocarbures.

Principales réalisations :

Concernant le secteur des mines, l'ONHYM est le principal catalyseur de la recherche minière au Maroc. Il a été à l'origine de la découverte de la presque totalité des gisements métalliques du pays. Au cours des dernières années, ces efforts ont abouti à identifier de nouveaux prospects à métaux précieux et métaux de base dans l'Anti-Atlas et les provinces du Sud avec notamment une nouvelle province de carbonatites à minéralisation polymétallique dans la région d'Awserd. Dans le secteur des hydrocarbures, les efforts déployés dans l'exploration

pétrolière ont été couronnés par la découverte de gaz et condensat dans les bassins du Gharb, d'Essaouira et de Tendirara. Les travaux ont permis aussi de faire avancer la connaissance du potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires onshore et off-shore.

Encadrement :

L'ONHYM compte plus de 550 agents dont 187 ingénieurs et cadres. Ses équipes ont accumulé un grand savoir-faire et une longue expérience dans les métiers de l'exploration des mines et des hydrocarbures, du développement de gisements et des activités de forages.

Coopération :

Dans le cadre de sa politique de promotion des actifs mines et hydrocarbures, l'office développe en continu des partenariats avec les investisseurs nationaux et/ou internationaux en vue de promouvoir le potentiel en hydrocarbures et minier du sous-sol marocain. Parmi ces partenaires, il y a lieu de noter de nombreux partenaires pétroliers : Sound oil, SDX Energy, Gulfsands (Royaume Uni), Chevron (Etats Unis), Eni (Italie), Repsol (Espagne) et 7 partenaires

miniers : Maya et Metalex (Canada), Garrot Chaillac (France), Tolsa et Inversiones Monte Olimpo (Espagne), Sanc (France) et Kasbah Resources (Australie).

Aussi et dans le cadre de l'engagement et de la vision à long terme du Maroc en faveur de l'Afrique subsaharienne, l'ONHYM dans le cadre de la coopération, s'est engagé pleinement dans des actions de formation et de transfert de savoir-faire dans le domaine de l'exploration pour les hydrocarbures et les mines. Plusieurs accords ont été signés avec la Guinée Conakry, le Mali, le Sénégal, la Mauritanie, le Gabon, Madagascar, le Sud-Soudan, le Ghana, la Zambie et le Nigeria.

Par ailleurs, l'ONHYM a conclu 13 accords de partenariat avec 10 pays africains : Guinée Conakry (SOGUIPAMI et ONAP), Mali (DNGM et AUREP), Gabon (SEM), Mauritanie (OMRG et SMH), Sénégal (PETROSEN), Madagascar (OMNIS avec une participation dans le projet de réhabilitation et de sauvegarde du Canal des Pangalanes), Nigéria (NGSA), Soudan du Sud (DGS), Ghana (Minerals Commission) et Zambie (Ministry of Mines and Mineral Development).



4.2

**INSTITUT NATIONAL DE LA
RECHERCHE AGRONOMIQUE**

Institut national de la recherche agronomique



L'INRA est un établissement public dont les origines remontent à 1914 avec la création des premiers services de recherche agricole officiel. Sa dénomination actuelle est fixée par la loi n° 40-80 du 21 Safar 1401 (29 décembre 1980) arrêtant ses missions et prérogatives.

Site internet :	https://www.inra.org.ma/
Directeur général :	M. Mohamed BADRAOUI
Adresse postale :	Avenue de la Victoire, B.P. 415 - Rabat R.P. Maroc
Téléphone /Email :	+212 5 37 77 09 55 / badraoui@inra.org.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'INRA est le principal organisme de recherche agricole marocain. Il opère à travers dix centres régionaux de la recherche agronomique avec plus de 300 chercheurs. L'expertise confirmée de l'INRA est très demandée en Afrique et des requêtes ont été formulées par des pays comme le Mali et la Guinée Conakry pour profiter de l'expérience pilote de la carte de fertilité des sols du Maroc gérée par l'INRA.

Missions :

L'INRA est chargé (i) de procéder aux recherches scientifiques et techniques ayant pour objet le développement de l'agriculture et de l'élevage ; (ii) d'effectuer des études prospectives, en particulier celles qui portent sur le milieu

naturel ou qui ont trait à l'amélioration des productions végétales ou animales ; (iii) d'entreprendre, soit de sa propre initiative, soit à la demande des particuliers, des essais sur les cultures à améliorer ainsi que sur la production animale et, d'une façon générale, de mener toutes les actions



expérimentales à caractère agricole ou celles concernant la mise au point de procédés de transformation et d'utilisation des produits végétaux et animaux ; (iv) d'étudier et de déterminer scientifiquement les modalités pratiques de l'application des résultats de ses recherches et, dans ce cadre, de conseiller les organismes de vulgarisation agricole et les agriculteurs et (v) de commercialiser les résultats de ses recherches, études et travaux.

Principales réalisations :

La recherche agronomique a permis de grandes avancées en matière d'amélioration génétique par la création de variétés de cultures annuelles ou pérennes/arboricoles productives, adaptées aux conditions climatiques, résistantes aux maladies et ravageurs et de bonne qualité commerciale, ainsi

que la création de races synthétiques de petits ruminants. L'Institut a mis au point des technologies de culture in vitro de certaines espèces pour leur multiplication en masse. Dans le domaine des techniques culturales, il y a lieu de citer le développement de technologies d'agriculture de conservation et de semoirs de semis direct. L'INRA a également produit des outils d'aide à la décision à l'image des cartes de vocation agricole des terres cultivées (8,7 millions d'ha) ou la carte de fertilité des sols et de vocation des terres au Maroc (7,2 millions d'ha). Enfin, sur le plan des études stratégiques, l'institut a conduit une analyse des politiques publiques, des études d'impact, des analyses de chaînes de valeur, etc.

Encadrement et ressources :

L'institut compte 754 agents, répartis



entre personnel administratif et support (435) et personnel dédié à la recherche, chercheurs et techniciens (319).

L'INRA compte 23 domaines expérimentaux et plusieurs laboratoires et plates-formes de recherche répartis sur 10 centres régionaux et 3 agropoles.

La moyenne des budgets annuels des quatre dernières années est de 310 millions de dirhams.

Coopération :

Plusieurs conventions ont été signées par l'INRA dans le cadre de la coopération internationale Nord-Sud. En collaboration avec l'UE, l'institut mène ainsi plusieurs

projets (Horizon2020, Arimnet, Eranet, etc.). Pour sa part, l'Agence française pour le développement finance le projet d'adaptation de l'agriculture au changement climatique au Maghreb (ACCAGRIMAG), dans lequel l'INRA est partie prenante. Enfin, une importante convention de coopération a été signée avec « The Rural Development Administration » de la Corée de Sud.

L'INRA est par ailleurs impliqué, au côté de partenaires nationaux, dans des projets de coopération triangulaire, notamment avec les pays africains en partenariat avec la BID, la BADEA et la FAO. Les pays tiers concernés par cette coopération

sont la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Guinée Conakry, le Nigéria, le Rwanda et la Tanzanie.

De plus, l'INRA mène des projets avec des partenaires nationaux et diverses organisations internationales comme l'ICARDA, la FAO, le FIDA, l'ONUDI, l'UNOSSC, la Banque mondiale, l'AFD, le PNUD, le PNUE, FARA et l'AIEA.

Concernant la coopération Sud-Sud, une convention de partenariat pour le développement de la phœniciculture a été signée entre l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et Yukubali Farm Nigeria Limited, en marge du 12ème Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM). Avec le soutien de la BID, l'AFESD, l'OFID et le KFAED, l'INRA contribue au projet de renforcement de la sécurité alimentaire dans les pays arabes (Maroc, Algérie, Egypte, Iraq, Jordanie, Palestine, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen). L'institut participe à quatre initiatives. La première

est l'African Regional Cooperative Agreement for Research, Development and Training Related to Nuclear Science and Technology (AFRA) à laquelle ont adhéré 30 pays africains. Elle bénéficie du financement de l'AIEA. La deuxième s'intitule Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), un programme mondial initié par la FAO. La troisième correspond à l'Initiative maroco-indienne pour le développement des légumineuses alimentaires (IMILA), menée en partenariat avec l'IAV Hassan II, l'ICARDA, l'ICRISAT, la Fondation Swaminatan de recherche, et la Fondation OCP. Enfin, la quatrième est l'International Climate Initiative, conduite en collaboration avec l'ICARDA et le Federal Ministry of the Environment, Nature, Conservation, Building and Nuclear Safety (BMUB) d'Allemagne.

Enfin, l'INRA contribue au projet de cartes de fertilité des sols en Afrique et dans les pays des Caraïbes.



L'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II



L'IAV est un établissement public, créé en 1966 par décret Royal et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est passé, en 1966, de 12 étudiants à son statut actuel de 2 000 étudiants et 20 programmes de spécialisation dans deux campus, l'un à Rabat et l'autre à Agadir.

Site internet :	http://www.iav.ac.ma/
Directeur :	M. Ali HAMMANI
Adresse postale :	B.P. 6202 Rabat-Instituts
Téléphone / Email :	+212 5 37 77 17 58/59/ a.hammani@iav.ac.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

La présence au sein de l'IAV de nombreuses compétences touchant à l'ensemble des domaines scientifiques et technologiques en relation avec la recherche dans le domaine du développement agricole, des ressources naturelles et de la santé vétérinaire, lui permet de participer activement à différentes actions de développement agricole et rural au Maroc et de faire bénéficier les professionnels africains d'un partage d'expérience et d'expertise.

Missions :

L'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II est la principale institution marocaine de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le domaine du développement agricole, des ressources naturelles et de la santé vétérinaire. C'est un centre polytechnique d'expertise multidisciplinaire qui assure la formation initiale et la formation continue en sciences et technologies du vivant et de la terre. Il contribue activement à l'effort de modernisation de l'agriculture à travers la conduite de programmes de recherche innovants répondant aux attentes et aux besoins d'un monde agricole en perpétuelle évolution.

L'IAV Hassan II abrite six grandes écoles :

Agronomie, Médecine Vétérinaire (l'unique école au Maroc), Topographie, Sciences de l'industrie agroalimentaire, Horticulture et Génie rural. L'IAV propose une large gamme de programmes de formation pour les ingénieurs, les vétérinaires, les doctorants et les techniciens spécialisés.

Principales réalisations :

Le nombre total de diplômés de l'IAV Hassan II (Bac+6 ; Bac+5 ; Bac+4 et Bac+2), toutes filières et spécialisations confondues, a atteint 13 742 entre sa création et 2016. Ils se répartissent en 8 973 ingénieurs d'état, docteurs vétérinaires et masters (bac+6 et bac+ 5), 2 224 ingénieurs d'application (bac+ 4) et 2 545 techniciens (bac+2).



Encadrement et ressources :

L'IAV dispose de 368 collaborateurs relevant du personnel administratif et de support, 122 relevant du personnel technique et 242 enseignants chercheurs.

Coopération :

L'IAV Hassan II accueille chaque année des étudiants étrangers provenant principalement de pays africains, 40 places leur étant réservées pour l'inscription à l'APESA, soit 10% des inscrits.

L'IAV participe à une large gamme de programmes de coopération nationale et internationale. Des contrats spécifiques sont conclus avec des organismes internationaux (FAO, BAD, CIHEAM...) et aussi à travers la coopération bilatérale avec des pays européens ou autres (PCRD, Horizon 2020, TEMPUS, Erasmus, Europaid). L'IAV a participé aux programmes cadres européens (PCRD) avec 70 projets depuis le démarrage du 1er PCRD. Il a été impliqué dans 17 projets depuis le lancement du 7ème PCRD en 2007. Il se place ainsi en tête des institutions marocaines impliquées dans ces programmes. L'IAV a également été nommé par le ministère marocain de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comme point d'information sur la thématique Agriculture, alimentation et biotechnologie, pour le 7ème PCRD en 2010.

L'IAV a une longue expérience dans les projets impliquant des équipes méditerranéennes, comme c'est le cas, actuellement, pour les programmes ARIMNET 2 et ERANETMED.

En matière de formation continue, l'IAV assure depuis l'année 2000 des programmes de formation principalement destinée aux pays subsahariens dans le

domaine de la mécanisation agricole. De nombreuses sessions de formation continue sont également assurées dans les domaines de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, de la santé animale, de la gestion durable, des techniques agricoles, etc. Ces formations sont soutenues principalement par les bailleurs de fonds internationaux comme la FAO, la BADEA, la BID ou l'UE. A titre d'exemple, avec l'appui financier de la JICA, l'IAV assure la formation d'un cours international sur la mécanisation agricole, qui s'adresse aux pays africains et à Madagascar.

L'IAV compte à son actif environ 866 lauréats africains originaires de différents pays ayant participé aux programmes de formation de l'IAV Hassan II depuis 1972. Ces formations concernent les cursus d'ingénieurs, de docteurs vétérinaires et de techniciens de laboratoires de nombreux pays africains parmi lesquels le Sénégal, le Niger, le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Burkina Faso, le Tchad, le Congo et le Togo.

Dans le cadre du programme Erasmus, plusieurs projets de mobilité existent en agronomie. C'est le cas de l'Université de Braganca au Portugal qui forme en master six étudiants par an, de l'Université de Turin qui a formé deux étudiants en médecine vétérinaire en 2016 et de l'Université de Galve en Suède qui a formé un étudiant en horticulture.

Toujours dans le cadre du même programme, deux projets de renforcement des capacités ont été menés avec UNIMED et différents pays européens et maghrébins - Réseau méditerranéen pour l'employabilité (RESUME) et Dialogue interculturel, réseaux et mobilité en Méditerranée (DIRE-MED).

Ecole nationale d'agriculture de Meknès



L'Ecole marocaine d'agriculture fut créée le 6 janvier 1942. Le 2 octobre 1957, elle prit le nom d'Ecole nationale d'agriculture de Meknès. Le cursus de formation à l'ENAM est passé par plusieurs réformes. En 1964, les études furent réorganisées sur 4 ans débouchant sur une formation d'ingénieurs agricoles polyvalents. En 2010, l'ENAM réorganisa son cursus de formation et adopta une formation BAC+5 en conformité avec la loi 01-00.

Site internet :	www.enameknes.ac.ma
Directeur :	M. Taoufiq BENZIANE
Adresse postale :	Km 10, Route Haj Kaddour, BP S/40, 50000 Meknès
Téléphone / Email :	+212 5 35 30 02 40 / ena@enameknes.ac.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources?

L'ENAM contribue à la recherche scientifique et au développement agricole et rural à travers des études et projets réalisés dans le cadre des programmes des équipes de recherche des enseignants chercheurs avec des financements internes ou externes et des collaborations et des partenariats publics ou privés nationaux ou internationaux. Elle dispose de plusieurs laboratoires et d'une ferme pédagogique et de recherche de 95 ha permettant de réaliser les diverses activités de formation, de recherche et de transfert de technologies.

Missions :

L'ENAM est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Conformément à la loi n° 01-00, les missions de l'ENAM sont : (i) la formation initiale d'ingénieurs et la formation continue notamment dans le domaine de l'agriculture et de domaines connexes ; (ii) la préparation des jeunes à l'insertion dans

la vie active ; (iii) la recherche scientifique et technologique et la diffusion de la connaissance liées aux domaines de formation de l'école.

Principales réalisations :

L'ENAM a réussi à obtenir la ré-accréditation du cursus de formation pour la période 2014-2019. Elle a aussi procédé à la restructuration de la recherche au niveau institutionnel avec la création de 10 équipes de recherche en cours d'accréditation par le Conseil de l'établissement et travaillant sur près de 45 axes de recherche traitant



des thématiques prioritaires du Plan Maroc Vert.

En matière de développement et de transfert de technologies, l'ENAM a renforcé les plateformes d'interfaces entre recherche et développement en mettant en places six structures d'interface avec la profession : le Centre de formation continue et d'appui au développement rural, l'Agropole Olivier, le Ferti-Conseil, le Phyto-Conseil, le Centre d'expérimentation et d'application du matériel agricole et la Ferme pédagogique et de recherche. Enfin, l'école a récemment mis en œuvre un ambitieux programme de modernisation des infrastructures de formation et de recherche.

Encadrement :

Le top management de L'ENAM est composé du directeur, de deux directeurs adjoints et du secrétaire général. Tandis que le middle management comprend 1 chef de division, sept chefs des services, huit chefs des départements et six responsables des interfaces (plateformes transfert de technologies et de service). L'école compte environ 58 professeurs, impliqués dans l'enseignement, la recherche et le développement ainsi que 149 personnels administratifs, techniques et de soutien.

Coopération :

Plusieurs programmes de recherche sont menés dans le cadre d'une coopération internationale. C'est le cas du projet

de recherche et de coopération sur le développement de la mécanisation agricole au Maroc 1989-1998 (région de Meknès) financé par la Coopération technique allemande (GTZ). C'est également le cas du programme SIRMA, qui comporte un projet de recherche et de coopération sur la gestion de l'eau dans les zones méditerranéennes, y compris de nombreuses institutions académiques et de recherche de la région méditerranéenne. Ce programme est coordonné par le CIRAD (France).

Par ailleurs, de 2014 à 2015, l'ENAM a conduit, avec la collaboration de l'Université du Minnesota et le financement de l'USAID, un projet de formation au leadership des organisations au Maroc. Elle a aussi mis en œuvre un projet de soutien aux activités de l'Agropole Olivier dans le développement de la chaîne de valeur de l'olive, avec le soutien financier de l'Université internationale d'Andalousie (Jaén, Espagne).

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'ENA de Meknès assure la formation des étudiants étrangers provenant de 27 pays d'Afrique. Ils représentent en moyenne 10% de l'effectif total des étudiants et sont en majorité boursiers du gouvernement marocain.

Enfin, l'ENAM a signé des conventions de partenariat et de collaboration scientifique avec plusieurs institutions de pays d'Afrique (Tunisie, Burkina-Faso, Guinée, Mali, Côte-d'Ivoire, Sénégal, etc.).

Agence pour le développement agricole



L'ADA, créée en 2009, joue un rôle primordial de promotion de l'offre marocaine en matière d'investissement dans le secteur

agricole et d'exploitation de l'expertise reconnue dans le montage financier et technique de projets, la promotion des investissements et la mise en œuvre des partenariats avec les investisseurs ainsi que la mobilisation de la finance climat, notamment auprès du Fonds vert pour le climat auprès duquel elle est accréditée.

Site internet :	http://www.ada.gov.ma/
Directeur général :	M. El Mahdi ARRIFI
Adresse postale :	Espace les Patios, Angle Avenues Annakhil et Mehdi Benbarka, Bâtiments 2 et 3, 3ème étage Hay Riad - Rabat
Téléphone :	+212 5 37 57 38 26

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'ADA est reconnue pour avoir acquis une expertise dans le montage financier et technique des projets agricoles. Grâce à cette expertise, l'ADA a réussi à mettre en œuvre sa stratégie de promotion et de commercialisation des produits du terroir national.

Missions :

L'agence est chargée de proposer aux autorités gouvernementales les plans d'action relatifs au soutien des filières agricoles à haute valeur ajoutée dans une perspective d'amélioration de la productivité, à travers : (i) la recherche et la mobilisation du foncier pour l'extension des périmètres agricoles et le développement des cultures à haute valeur ajoutée et (ii) la promotion des investissements agricoles et la mise en œuvre des partenariats avec les investisseurs.

Principales réalisations :

En vue de mettre en œuvre sa stratégie de développement de l'agriculture en synergie avec les objectifs du Plan Maroc vert (PMV), l'ADA a d'abord œuvré pour opérationnaliser la loi sur l'agrégation et la mise en œuvre de projets d'agrégation. Dans le cadre du pilier II du PMV, elle a conçu et mis en œuvre plus de 800 projets d'agriculture solidaire. Elle a, de plus, accompagné des coopératives de produits des terroirs en matière de packaging et commercialisation dans



des salons internationaux (Sial-Paris, Abu-Dhabi, Berlin, SIAM, etc.).

En termes de financement, l'ADA a mobilisé environ 3,7 milliards de dirhams auprès de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour le financement des projets agricoles. Elle a également œuvré pour obtenir un accès direct à la finance climatique à travers l'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation.

Encadrement :

L'agence compte 111 salariés, dont cinq personnes dédiées à la gestion des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.

Coopération :

Sur le plan de la coopération internationale, l'ADA a réalisé plusieurs programmes et projets qui s'inscrivent dans le cadre du pilier II du PMV. Ainsi, grâce à un financement de la BID, l'agence a conduit le programme de développement de l'oléiculture chez les petits agriculteurs. L'AFD a, pour sa part, contribué au financement du programme d'appui au Plan Maroc vert, tandis que le FIDA a collaboré pour la mise en œuvre du

programme de développement rural des zones de montagnes.

Les projets ayant bénéficié d'un soutien international sont ceux de « L'Agriculture solidaire intégrée au Maroc » en partenariat avec la Banque mondiale (BM) et le Fonds pour l'environnement mondial (GEF), et du « Développement de la filière amandier dans la région de l'Oriental » en partenariat avec la coopération belge.

En matière de coopération internationale triangulaire, l'ADA a fourni un appui à l'élaboration des notes conceptuelles et des propositions de financement à soumettre au FA (Fonds d'adaptation) et au FVC (Fonds vert pour le climat).

Enfin, pour la coopération Sud-Sud, deux pays ont bénéficié d'une assistance de l'ADA. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, avec laquelle ont été signés des accords-cadres (ANADER) pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies ainsi que le partage d'expériences dans le domaine des productions animales et végétales, et du Gabon dont l'Office national de développement rural (ONDER) a signé un accord de coopération avec l'ADA.

Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires



L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts créé en 2010 par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Site internet :	www.onssa.gov.ma
Directeur général :	M. Ahmed BENTOUHAMI
Adresse postale :	Av. Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal-Rabat
Téléphone :	+212 5 37 67 65 00

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'ONSSA a été créé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Maroc vert. Il emploie tout un staff de compétences nationales. L'ONSSA, dont l'expertise est reconnue à l'échelle internationale grâce la Certification ISO 9001 Version 2008/A et conformément aux exigences de la norme NM ISO 9001 Version 2008 par l'organisme AFNOR International Maroc, œuvre à la surveillance et à la protection sanitaire du patrimoine végétal et animal au niveau national.

Missions :

Conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'ONSSA a pour missions : (i) la surveillance et la protection sanitaire du patrimoine végétal et animal au niveau national et aux frontières; (ii) le contrôle des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur final, y compris les produits de la pêche et les aliments pour animaux; (iii) l'homologation et le contrôle des

intrants agricoles (semences, pesticides, engrais) et des médicaments vétérinaires et (iv) l'application des législations et réglementations relatives à la police sanitaire vétérinaire et phytosanitaire.

Principales réalisations :

La création de l'ONSSA a permis la mise en place d'une politique d'évaluation des risques pour prévenir l'introduction de maladies et de ravageurs dans le



pays. L'office a aussi mené une vaste opération d'octroi des agréments et autorisations sanitaires aux établissements agroalimentaires. Les actions menées par l'ONSSA ont abouti à la maîtrise de la qualité des intrants agricoles mis à la disposition des agriculteurs et des éleveurs. Enfin, grâce aux efforts de l'office, le Maroc dispose aujourd'hui d'un système d'identification et de traçabilité animale efficace.

Encadrement :

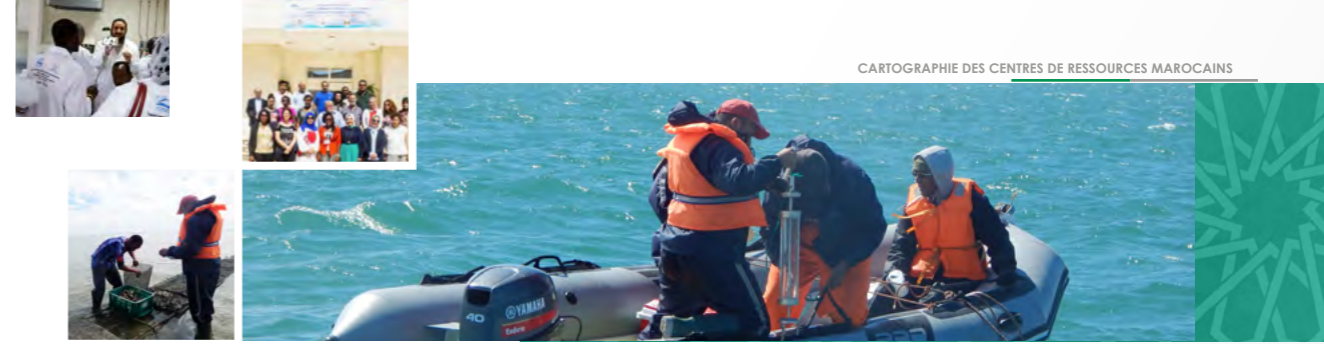
L'office dispose de 2 000 salariés environ, répartis entre personnel administratif, de support et de production. Ainsi, l'ONSSA dispose dans l'ensemble de services aussi bien au niveau central, régional que provincial et d'un capital humain pluridisciplinaire et compétent, réparti comme suit : 279 ingénieurs, 310 médecins vétérinaires, 661 techniciens,

78 administrateurs et 133 adjoints administratifs, 327 adjoints techniques, 11 rédacteurs et 6 agents sous contrat.

Coopération :

Plusieurs conventions et protocoles de coopération ou accords sanitaires et phytosanitaires, bilatéraux ou multilatéraux, ont été signés avec des partenaires ou des agences sanitaires homologues (Allemagne, France, Belgique, Espagne, Russie, Chine, FAO, etc.).

Concernant la coopération internationale Sud-Sud, l'ONSSA a signé et mis en œuvre plusieurs accords de coopération avec des pays africains (Mauritanie, Gabon, etc.). Ces accords sont soit directs, avec des agences sanitaires homologues, soit indirects, dans le cadre d'un accord global de coopération conclu par le département de l'Agriculture (MAPMDREF).



Institut national de recherche halieutique



En 1946, l'Institut des Pêches Maritimes du Maroc (IPM) a été créé sous la tutelle du secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Industrie, à l'Artisanat et à la Marine marchande. Bien après et sous la tutelle de l'ONP, il est devenu l'Institut scientifique des pêches maritimes. En 1996, l'Institut national de recherche halieutique (INRH) a été créé par Dahir n° 96-98 du 29 juillet 1996. C'est un établissement public à caractère scientifique et technique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière nécessaires à la réalisation de programmes de recherche. L'année 1998 a connu la création du Conseil supérieur pour la sauvegarde et l'exploitation du patrimoine halieutique.

Site internet :	www.inrh.ma
Directeur :	M. Abdelmalek FARAJ
Adresse postale :	2, BD Sidi Abderrahmane, Ain Diab. Code postal 20100 - Casablanca
Téléphone / Email :	+212 5 22 39 73 86 / zizah@inrh.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources?

Fort de plus de 290 chercheurs de haut niveau, le personnel scientifique pluridisciplinaire de l'INRH couvre de nombreux domaines de la recherche fondamentale et appliquée.

L'INRH bénéficie d'un ancrage solide de coopération en Afrique et plus particulièrement au Maghreb, avec la signature de différentes conventions de coopération et de partenariats avec des institutions internationales.

Missions :

Les missions attribuées à l'INRH sont : (i) la surveillance de la qualité et de la salubrité du milieu marin ; (ii) l'évaluation des ressources halieutiques, le suivi de leur exploitation et la réalisation des essais des techniques de pêche ; (iii) l'étude du fonctionnement des écosystèmes

marins et littoraux ; (iv) l'évaluation des potentialités aquacoles et la contribution au développement de l'aquaculture ; (v) la valorisation des produits de la mer et (vi) la réalisation de essais techniques des pêches.

Principales réalisations :

L'INRH procède à la surveillance et au classement de plus d'une vingtaine de zones conchylicoles des côtes marocaines. Il a par ailleurs conduit diverses autres études environnementales. Il accompagne le secteur aquacole par l'établissement des plans d'aménagement aquacole en Méditerranée, dans la région de Souss Massa, à Tantan et à Boujdor. L'INRH a conduit une étude de monitoring océanographique des façades atlantique et méditerranéenne, et de modélisation hydrodynamique des sites littoraux vulnérables, tels que les lagunes de Oualidia et Nador, les baies de Dakhla, Cintra et Mdiq. Il établit l'état des stocks des principales espèces exploitées au Maroc à travers des campagnes d'évaluation des ressources halieutiques, en mer par les navires de recherche nationaux et internationaux, des petites embarcations et à bord de bateaux de pêche.

L'INRH contribue à la diversification et la maîtrise d'espèces en aquaculture. Il a par ailleurs fait aboutir un processus de brevet sur le collagène marin.

Encadrement :

L'institut compte 420 salariés, répartis entre 130 personnes pour le personnel administratif et 290 pour le personnel dédié à la recherche (experts techniques,

chercheurs, etc.).

Coopération :

L'INRH mène plusieurs projets dans le cadre de la coopération internationale Nord-Sud. Avec le Japon, il a réalisé un projet de développement des capacités d'évaluation pour une gestion rationnelle des petits pélagiques, grâce au soutien financier de l'Agence japonaise de la coopération internationale (JICA). Dans le cadre de la coopération maroco-espagnole, le projet «OMARAT» a bénéficié de l'appui financier du gouvernement des Iles Canaries en coopération avec l'IEO. Enfin, avec l'IFREMER (France), un accord de coopération bilatérale a été signé. Dans le cadre de la coopération internationale Sud-Sud, l'INRH a signé des conventions de coopération avec l'Institut national des sciences et technologies de la mer INSTM de Tunisie, l'Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches IMROP de Mauritanie et le CRODT du Sénégal.

Pour l'Institut pour l'évaluation des ressources halieutiques gabonaises, l'INRH a apporté un appui technique.

Enfin, à l'échelle continentale, l'institut contribue à l'initiative de la ceinture bleue, une plateforme collaborative pour contrer les changements climatiques en Afrique.

Office national des pêches



L'ONP est un établissement public créé en 1969. Il a connu d'importantes mutations dans ses missions et une évolution remarquable de ses actions. Il compte aujourd'hui parmi les acteurs majeurs du développement du secteur de la pêche au Maroc.

Site internet :	http://www.onp.ma/
Directeur Général :	Mme Amina FIGUIGUI
Adresse postale :	15, Rue Lieutenant Mahroud, B.P. 16243 – 20300 Casablanca
Téléphone :	+212 5 22 24 05 51

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'ONP, fort de son expertise en matière de développement et d'organisation de la pêche artisanale, est sollicité pour apporter une assistance aux pays africains, notamment dans la réalisation des points de débarquement aménagés et ce, dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Maroc et les pays africains.

Missions :

L'ONP a pour mission de développer la pêche artisanale et côtière et d'organiser la commercialisation des produits de la pêche maritime. A cet effet, il est chargé de : (i) gérer et organiser les marchés de vente en gros du poisson conformément aux normes prescrites garantissant la salubrité et la qualité des produits ; (ii) agréer le poisson industriel ; mettre en œuvre les programmes de promotion et de modernisation de la flotte de pêche artisanale et côtière et (iii) promouvoir la consommation interne des produits de la pêche maritime.

Principales réalisations :

L'ONP compte à son actif la réalisation de 9 halles au poisson dites de nouvelle

génération (d'autres sont en projet), permettant d'adopter de nouveaux modes d'organisation des ventes et de maîtriser la température dans les espaces de vente pour une meilleure préservation de la qualité des produits. Il a mis en œuvre un projet d'introduction des contenants normalisés (CN) tout au long de la filière pêche et de leur gestion par l'ONP. Il a également réussi à généraliser la démarche qualité et le processus d'agrément dans l'ensemble des sites d'exploitation. Il a ainsi mis en place un réseau de 8 marchés de gros au poisson à travers le Royaume (deux autres sont en construction). Il a enfin participé, aux côtés des autres parties prenantes, à la mise en œuvre du processus de traçabilité des produits de la pêche dans le cadre de la

lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN).

Encadrement :

L'office compte 802 salariés répartis entre 191 relevant du personnel administratif et support et 611 dédiés à la production (personnel exploitation).

Coopération :

L'ONP entretient une collaboration étroite

avec des institutions françaises. Avec l'Agence française de développement, il mène un programme de renforcement des capacités commerciales. Il a aussi établi un processus d'échange d'informations et de connaissances avec France Agrimer, le port de pêche de Lorient-Kéroman, la ville de Boulogne-sur-Mer et la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Ecole Hassania des travaux publics



L'EHTP est une grande école d'ingénieurs située à Casablanca. Sa création remonte à 1971, date à laquelle

le ministère des Travaux publics a voulu pourvoir le Royaume du Maroc en ingénieurs dans les secteurs du BTP, de l'eau, de l'énergie électrique et de l'aménagement du territoire. En 1993, l'EHTP a été érigée en établissement public de formation des cadres sous la tutelle du ministère de l'Équipement et du Transport.

Site internet :	http://www.ehtp.ac.ma
Directeur :	M. Nouredine MAANA
Adresse postale :	EHTP, Km7, Route d'El Jadida, BP 8108, Oasis, Casablanca
Téléphone :	+212 5 20 42 05 12

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Dans le domaine de la recherche scientifique, l'EHTP dispose d'un ensemble d'équipes et de laboratoires de recherche dotés des équipements nécessaires à la réalisation des travaux et des études scientifiques et techniques. Consciente de l'impact de la formation continue sur son développement, l'EHTP entreprend annuellement un programme de formation et de perfectionnement des cadres supérieurs des secteurs publics et privés dans des domaines très variés.

Missions :

L'EHTP contribue au développement des compétences en ingénierie des infrastructures, du bâtiment et travaux publics et de l'aménagement du territoire ainsi que des domaines relevant des technologies des systèmes d'information. Elle forme des ingénieurs d'Etat de haut niveau, capables de servir aussi bien dans

le secteur public que dans le secteur privé. Elle développe la recherche scientifique fondamentale et appliquée en réponse aux problématiques de divers secteurs d'ingénierie. Elle offre des formations continues de perfectionnement et de mise à niveau au profit des ingénieurs et cadres supérieurs du milieu professionnel.



Principales réalisations :

Au cours des cinq dernières années, l'EHTP a réalisé un volume horaire d'enseignement de 24 000 heures par année académique. Elle a assuré la formation initiale de plus de 800 élèves ingénieurs et prodigué plus de 5 000 hommes/jours de formation continue par année.

Encadrement :

L'école compte 150 titulaires répartis entre 80 enseignants permanents, 27 ingénieurs et cadres administratifs, 13 techniciens, 30 agents du personnel administratif et 11 occasionnels.

Coopération :

L'EHTP a signé des conventions de partenariat avec plusieurs écoles européennes, à savoir l'Ecole polytechnique (X-France), l'Ecole nationale des ponts et chaussées de Paris (ENPC), l'Ecole nationale des travaux publics de Lyon (ENTPE), l'Ecole nationale

des sciences géographiques de Paris (ENSG), l'Ecole nationale de météorologie de Toulouse (ENM) et l'Ecole supérieure des travaux publics de Paris (ESTP). Ces partenariats sont basés sur l'échange d'étudiants dans le cadre des accords de double diplôme, année d'échange ou master, sur l'échange d'enseignants chercheurs, et sur un programme de formation continue.

S'agissant de la coopération internationale Sud-Sud, l'EHTP a signé un accord-cadre de collaboration avec l'Ecole nationale supérieure des travaux publics de N'Djaména (ENSTP), dans l'optique de définir le contexte général et les modalités pratiques du partenariat dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche. Avec l'Ecole nationale des travaux publics d'Aleg (ENTP) en Mauritanie, l'école a conclu une convention cadre de coopération dans les domaines de la formation initiale et continue, et de la recherche.

Technopark



L'année 2001 marque l'ouverture officielle de Technopark Casablanca. Engagé dans une stratégie de duplication régionale de son modèle, le Technopark a ouvert deux entités à Rabat en 2012 et à Tanger en 2015.

Site internet :	https://www.technopark.ma
Directeur Général :	Mme Lamiae BENMAKHOUL
Adresse postale :	Route de Nouaceur, angle Rs 114 et CT 1029 Casablanca – Maroc
Téléphone-Télécopie /Email :	+212 5 22 50 78 71 / contact@technopark.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Le Technopark est un modèle qui a accompagné, depuis sa création, près de 1 000 entreprises innovantes à Casablanca, plus de 80 à Rabat et 100 à Tanger.

Ce modèle, très réussi, booste sa stratégie de duplication en tant qu'écosystème de soutien à l'innovation. En partenariat avec le gouvernement ivoirien, sa société de gestion MITC s'appête à ouvrir un Technocentre à Abidjan courant 2018.

Missions :

Technopark a pour mission d'aider à la création et au développement d'entreprises dans les TIC, les Green Tech et les industries culturelles au Maroc. En matière d'infrastructure et de service de base, Technopark met à la disposition de ses clients des locaux prêts à l'emploi à des prix préférentiels qui donnent accès aux services communs (espace sécurisé, gardiennage, nettoyage, etc.) et aux services de proximité (banque,

restauration, agences de voyage, etc.). Ses bureaux disposent d'une installation électrique à usage bureautique (prises et éclairage), du câble réseau téléphonique et informatique, de plusieurs armoires de rangement et de ventilo-convecteurs fournissant une climatisation. Pour l'accompagnement des entreprises, Technopark met à la disposition de ses clients différents supports et canaux de communication dans le but de faire connaître leurs produits et services auprès

de la communauté du Technopark et plus largement auprès des différents acteurs clés du secteur NTIC, Green Tech et industries culturelles.

S'agissant d'évènementiel, Technopark met à la disposition de ses clients une salle de conférence climatisée d'une capacité de 180 personnes. Les clients peuvent choisir la configuration de la salle qui leur convient le mieux en fonction du type d'évènement qu'ils souhaitent organiser : format U (50 personnes), format Atelier ou format Théâtre.

Principales réalisations :

Technopark réalise un turnover naturel de plus de 60 nouvelles start-ups chaque année. Il concentre plus de 10% du chiffre d'affaires (CA) du secteur TIC au Maroc, soit un CA cumulé de plus de 800 millions de Dirhams.

Encadrement :

Technopark compte 34 salariés répartis entre la direction générale et les départements : RH, financier, opérationnel, développement SI et marketing & commercial.

Coopération :

Le Maroc exporte son modèle de zone technologique pour start-up et sociétés innovantes. Pour preuve, la société de gestion du Technopark (MITC) travaille avec le gouvernement ivoirien pour l'ouverture du premier projet pilote à l'international (2018). Baptisée « Technocentre », cette zone technologique située en plein centre d'Abidjan, dans le quartier des Plateaux, accueillera plus de 40 porteurs de projets innovants dans le domaine du digital, des biotechnologies et des énergies renouvelables avec des prix compétitifs et un écosystème d'appui. Pour réussir ce pari de duplication à l'international, MITC bénéficie de l'accompagnement de plusieurs partenaires, notamment l'Agence nationale du service universel des télécommunications/TIC (ANSUT), le Groupement des opérateurs du secteur des technologies de l'information (GOTIC) ainsi que la Coordination des 13 maires d'Abidjan. Pour leur part, les partenaires ivoiriens vont mettre à disposition du projet de « Technocentre » un local dédié qui sera réaménagé en plein centre de la capitale ivoirienne.

Autorité marocaine du marché des capitaux



L'année 1993 marque le point de démarrage du processus de modernisation des marchés financiers au Maroc. Elle consacre la promulgation d'une série de textes fondateurs qui posent les jalons d'une organisation moderne des marchés et annoncent la création d'institutions nouvelles. C'est dans ce contexte qu'ont été créés le régulateur du marché des capitaux, dénommé alors CDVM, la société gestionnaire de la bourse des valeurs, les sociétés de bourse et les OPCVM

Site internet :	www.ammc.ma
Présidente de l'AMMC :	Mme Nezha HAYAT
Adresse postale :	6, Rue Jabal Moussa, Agdal, Rabat
Téléphone :	+212 5 37 68 89 00

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'AMMC, grâce à ces équipes, œuvre à la coopération avec les régulateurs au sein des instances internationales et au renforcement de son positionnement régional pour une plus grande intégration des marchés financiers en Afrique.

Fort de sa place dans la région en tant qu'autorité de régulation des marchés de capitaux, l'AMMC est aujourd'hui membre de l'Union arabe des régulateurs boursiers, du Partenariat méditerranéen des régulateurs de valeurs mobilières, de l'Institut francophone de la régulation financière et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs.

Missions :

L'AMMC a pour missions de : (i) s'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers, (ii) veiller à l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs, (iii) s'assurer du bon fonctionnement du marché des capitaux et veiller à

l'application des dispositions législatives et réglementaires, (iv) assurer le contrôle de l'activité des différents organismes et personnes soumis à son contrôle, (v) assurer le respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, par les personnes et les organismes placés sous son contrôle, (vi) contribuer à la

promotion de l'éducation financière des épargnants et (vii) assister le gouvernement en matière de réglementation du marché des capitaux.

Principales réalisations :

Les principales réalisations récentes de l'AMMC se sont matérialisées par l'organisation de la réunion annuelle de l'Institut francophone de la régulation financière (IFREFI) à Rabat en 2006, ainsi que l'organisation de la réunion du comité 3 de l'OICV à Marrakech en 2014. Les activités de l'autorité ont également concerné l'échange d'expérience et d'expertise dans le domaine de la gestion d'actifs et l'assistance technique dans le domaine du contrôle et de l'inspection du marché, ainsi que dans le domaine de la régulation des marchés des capitaux. Enfin, plus récemment encore, l'AMCC a dirigé le projet d'organisation de la réunion annuelle de l'AMERC à Rabat en janvier 2018.

Encadrement :

L'institution compte 78 salariés, dont 20% de personnel administratif et support et 80% de métiers et expertise technique.

Coopération :

Sur le plan de la coopération internationale, l'AMMC a signé plusieurs accords d'échanges d'information et de coopération, notamment avec les autorités européennes de réglementation sur la surveillance des AIFMD (17-07-2013), l'Autorité des marchés financiers de France (COB) et l'Autorité des marchés financiers Québec (CVMQ).

Concernant la coopération Sud-Sud, l'AMMC a conclu une convention d'assistance technique avec le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers de l'Union monétaire ouest-africaine. Elle a signé deux accords d'échange d'information et de coopération avec deux institutions, la Commission de surveillance du marché Financier de l'Afrique centrale et Securities and Exchange Commission SEC Ghana. Avec cette dernière, elle a aussi signé un mémorandum d'entente précisant le cadre de coopération bilatérale. Enfin, l'AMMC a adhéré à l'Association des régulateurs des marchés des capitaux ouest-africains (West African Securities Regulators Association/WASRA).



تمويل - رأس مال - ضمان
 قرض - رأسمال - ضمان
 Credit - Capital - Garantie

Créée en 1949, le Crédit-Capital-Garantie – CCG est un établissement de crédit assimilé.

Site internet :	www.ccg.ma/
Nom du répondant :	M. Hicham ZANATI SERGHINI
Adresse postale :	Centre d'affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat, B.P 2031
Téléphone :	+212 5 37 71 68 68

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?
 Le modèle marocain de garantie fait partie des plus performants au monde. La CCG est l'acteur unique du système national de la garantie institutionnelle dans lequel l'Etat marocain joue un rôle central. La CCG met à la disposition du secteur financier une offre de produits riche et diversifiée qui épouse les besoins qu'expriment les TPE et les PME tout au long de leur cycle de vie.

Missions :

Les principales missions de la Caisse centrale de garantie sont : (i) la garantie des financements couvrant les besoins des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) ; (ii) la garantie des prêts d'accès au logement social ; (iii) le cofinancement avec les banques des programmes d'investissement des TPE et

des PME ; (iv) l'investissement dans les TPE et les PME innovantes et à fort potentiel via des instruments de capital-investissement ; (v) les prêts aux porteurs d'idées et aux start-up innovantes et (vi) la gestion de fonds de garantie et de financement pour le compte de tiers.



Principales réalisations :

La CCG a récemment mis en place une série de fonds d'aide à l'investissement. Il s'agit du Fonds Garantie PME destiné aux TPE et PME, du Fonds Damane Assakane destiné au logement social, du Fonds Emergence PME destiné aux PME à fort potentiel (capital-investissement) et du Fonds Innov Invest destiné aux start-ups innovantes ;
 Le volume d'engagement a atteint 12,5 milliards de MAD au titre du dernier exercice clos, avec un taux de croissance annuel moyen de 21% sur les 5 dernières années.

Encadrement :

La CCG est composé de 120 collaborateurs dont 60 personnels administratifs et support aux fonctions du centre et 60 personnes pour la production.

Coopération :

Dans le cadre de la coopération internationale, la CCG s'est engagé pleinement dans différents programmes et projets mis en œuvre en coopération avec

d'autres organisations internationales partenaires. Ainsi, le Fonds Innov Invest est mis en place en partenariat avec la Banque mondiale. La mise en place du mécanisme de financement de la dépollution industrielle est le fruit d'une coopération avec l'Agence allemande de coopération (KfW). La ligne de financement des projets d'investissement avec des conditions avantageuses bénéficie du soutien de l'Agence française de développement (AFD). Enfin, la modernisation des processus du système de gestion des risques et des systèmes d'information est conduite en partenariat avec la Banque mondiale et Bpifrance. Quant aux principales réalisations de l'établissement liées à ses domaines d'expertise à l'extérieur du Maroc, il y a lieu de citer (i) l'assistance au Bénin dans la mise en place d'une société de garantie (définition, élaboration de l'offre produit, des procédures et du dossier d'agrément), (ii) l'étude sur le financement de l'économie numérique en Afrique et (iii) la formation des cadres du fonds de garantie au logement du Sénégal.



Casablanca Finance City Authority



Créée en juillet 2010, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, CFC Authority est une institution de droit privé avec un tour de table de très haut niveau représentatif du paysage financier du Royaume: Bank Al Maghrib, BMCE, GBP, AWB, Bourse de Casablanca, Maroclear, CDG et le secteur des assurances. CFC est instituée par le Dahir n°1-10-196 du 13 décembre 2010 portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de « Casablanca Fiance City » qui accorde la promotion institutionnelle et le pilotage de CFC dans son ensemble à Casablanca Finance City Authority.

Site internet :	www.casablancafinancecity.com
Directeur général :	M. Saïd IBRAHIMI
Adresse postale :	Allée des abricotiers, Quartier Hippodrome Casablanca, Maroc – 20000
Téléphone :	+212 5 20 30 03 80/81

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ? Casablanca Finance City (CFC) est un hub économique et financier africain situé à la croisée des continents. Reconnue par le Global Financial Centres Index (GFCI) comme la première place financière en Afrique et partenaire des plus grands centres financiers internationaux, CFC a réussi à constituer une forte communauté de membres composée d'entreprises financières, de sièges régionaux de multinationales, de prestataires de services et de holdings.

CFC offre à ses membres une proposition de valeur attractive et un accompagnement « Doing business » de qualité visant à favoriser le déploiement de leurs activités en Afrique. Animée par l'ambition de satisfaire sa communauté, CFC s'engage à promouvoir l'expertise africaine de ses membres, tout en stimulant les synergies et opportunités d'affaires au sein de son réseau.

Missions :
Les missions de CFC s'articulent autour de deux axes : (i) Développer et piloter la place financière Casablanca Finance City et (ii) assurer la promotion institutionnelle de la place financière CFC au niveau

national et international.
Principales réalisations :
CFC a œuvré pour la constitution d'une communauté de membres active comprenant plus de 150 entreprises de

premier plan réalisant, en 2016, 74% des investissements du Maroc sur le continent. Les entreprises CFC couvrent 48 pays africains à partir de Casablanca. CFC a réussi à positionner la place financière de Casablanca comme le premier centre financier en Afrique et 32ème au monde, selon le Global Financial Centres Index. Elle a réussi à attirer au Maroc et sur le continent des institutions prestigieuses tels que Africa 50, Bank Of China, Brookstone, AIG, Lloyd's, BNP Paribas, Mastercard ou Accor.

Casablanca Finance City a installé de façon officielle la cour d'arbitrage de Casablanca - International Mediation and Arbitration Centre (CIMAC). Elle est derrière la création de CFC Academy, un master en ingénierie financière avec Columbia University, et l'installation à Casablanca des meilleures certifications mondiales dans la finance: CFA, CISI, CII en partenariat avec CISI Institute, CII Institute et autres. CFC a organisé les plus grandes manifestations à l'échelle régionale et internationale : Climate Finance Day 2016, Casablanca Arbitration Days 2017, etc.

Encadrement :
CFC compte 30 salariés diplômés de grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce avec une expertise pluridisciplinaire.

Coopération :
De nombreux partenariats ont été conclus avec des places financières telles que Singapour, Londres, Luxembourg, Montréal, Paris, Astana et Busan. Ces partenariats stratégiques comprennent des domaines porteurs pour les économies marocaine et africaine : développement des marchés de capitaux, marchés dérivés, fintech ou encore finance verte, ce dernier domaine formant une orientation clé de la place financière de Casablanca.

CFC se définit en effet comme un « centre financier vert » et membre fondateur et premier centre africain à rejoindre le Réseau international des places financières vertes et de la finance durable (septembre 2017).

En tant que catalyseur de l'investissement en Afrique CFC Authority a procédé à : (i) la signature de plusieurs partenariats avec les agences de promotion des investissements de plus de 15 pays africains ; (ii) la mise en place et la domiciliation du fonds Africa 50 à Casablanca avec la BAD ; (iii) la signature d'un MoU avec la Banque mondiale pour la domiciliation du fonds GGIF-Africa (Green Growth Infrastructure Fund) à Casablanca Finance City ; (iv) la formalisation du partenariat entre le Board of Investment Mauritius et Casablanca Finance City Authority et (v) la signature d'un accord avec l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM).

The background features a teal-tinted aerial view of a multi-level highway interchange. Overlaid on the top left is a white network diagram with nodes and connecting lines. On the right side, there is a large, dark teal geometric star-like pattern. The bottom right corner contains a repeating pattern of smaller, light teal geometric shapes.

4.3

**GROUPE THEMATIQUE :
INFRASTRUCTURES ET GRANDS
EQUIPEMENTS**



Société nationale des autoroutes du Maroc



Depuis la création d'ADM en 1989, les pouvoirs publics ont adopté une stratégie volontariste d'aménagement du territoire favorisant un développement rapide du

réseau autoroutier.

Site internet :	www.adm.co.ma
Nom du répondant :	M. Anouar BENZAOUZ
Adresse postale :	BP 6526, Hay Riad, Rabat, Maroc
Téléphonel :	+212 5 37 57 97 00

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

ADM a permis le développement de l'infrastructure autoroutière du Maroc et la réalisation d'un réseau de 1800 Km d'autoroutes qui profite directement à 60% de la population.

Missions :

Les missions de l'ADM sont : (i) la construction, l'entretien et l'exploitation des autoroutes qui lui sont concédées par voie de concessions ou contrats ; (ii) la gestion, la protection et la conservation du domaine public dépendant du réseau de transport mis à sa disposition ; (iii) la création et l'exploitation de services touristiques, d'hôtellerie et de tout autre

service dans la proximité géographique de l'autoroute ; (iv) l'exploitation et la gestion des biens immobiliers et mobiliers ; (v) la satisfaction des clients par le développement de services innovants pour garantir leur sécurité, leur confort et leur faciliter en permanence leur trajet ; (vi) la formation et le développement des compétences des métiers liés au domaine autoroutier ; (vii) le transfert scientifique Sud-

Sud dans le domaine autoroutier et (viii) la recherche et l'innovation pour répondre aux préoccupations nationales et internationales (changement climatique, rareté des ressources, sécurité routière, autoroute intelligente, etc.).

Principales réalisations :

ADM a procédé à la réalisation de l'étude, à la construction et à l'exploitation de 1 800 km d'autoroutes à travers le Royaume. Le centre est à l'origine de la création et de l'organisation de la conférence internationale sur la mobilité durable. La première édition de cette conférence a eu lieu en 2016 à Rabat sur le thème de la « Mise en place des jalons pour une mobilité durable au Maroc ». La deuxième édition a été organisée en 2017 à Marrakech autour du thème « Relever les défis de l'Afrique en matière de transport et de mobilité durables ».

Encadrement :

L'ADM est composée de 500 collaborateurs au total répartis entre 3 pôles. Le pôle support regroupe le personnel administratif, juridique et support aux fonctions du centre. Le pôle opérationnel est chargé de la production. Enfin, ADM

Académie est composée de personnel dédié à la recherche (experts techniques, chercheurs, etc.).

Coopération :

Une convention a été signée en juillet 2015 entre ADM et la société japonaise concessionnaire d'autoroutes Hanshin Expressway Ltd. Elle porte sur le transfert de technologie dans différents domaines, notamment le domaine de la maintenance des ouvrages d'art.

En matière de coopération triangulaire, ADM Académie (filiale d'ADM) est partie prenante de la convention tripartite Maroc/Japon/Afrique signée en octobre 2017, dont l'objectif est le développement des capacités des ressources humaines dans le secteur du transport au profit des pays africains.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, une convention a été signée avec le FER (Fonds d'entretien routier de la Côte d'Ivoire) pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des études autoroutières. Enfin ADM coopère avec la BID pour mettre en œuvre des projets d'autoroutes au Maroc et pour partager son expertise avec les pays membres dans ce domaine.

Centre national d'études et de recherches routières



Le Centre national d'études et de recherches routières (CNER), créé en 1979, est un service de l'Etat géré de manière autonome (SEGMA) sous la tutelle administrative de la Direction des routes du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Site internet :	www.equipement.gov.ma/routier/Infrastructures-Routieres/CNER
Directeur :	M. Mohamed QUACHAR
Adresse postale :	Avenue Azzâitoune, BP 6219, Madinat Al Irfane Rabat
Téléphone / Email :	+212 6 56 69 95 15-16 / quachar@mtpnet.gov.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

De 15000 km à l'aube de l'indépendance, le réseau routier revêtu au Maroc a pratiquement triplé. Cette évolution en densité et en qualité des routes marocaines a permis une meilleure répartition de l'effort de développement économique et une amélioration sensible de la qualité de vie de tous les Marocains.

Missions :

Les missions du CNER sont : (i) l'auscultation des chaussées et des ouvrages d'art; (ii) l'établissement d'études et de recherches routières; (iii) l'administration du Système d'information routière et des bases de données routières et (iv) l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la formation

Principales réalisations :

Le CNER a réalisé des auscultations de tout le réseau routier marocain avec la réalisation de campagne biennale de relevé visuel, ainsi que le réseau autoroutier marocain. Il a procédé à l'inspection nationale du parc des ouvrages d'art et au contrôle d'essais de laboratoire et expertise de travaux routiers. Il a enfin mis en place le système d'information routière

marocain.

Encadrement :

Le CNER emploie 69 collaborateurs composés de personnel administratif et de support (Comptabilité – Régie – Marchés – Affaires générales – Bureau d'ordre – Communication – Formation), de personnel de production (Rapport d'expertise – Etudes spécifiques – Données d'état de la route – Cartes routières – Atlas routier – Recueil des accidents – Recueil du trafic) et de personnel dédié à la recherche (experts techniques, chercheurs, etc.) qui appartiennent au Service de gestion routière et au centre de calcul et de documentation.

Coopération :

Deux projets sont mis en œuvre dans le cadre de la coopération internationale Nord-Sud. Le premier est conduit en collaboration avec CEREMA France. Il a pour objet de définir le cadre général de la collaboration que les parties entendent instaurer entre elles en vue d'apporter une réponse adéquate aux questions techniques inhérentes aux projets de développement en matière de chaussées routières, d'ouvrages d'art, de travaux publics, de documentation et logiciels techniques. Le second est le fruit d'une coopération maroco-japonaise. Il a pour objet de : (i) développer un savoir-faire en matière de pathologie des OA (relevé de dégradations, techniques d'entretien et de maintenance); (ii) déterminer l'approche et la méthodologie d'inspection et d'auscultation; (iii) développer l'expertise nécessaire en vue d'étudier le comportement de certains OA via des instrumentations pour suivre

leurs comportements ; (iv) assister le CNER pour monter une cellule d'auscultation systématique des grands ouvrages d'art : formation, équipements ; (v) Identifier les besoins en équipements nécessaires pour l'inspection et l'auscultation des ouvrages d'art; (vi) programmer des stages professionnels et (vii) organiser des ateliers de travail pour l'inspection et la gestion d'entretien des ouvrages d'art au Maroc. Dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale, le ministère et ses organismes sous tutelle ont signé 146 accords, conventions, mémorandum, etc., dont 72% concernent le continent africain avec qui le Maroc a renforcé sa coopération internationale, et ce en application des directives Royales visant le renforcement de la coopération Sud-Sud, précise le ministère qui vient de publier un livre intitulé Les grands chantiers et réformes du ministère de l'Équipement, du transport et de la logistique 2012-2016.



Office national des aéroports



Jusqu'en 1980, les aéroports et les services de navigation aérienne étaient directement gérés par l'administration (ministère du Transport). Avec la construction et la mise en service du terminal de l'aéroport Mohammed V à cette date, le gouvernement décida

d'opter pour l'autonomie de gestion, avec la création en 1980 du premier établissement public de gestion aéroportuaire en charge de la gestion des aéroports de Casablanca, qui se transformera en 1990 en Office national des aéroports, en charge de la gestion de l'ensemble des aéroports et de l'espace aérien au Maroc.

Site internet :	www.onda.ma
Directeur général :	M. Zouhair Mohammed EL AOUIR
Adresse postale :	Aéroport Mohammed V, Nouacer B.P. : 52
Téléphone / Email :	+212 5 22 43 78 63

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'Office national des aéroports est l'établissement public à caractère commercial et industriel autonome de gestion des aéroports et de l'espace aérien marocain. C'est un membre très actif du Conseil international des aéroports (ACI). Sa grande expertise en matière de navigation aérienne a permis au Maroc d'adhérer effectivement à l'Eurocontrol (Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne) comme premier pays en dehors de l'espace communautaire à intégrer cette institution. De plus, l'ONDA, à travers son académie internationale Mohammed VI de l'aviation civile, est « full membre » du programme international « Trainer plus ».

Missions :

Les missions de l'ONDA sont : (i) l'aménagement, l'exploitation, l'entretien et le développement des aéroports civils de l'Etat, ouverts à la circulation aérienne

publique ainsi que des installations relatives au contrôle et à la sécurité de la circulation aérienne ; (ii) le contrôle local et régional de la circulation aérienne et la mise en œuvre des moyens nécessaires au survol, à

l'approche, à l'atterrissage, au décollage, à la circulation au sol et au stationnement des aéronefs sur les aéroports ; (iii) l'embarquement, le débarquement, le transit et l'acheminement à terre des voyageurs, des marchandises et du courrier transportés par air ainsi que tous services destinés à la satisfaction des besoins des usagers et du public ; (iv) la liaison avec les organismes et les aéroports internationaux afin de répondre aux besoins du trafic aérien ; (v) l'exploitation de certains ouvrages et services qu'il peut, le cas échéant, concéder à des tiers, en conformité avec les clauses d'un cahier des charges et (vi) la formation dans les domaines de l'aviation civile et de l'exploitation aéroportuaire.

Principales réalisations :

Depuis 2007, l'ONDA a entamé une politique de renforcement et d'extension de sa capacité en termes de terminaux pour répondre à une demande de plus en plus croissante du trafic aéroportuaire et pour accompagner les politiques de développement sectorielles du Royaume. Il a ainsi fait construire 7 nouveaux terminaux : Terminal T2 à l'aéroport Mohammed V avec 6 millions de passagers/an; aéroport de Tanger Ibn Batouta avec 1,5 millions/an; aéroport d'Oujda Angad, 2,8 millions/an; aéroport de Dakhla avec 300 000/an; aéroport de Rabat-Salé, 1,5 millions/an; aéroport

de Marrakech avec plus de 5 millions/an ; aéroport de Fès-Saïss avec plus de 2,5 millions/an. Il aussi procédé à une première extension de Marrakech avec une capacité de 4 millions/an.

Encadrement :

L'office compte 2 298 salariés, répartis comme suit : 1 268 pour le personnel administratif et support et 1030 pour le personnel technique (contrôleurs de circulation aérienne, électroniciens de la sécurité aérienne et pompiers d'aérodrome).

Coopération :

Dans le cadre de la coopération internationale Nord-Sud, l'ONDA a signé deux protocoles d'accord dans le domaine de la gestion aéroportuaire. Le premier a été conclu avec le gestionnaire des Aéroports de Paris (ADP) tandis que le second a impliqué l'américain Dallas/Fort Worth USA.

La coopération internationale Sud-Sud n'est pas en reste. L'ONDA a conclu un protocole d'accord en matière de gestion aéroportuaire les Aéroports du Mali (ADM) pour consolider la coopération entre les deux parties. Il a aussi signé deux conventions de coopération, la première avec Aéroports du Sénégal, le gestionnaire des aéroports sénégalais, et la seconde avec la Société aéroportuaire de Lomé Tokoin, le gestionnaire des aéroports du Togo.

Agence nationale de réglementation des télécommunications



L'ANRT a été créée en février 1998, en application de la loi n° 24-96, relative à la Poste et aux Télécommunications.

Site internet :	https://www.anrt.ma
Directeur général :	M. Az-El-Arabe HASSIBI
Adresse postale :	Centre d'affaires, Boulevard Riad, Hay Riad, Rabat
Téléphone :	+212 5 37 71 84 00

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Ouverte aux évolutions mondiales du secteur des télécommunications et à la mise en œuvre des leviers de régulation et des pratiques de réglementation, l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) s'est inscrite, dès sa création, dans une perspective de coopération internationale. L'ANRT noue ainsi, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, des relations avec des partenaires étrangers afin d'œuvrer communément à l'amélioration des performances du secteur des télécoms.

Missions :

L'ANRT prépare les études et les actes réglementaires relatifs au secteur des télécommunications. Elle assure le contrôle de l'application de la réglementation et veille également au respect des conditions générales d'exploitation.

Principales réalisations :

Les principales réalisations sont liées aux domaines d'expertise de l'ANRT. Sur un plan stratégique, elle a procédé au déploiement effectif du plan national de développement du haut et très haut débit (PNHD). Elle a accompagné le développement des entreprises de télécommunication en octroyant des licences mobiles de 4ème génération, des licences satellitaires VSAT et de

licences 3RP. Elle a également œuvré au réaménagement du spectre des fréquences.

En phase avec son rôle régalién, l'ANRT procède à l'analyse des marchés particuliers de télécommunications et désigne des opérateurs puissants. Elle mène le contrôle technique nécessaire et évalue la qualité de service des réseaux publics de télécommunications.

Enfin, grâce à la mise en œuvre des programmes Pacte et Génie, l'ANRT garantit le déploiement du service universel et contribue à la réduction de la fracture numérique.

Encadrement :

L'ANRT compte actuellement 184 collaborateurs. Pour relever les défis du

secteur des télécommunications, l'agence s'est dotée de ressources humaines de haut niveau, maîtrisant les aspects techniques, juridiques et économiques du secteur des télécommunications. Elle accorde également une grande importance à la valorisation continue de ce qu'elle considère être son actif principal.

Coopération :

L'ANRT a signé des accords de coopération avec plusieurs pays du Nord. Parmi ces accords, on peut citer, pour la France,

l'Agence nationale des fréquences (ANFR), l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP) et le Conseil de la concurrence (CC); pour l'Italie, l'Autorité nationale des communications (AGCOM); et pour le Portugal, ICP –Autoridade Nacional de Comunicações (ANACOM).

L'ANRT s'est engagée pleinement dans plusieurs accords de coopération avec des régulateurs étrangers, notamment africains (Algérie, Bénin, Burkina Faso, RDC, Guinée, Niger et Sénégal).

4.4

**GROUPE THEMATIQUE : SERVICES
SOCIAUX, VILLES ET ESPACES RURALES**



Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail



Créé en mai 1974, l'OFPPT est le premier opérateur public marocain en matière de formation professionnelle. C'est un organisme doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sa gestion est tripartite, et son conseil d'administration est composé de représentants des employeurs, des salariés et de l'Etat.

Site internet :	www.ofppt.ma/
Directeur général :	Mme Loubna TRICHA
Adresse postale :	Intersection Route BO et Route Nationale N° 11 BP : 40207 Route Nouaceur Sid Maârouf Casablanca
Téléphonel :	+212 5 22 63 44 44

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Fort d'une riche expérience et de la qualité des prestations de ses établissements, l'OFPPT s'est forgé au fil des années une réputation d'excellence auprès de ses multiples partenaires africains.

L'OFPPT s'est investi au cours de la dernière décennie dans une vaste stratégie de consolidation des liens de partenariat avec les pays africains, désormais nombreux à solliciter son expertise en matière de formation professionnelle, initiale et continue.

Missions :

L'OFPPT a été investi depuis sa création d'une mission de développement de la formation professionnelle, et de son adaptation aux besoins de l'économie

nationale.

Cœuvrant depuis plus de 43 ans au service de l'entreprise et des jeunes, l'OFPPT couvre 90% du dispositif public de la formation professionnelle au Maroc.



Avec 356 établissements dispensant des formations dans plus de 320 métiers et offrant 544 000 places pédagogiques en 2017/2018, l'OFPPT, de par son envergure, est un véritable acteur du développement économique et social. Ses principales missions consistent à : (i) satisfaire les besoins en ressources humaines qualifiées au profit des opérateurs économiques et contribuer à l'amélioration de leur compétitivité ; (ii) assurer le perfectionnement des salariés pour appuyer l'essor des entreprises et (iii) favoriser l'employabilité des jeunes à travers des cursus diplômants et/ou qualifiants et la formation à l'entrepreneuriat.

Principales réalisations :

L'OFPPT a formé 95% des employés du secteur aéronautique, 85% des opérateurs Renault Maroc & SOMACA, 100% des techniciens supérieurs et techniciens de la Société SNOF, plus de 30% du personnel de l'ONEE, tous les techniciens de la

Gendarmerie Royale, 63% du personnel Bac+2 de la CNSS, 96% du personnel Bac+2 du CNOPS, 60% des employés de la Banque populaire, 83% des recrutés du Crédit agricole depuis 2007 et près de 1 000 employés d'AttijariWafa Bank.

Encadrement :

L'OFPPT emploie 10 578 collaborateurs dont 8 557 formateurs, dont 3 800 vacataires.

Coopération :

L'OFPPT poursuit, conformément aux objectifs de son Plan de développement à l'horizon 2021, sa démarche en faveur de la coopération internationale. Sa stratégie vise à consolider les acquis et à élargir le champ de coopération à de nouveaux pays.

La démarche adoptée consiste à organiser des missions de prospection auprès de nouveaux partenaires opérant dans le secteur de la formation professionnelle,



anglophones, hispanophones, lusophones, asiatiques, etc., dont les compétences pourraient appuyer la réalisation des projets stratégiques de l'OFPPT. Pour réaliser cet objectif, il est prévu un rapprochement avec les ambassades des pays cibles, avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, pour l'exploration des voies d'une collaboration mutuellement bénéfique et pérenne. De plus, en matière de coopération triangulaire, l'OFPPT, en tant que principal acteur de la formation professionnelle au Maroc, a été associé à la conception d'un projet qui vise l'appui au développement du système de la formation professionnelle de la Côte d'Ivoire, pour un montant de 47 millions de dollars. Ce projet consacre l'opérationnalisation de l'Alliance africaine pour le développement de la formation professionnelle, dont l'OFPPT était l'initiateur et le principal architecte, dans le cadre du partenariat entre la BID et l'OFPPT en soutien aux efforts entrepris par la banque pour la promotion et la massification de la coopération entre ses

pays membres. Un autre projet similaire en partenariat entre l'OFPPT et la BID a pour objet l'appui de la Guinée Bissau dans le domaine de la formation professionnelle. Ce modèle de partenariat profitera à d'autres pays partenaires membres de l'Alliance. Ainsi, de nouveaux projets de coopération seront développés, avec l'appui de bailleurs de fonds. Ils seront identifiés par l'OFPPT et ses partenaires africains pour le transfert du savoir-faire et de l'expertise de l'OFPPT. Cette Alliance, dont la convention multilatérale de partenariat a été signée en avril 2017 à Meknès, comprend, outre le Maroc, 14 pays africains : Benin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo. Par ailleurs, le développement de projets de coopération Sud-Sud s'inscrit au cœur des préoccupations majeures de l'OFPPT. Le plan de développement de l'OFPPT à l'horizon 2021 vise à asseoir une véritable solidarité avec les partenaires africains opérant dans le secteur de la



formation professionnelle, notamment par la consolidation, d'une part, des liens de coopération avec les partenaires traditionnels d'Afrique subsaharienne et l'ouverture, d'autre part, sur de nouveaux pays d'Afrique anglophone. L'OFPPT a acquis au fil des années une grande technicité et un savoir-faire conforme aux normes et standards internationalement reconnus. Son offre prend aujourd'hui différentes formes, telles que la réalisation de missions de diagnostic des systèmes de formation professionnelle, l'accompagnement à la restructuration

et au développement des systèmes de formation professionnelle, l'identification des besoins en formation et l'élaboration de plans de formation, l'élaboration de programmes de formation, l'établissement de normes pédagogiques de formation et des listes d'équipements et, enfin, la formation et le perfectionnement de formateurs, de concepteurs de programmes, de cadres gestionnaires et de directeurs d'établissements de formation professionnelle.



Institut des finances



La création de l'IDF remonte au 9 septembre 2008 par décision du ministre de l'Economie et des Finances.

Site internet :	https://www.finances.gov.ma
Directeur :	M. Hakim FIRADI
Adresse postale :	Institut Des Finances, Rue DERNA, Place Moulay Hassan, Rabat
Téléphonel :	+212 5 37 67 75 78

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Dans le cadre de sa politique de développement des compétences de ses ressources humaines, le ministère de l'Economie et des Finances, par le biais de l'IDF, s'ouvre de plus en plus sur les expériences des autres pays, pour s'enquérir des techniques et démarches se rapportant à ses métiers. Il développe, par ailleurs, une coopération basée sur l'esprit d'échange, de partage et de mutualisation des bonnes pratiques dans ses domaines d'expertise.

Missions :

Les missions de l'Institut des finances s'articulent autour : (i) du renforcement des capacités des ressources humaines ; (ii) de l'accompagnement des réformes initiées par le ministère ; (iii) du conseil, des études et de la recherche dans l'économie et la finance ; (iv) de l'échange et de la dissémination d'expertise ; (v) du partage de compétences, d'expériences et de bonnes pratiques ; (vi) de la conception et mise en œuvre des plans de formation répondant aux besoins en formation des différents partenaires: départements ministériels, établissements publics, collectivités territoriales, etc. et (viii) de la promotion de partenariats aux niveaux national et international.

Principales réalisations :

Plusieurs actions liées à ses domaines

d'expertise ont été réalisées par l'Institut des finances. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de cycles certifiants et de longue durée, l'IDF a organisé des formations sur le cycle de la Loi organique des finances (LOF), la budgétisation sensible au genre, les cycles annuels sur la nouvelle gestion administrative et financière (audit/ contrôle interne, contrôle de gestion, comptabilité et gestion financière), le cycle annuel des administrateurs des établissements publics et le cycle annuel d'insertion des inspecteurs stagiaires des finances.

L'IDF procède aussi au déploiement de formations à distance dans plusieurs domaines tels que le contrôle de gestion, les procédures de l'achat public, le budget de performance, la gestion de l'exécution de la dépense publique, l'évaluation économique des projets, le contentieux douanier et l'évaluation immobilière du

domaine privé de l'Etat.

L'IDF dispense également des sessions de formation de courte durée relatives à la gestion des finances publiques, l'économie et les politiques publiques, la gestion budgétaire, l'exécution de la dépense publique, la gestion comptable, l'audit, le contrôle de gestion et le management des risques.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement des réformes des finances publiques, l'IDF réalise des cycles de formation sur le budget performance/LOF, le partenariat public-privé », la réforme fiscale, etc.

Encadrement :

L'Institut des finances est composé de 32 collaborateurs dont 6 chargés des aspects administratifs et de support aux fonctions du centre et 26 personnes pour la production. L'institut dispose d'un vivier de 30 formateurs internes spécialisés dans la gouvernance financière publique.

Coopération :

Parmi les projets et programmes mis en œuvre en coopération avec les organisations internationales partenaires dans le cadre de la coopération Nord-Sud, il y a lieu de citer la mise en œuvre du programme de jumelage de la LOF avec la Direction du budget et Expertise France, ainsi que la mise en place d'un programme de renforcement des capacités de budgétisation sensible au genre (BSG)

avec la Coopération technique belge (CTB), le Centre d'excellence de la BSG et ONU- Femmes.

L'Institut des finances a signé plusieurs accords de partenariat avec des partenaires internationaux dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Parmi ces partenaires, il y a lieu de noter le Programme supérieur de spécialisation en finances publiques du Cameroun, l'Ecole nationale des finances de Tunisie, l'Institut des finances Basil Fuleihan du Liban, l'Institut de l'administration publique du Bahreïn (BIPA), l'Institut arabe de planification du Koweït, l'Académie des études financières et économiques du Soudan, United Cities and Local Governments of Africa ALGA, etc.

La coopération multilatérale constitue également un chantier important de l'IDF. Ainsi, l'IDF a contribué à la création et a assuré la présidence du réseau des instituts des finances publiques d'Afrique, en partenariat avec le Programme supérieur de spécialisation en finances publiques du Cameroun et Expertise France. Ce réseau regroupe 23 pays membres et bénéficie de l'appui de plusieurs organismes régionaux comme UEMOA, CEMAC, etc. L'IDF a instauré un partenariat avec GIFT-MENA (Governance Institute Forum for Training of MENA Region), ainsi qu'avec les instituts des finances de pays méditerranéens, à savoir l'Espagne, la France, l'Italie, le Liban et la Tunisie.

Ecole nationale de santé publique



L'Institut national d'administration sanitaire, créé par le décret n° 2-93-752 du 27 ramadan 1414 (10 mars 1994) et désormais dénommé

Ecole nationale de la santé publique (ENSP), est un établissement d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités. Il est réorganisé conformément aux dispositions de la loi n° 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur et dudit décret.

Site internet :	www.ensp.sante.gov.ma
Directeur :	M. Abdelmounim BELALIA
Adresse postale :	Rue Lamfadel Cherkaoui, Madinat Al Irfane, BP : 6329 Rabat.
Téléphonel :	+212 5 37 68 31 62

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'Ecole nationale de santé publique (ENSP) est une institution unique de par ses missions et ses valeurs. Depuis de sa création en mars 1994, elle continue à jouer un rôle central dans la formation et l'amélioration des compétences des cadres et décideurs dans les domaines de la santé publique.

Missions :

L'ENSP est investie de quatre missions essentielles : la formation, la recherche, l'expertise, les prestations de services et l'appui au système de santé. Cette école est en mesure de dispenser (i) des cycles de spécialisation et de formation continue en santé publique et en management qui préparent les gestionnaires à des rôles de leadership et à des postes de responsabilité dans le système de santé national, (ii) des formations initiales et continues dans le cadre du système LMD (licence-master-doctorat), ainsi que (iii) de l'expertise et du conseil en santé publique et dans les domaines relatifs à la gestion des services de santé.

Principales réalisations :

L'ENSP contribue à la recherche et au partage des connaissances dans le système de santé national, notamment à travers la dispensation de programmes de doctorats scientifiques et technologiques, et en participant à des projets de recherche régionaux, nationaux et internationaux relatifs au management des services de Santé et de santé publique.

L'école organise également des séminaires, des ateliers, des conférences et des débats, en partenariat avec des organismes publics et privés.



Encadrement :

En plus du directeur, du directeur des Etudes, de la directrice adjointe chargée de la recherche, de la coopération et de la formation continue et du secrétaire général, l'ENSP dispose de : 22 enseignants affectés à plein temps dont 7 professeurs assistants et 4 doctorants, 40 enseignants vacataires, 27 cadres techniques et administratifs et 3 personnels d'appui. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération internationale, l'ENSP fait appel à des intervenants qui viennent occasionnellement dispenser certains modules de formation, animer des conférences ou contribuer dans le cadre de la formation continue.

Coopération :

Engagée dans la dynamique des relations Sud-Sud, l'ENSP est membre de plusieurs réseaux de recherche impliquant divers pays du sud. Ainsi, l'ENSP fait partie du Réseau d'économie et systèmes de santé au Maghreb (RESSMA) dans la zone méditerranéenne, qui a pour objectif l'appui à l'enseignement de l'économie de la santé. Elle a intégré ce réseau en santé sexuelle et reproductive (SSR) qui réunit trois pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) et six pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire et Sénégal). Ce réseau a pour objectif de renforcer la capacité de recherche dans le domaine de la SSR dans ces pays et de fournir un appui aux institutions du Sud pour conceptualiser et concevoir des projets de recherche fondés sur les droits et adaptés à leurs besoins spécifiques. L'ENSP a organisé la première rencontre des membres du réseau du 25 au

28 février 2014 avec l'appui de l'Institut de médecine tropicale (IMT) d'Anvers et de la Direction générale au développement (DGD) du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération belge.

D'autre part, et grâce à une coopération tripartite entre l'ENSP, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et un certain nombre de pays africains, un programme de formation intitulé Appui à la santé maternelle et infantile est proposé par l'ENSP au profit de pays tiers. Ce programme, actuellement dans sa phase III, a pour but de permettre aux professionnels de santé des maternités hospitalières des pays africains d'améliorer leurs connaissances, leurs capacités et leurs compétences dans le domaine technique et de gestion de la santé maternelle et infantile.

Enfin, au gré de son ouverture sur le monde, l'ENSP est engagée avec des pays partenaires d'Europe et d'Amérique du Nord dans de nombreux projets de formation et de recherche visant le renforcement de ses capacités organisationnelles et pédagogiques, l'échange d'expériences et de documentation et la mobilité internationale des doctorants et des chercheurs. Ses principaux partenaires sont l'Institut de médecine tropicale d'Anvers (IMT) en Belgique, l'Ecole des hautes études en santé publique (EHSEP) de Rennes en France, la Fondation Clinique de Barcelone en Espagne, l'Université d'Aberdeen en Ecosse (Royaume-Uni), le Centre de contrôle des maladies (CDC) d'Atlanta aux Etats-Unis et l'Ecole des sciences de gestion de l'Université de Québec à Montréal au Canada.



Université Mohammed VI polytechnique



L'UM6P est une institution orientée vers la recherche appliquée et l'innovation et tournée vers l'Afrique. Elle ambitionne de se placer parmi les universités mondialement reconnues dans ces domaines.

Inaugurée en janvier 2017, l'université est engagée dans le développement économique et humain. Elle met la recherche et l'innovation au service du développement du continent africain, un positionnement qui lui permet de consolider la position avant-gardiste du Maroc dans ces domaines, à travers la mise en place d'une approche partenariale unique et le renforcement de l'offre de formation en compétences pertinentes pour l'avenir de l'Afrique.

Site internet :	www.um6p.ma
Vice-Président exécutif Science et Technologie :	M. Driss OUAZAR
Adresse postale :	Lot 660 – Hay Moulay Rachid, 43150 Benguerir.
Téléphone :	+212 5 25 07 28 55

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Aider l'Afrique à relever ses défis industriels et écologiques est l'une des priorités de l'UM6P. A travers la mise en place de programmes de recherche ciblés, développés en concertation avec des industriels et des instituts de recherche internationaux, l'UM6P souhaite favoriser l'émergence de solutions nouvelles pour faire face aux enjeux auxquels le continent africain est actuellement confronté : gestion des ressources naturelles, adaptation des politiques publiques, industrialisation durable, etc.

Missions :

L'UM6P agit à travers 3 domaines d'intervention:

- Informatique et sciences de la communication;
- Management industriel;
- Développement urbain et aménagement territorial;
- Interface applications médicales.

THÉMATIQUES INGÉNIERIE :

- Géologie et exploitation minière durable;
- Sciences chimiques et biochimiques/ Génie des procédés verts AgroBioSciences;
- Sciences des matériaux et nano-ingénieries;
- Ingénierie des systèmes complexes et systèmes humains;
- Energies renouvelables;

THÉMATIQUES TRANSVERSES : Fondations interdisciplinaires de recherche.

THÉMATIQUES ECONOMIE ET SCIENCES HUMAINES :

- Gouvernance, sciences économiques et sociales;

- Analyse et gestion de la politique économique;
- Services économiques et financiers ;
- Géopolitique et relations internationales;
- Economie du secteur agricole et environnement;
- Intelligence stratégique;
- Administration de filiales;
- Régulation et PPP en Afrique.

Les missions de l'UM6P sont : (i) le renforcement des capacités scientifiques en termes de recherche appliquée; (ii) le développement de solutions technologiques et de services permettant de satisfaire les besoins de l'environnement socio-économique et contribuer à améliorer et mettre à niveau l'industrie nationale et (iii) l'aide à la prise de conscience et la promotion des valeurs humaines.

Ses valeurs sont résumés dans : (i) la qualité du service public en tant que fondement de tout développement ; (ii) le respect des normes d'excellence et d'éthique internationales en matière d'enseignement, recherche appliquée et innovation, prestations de service et formation continue ; (iii) la reconnaissance de l'éducation comme activité fondamentale pour le pays ; (iv) le respect de la discipline, composante essentielle du processus d'apprentissage ; (v) l'engagement et la solidarité en faveur de l'unité de l'Afrique et (vi) l'ambition de l'excellence à l'échelle de l'Afrique.

Principales réalisations :

L'UM6P a intégré les agendas de R&D de l'OCP avec les universités à travers la mise en œuvre de 15 projets. De plus, l'UM6P mène 7 autres projets de recherche : un projet CRDI, un projet dans un cadre bilatéral et 5 projets Union européenne. L'UM6P a fait 9 demandes d'accréditations master et une demande d'accréditation

licence.

Encadrement :

A l'échéance de 2025, l'université devrait regrouper 6 000 étudiants, encadrés par 1 000 enseignants-chercheurs, répartis dans les unités d'enseignement et de recherche.

Coopération :

Les partenariats universitaires internationaux offrent aux étudiants l'accès à des méthodologies de travail innovantes issues des meilleures écoles et universités internationales et à des programmes de formation communs (mastère spécialisé, «executive certificate», etc.) délivrés conjointement par l'université et ses partenaires académiques, souvent prestigieux. Parmi ceux-ci, on compte en effet le MIT, Colombia Business School, HEC Paris, l'Ecole des ponts ParisTech, Sciences Po, le Royal United Services Institute ou encore l'Ecole des mines.

Enfin, l'université vise à développer son réseau de partenaires africains, dans le cadre de projets de recherche communs et d'échanges académiques, pour les fédérer autour des problématiques d'actualité telles que la préservation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.

Ces nombreux partenariats, fondés sur des accords académiques et des conventions avec plusieurs institutions nationales et internationales, permettent à l'Université Mohammed VI Polytechnique de développer son propre modèle de formation dans une logique innovante et collaborative, et contribuent à faire d'elle un modèle d'université partenariale de rang international.

En matière de coopération Sud-Sud, elle a notamment un accord avec l'Institut national Polytechnique Félix Houphouët-Boigny à Abidjan.

Centre de formation de la Cour des comptes



L'institution du contrôle supérieur des finances publiques au Maroc s'est faite d'une manière progressive et a été marquée par cinq dates clés: 1960 avec la création de l'institution de la Commission nationale des comptes ; 1979 avec la création de la Cour des comptes, en vertu de la loi n° 12-79, 1996 avec l'élévation de la Cour des comptes au rang d'institution constitutionnelle, 2002 avec la promulgation de la Loi n° 62-99 formant Code des juridictions financières et, enfin, 2011 avec le renforcement des attributions constitutionnelles de la Cour des comptes. De plus, l'année 2015 a marqué la création du Centre de formation des juridictions financières.

Site internet :	www.courdescomptes.ma
Magistrat, conseiller maître et directeur du centre:	M. Noredine RABHI
Adresse postale :	29, Avenue Oqba, Agdal, Rabat
Téléphone / Email :	+212 5 37 56 37 42 / noredine.rabhi@courdes-comptes.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

La Cour des comptes a développé une forte expertise au niveau du contrôle supérieur des comptes des services de l'Etat et des autres organismes publics, le contrôle de la déclaration obligatoire du patrimoine, l'évaluation de projets publics, l'examen du rapport sur l'exécution de la Loi de finances et de la déclaration générale de conformité ainsi que le contrôle de la gestion (audit), l'évaluation des politiques publiques et la certification des comptes.

Missions :

Le centre de formation des juridictions financières Cour des comptes (CFJF) est chargé de: (i) la formation continue et spécialisée des magistrats en exercice et ce à travers l'organisation notamment de sessions d'étude, de séminaires et de stages au Maroc et à l'étranger ; (ii) la formation initiale des auditeurs à travers des cycles d'étude, des séminaires et des stages pratiques leur permettant d'acquérir

les connaissances, les techniques et les disciplines nécessaires à l'exercice de leurs futurs métiers de juge des comptes ; (iii) la formation des candidats étrangers des autres institutions supérieures de contrôles (ISC) à travers des cycles de formation ou des séminaires de formation spécialisée ; (iv) la formation initiale et continue des greffiers de la Cour des comptes et des cours régionales des comptes à travers l'enseignement des sciences, techniques et



procédures de notification et d'exécution des jugements et arrêts des juridictions financières et (v) la formation des cadres administratifs à travers l'organisation des journées d'études des ateliers et des séminaires.

ENCADREMENT :

Le centre dispose de plus d'une soixantaine d'intervenants et spécialistes dans les domaines de compétences de la Cour des comptes, d'un personnel professionnel comme support aux fonctions et activités du centre : magistrats, chef de service formation et personnel administratif, personnel dédié à la recherche (experts techniques, chercheurs, etc.). Plusieurs magistrats assurent des sessions de formation en interne et en externe. Par ailleurs, le centre compte 621 salariés dont 359 magistrats et 8 au niveau du centre de formation des juridictions financières Cour des comptes.

Coopération :

Le centre a signé des conventions de coopération avec de nombreuses institutions, notamment la Cour des comptes française, le Government Accountability Office (GAO) des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni, l'OCDE, l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID). Ces conventions se traduisent

dans la pratique par des échanges d'information, d'expériences, d'expertise, et l'organisation de visites ou de séminaires, l'envoi d'experts, l'accueil ou la formation de magistrats.

Le centre de formation organise avec l'appui financier de la Banque africaine de développement (BAD), des cycles de formation en audit de performance et en contrôle juridictionnel au profit des institutions supérieures de contrôle des pays amis, avec lesquelles la Cour entretient des liens de coopération et d'échange d'expériences.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le centre a organisé 2 missions Peer Review au Burkina Faso et au Sénégal. Il a également organisé des cycles de formation en audit et contrôle au profit des ISC d'Afrique, en mars 2017, sur le thème «Audit de la performance» avec la participation de 22 auditeurs ou magistrats des ISC africaines et, en décembre 2017, un cycle sur le contrôle juridictionnel pour 23 participants, venant des Mentorats du Tchad et du Niger, pour l'audit conjoint de l'assèchement du lac Tchad (audit environnemental). Il est à noter que la Cour des comptes développe plusieurs partenariats avec la BID afin de développer les capacités des tribunaux d'audit arabes et/ou africains.

Enfin, plusieurs formations sont assurées à la demande par des magistrats marocains au profit du Mali, du Tchad, du Bénin, du Burkina Faso et du Gabon.

Institut supérieur de la magistrature



L'Institut national d'études judiciaires a été créé par le décret Royal n° 2-69-587 du 21 Kaada 1389 (29 janvier 1970). Il est érigé en établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous l'appellation d'Institut supérieur de la magistrature en vertu du Dahir n° 1-02-240 du 25 Rejeb 1423 (3 octobre 2002).

Site internet :	www.ism.ma
Directeur général :	M. Abdelmjid RHOMIJA
Adresse postale :	BP 1007 Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi, Rabat
Téléphone :	+212 5 37 75 19 92

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'ISM, eu égard à l'expérience cumulée au fil du temps, est sollicité pour dispenser des formations au profit des magistrats africains et partager l'expérience du Maroc en matière judiciaire.

Missions :

L'institut supérieur de la magistrature est chargé de : (i) la formation initiale des attachés de justice à travers des cycles d'étude, des séminaires et des stages pratiques leur permettant d'acquérir les connaissances, les techniques et la discipline nécessaires à l'exercice des fonctions judiciaires ; (ii) la formation continue et spécialisée des magistrats et ce à travers l'organisation notamment de sessions d'étude, de séminaires et de stages au Maroc et à l'étranger ; (iii) la formation initiale et continue dans le domaine du secrétariat-greffe à travers

l'enseignement des sciences, techniques et procédés d'administration, de gestion, de service des usagers et des procédures devant les différentes instances judiciaires ainsi que l'étude des règles et procédures d'exécution des jugements, arrêts et ordonnance de la justice ; (iv) la promotion des recherches et études en matière d'amélioration du secrétariat greffe ; (v) la fourniture de consultations et la réalisation des expertises dans le domaine du secrétariat-greffe au profit de l'administration centrale ou sur demande dûment formulée par l'autorité de tutelle ; (vi) l'organisation de cycles



de formation, de séminaires et de stages de perfectionnement et de recyclage ; (vii) la publication et la réalisation des recherches et études scientifiques liées aux différents domaines de recherche juridique, doctrinale et jurisprudentielle ; (viii) l'organisation de cycles de formation initiale, continue et spécialisé au profit des auxiliaires de justice et des membres des professions juridiques, à la demande des organisations professionnelles concernées et (ix) la coopération avec les organismes et établissements publics et privés nationaux et étrangers poursuivant un intérêt commun.

Outre les missions précitées, l'institut peut organiser des sessions ou des séminaires de formation dans les domaines juridique et judiciaire au profit des cadres et agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés.

Les principaux domaines d'expertise de l'ISM sont la formation initiale et la formation continue.

La formation initiale des attachés de justice a pour objectif principal de leur faire acquérir le savoir, le savoir-faire, les techniques d'expression, de communication et de rédaction des jugements, ainsi que la connaissance des législations et des jurisprudences nationales et étrangères. Elle vise également à leur

enseigner les règles de conduite qu'ils devront adopter dans l'exercice de la fonction judiciaire, notamment vis-à-vis de la hiérarchie, des collègues, des auxiliaires de justice et des justiciables.

La formation initiale des secrétaires greffiers en formation a pour objectif de leur faire acquérir les connaissances juridiques et les techniques de gestion administrative nécessaires à l'exercice de leur fonction. Elle doit leur permettre également de prendre connaissance de leurs devoirs et des règles de conduite qu'ils sont tenus d'observer vis-à-vis du corps judiciaire, de la hiérarchie, des auxiliaires de justice et des justiciables.

La formation initiale des auxiliaires de justice comporte un axe général visant à préparer l'auxiliaire de justice à exercer sa fonction et un axe juridique et procédural comportant des connaissances et informations relatives aux attributions.

L'institut peut, dans le cadre de conventions de coopération culturelle, technique et judiciaire conclues entre le Royaume du Maroc et d'autres Etats, admettre des candidats étrangers à suivre le cycle de formation des attachés de justice et des fonctionnaires du secrétariat greffe, organiser des séminaires de formation spécialisée au profit des magistrats, des cadres judiciaires, ou des cadres du

secrétariat greffe étrangers et effectuer des missions d'expertise, de consultation et d'enseignement auprès des Etats précités. La formation continue permet aux bénéficiaires d'acquérir et de développer leurs connaissances et leurs compétences. Elle a pour objectif final d'améliorer le rendement en fonction du parcours professionnel et des besoins des juridictions. L'Institut organise des sessions de formation continue au profit des magistrats, des secrétaires greffiers ainsi qu'au profit des cadres, des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés. Ces sessions comprennent : (1) des cycles de perfectionnement visant à développer les habilités et les compétences professionnelles des magistrats et à améliorer leur rendement ; (2) des programmes de recyclage permettant aux magistrats d'acquérir les compétences et le savoir-faire à même de s'adapter aux mutations technologiques et professionnelles et (3) des activités de formation organisées en collaboration avec d'autres secteurs.

La formation continue vise à travers l'organisation de rencontres, d'ateliers et de séminaires nationaux, régionaux et internationaux, à permettre aux magistrats de bénéficier de formations appropriées à leur spécialisation et à la nature des juridictions où ils exercent.

Principales réalisations :

L'ISM a réalisé un audit pédagogique par catégorie d'apprenants et a procédé à la création de référentiels de compétence.

Les catégories visées sont les attachés de justice, les secrétaires greffiers, les huissiers de justice et les Adouls. L'Institut a conçu et élaboré des curricula/maquettes pédagogiques spécifiques à ces catégories de professions. Lors de l'audit pédagogique, les catégories visées ont bénéficié de l'organisation, de la mise en œuvre et du suivi des stages pratiques. Par ailleurs, l'ISM a mis en place un système d'évaluation des attachés de justice et des greffiers en formation initiale.

Enfin, les efforts de l'ISM ont abouti à la création d'un corps de formateurs professionnels de qualité homogène dans les principaux domaines de formation par le biais de l'organisation de sessions de formation des formateurs et de formation à l'ingénierie de formation.

Encadrement :

L'institut emploie 76 salariés.

Coopération :

Au total, l'ISM a signé 26 accords de coopération avec des partenaires internationaux. Le plus important est relatif aux programmes de coopération avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Ils comportent un programme d'appui de l'UE au secteur de la justice. Ils englobent des activités de mise en œuvre du plan gouvernemental pour l'égalité (ICRAM 1 et ICRAM 2). Ce programme vise à former 20 formateurs juges et 2 formateurs secrétaires greffiers sur l'approche genre. Ils incluent également la formation des magistrats et responsables judiciaires et

administratifs en vue de l'amélioration de la qualité de la justice au Maroc (CPEJ). Dans le cadre de l'action globale contre la cybercriminalité, ces accords ont permis la formation initiale et continue des magistrats en matière de cybercriminalité et de preuve électronique ainsi qu'une formation de formateurs en la matière (Glacy/Glacy+ et Cybersud). Le but était d'aider au renforcement de la législation et des capacités institutionnelles en matière de cybercriminalité et de preuve numérique dans la région du Voisinage Sud et ce, dans le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Par ailleurs, l'ISM, avec le soutien de la GIZ et du HCR, a procédé à la formation initiale et continue des attachés de justice et des magistrats sur le droit international des réfugiés. Dans le cadre du projet HIMAYA, et en collaboration avec l'UNICEF et l'UE, l'institut a formé des magistrats, des greffiers et des assistants sociaux sur la protection des droits de l'enfant, l'aspect civil et l'aspect pénal. Avec l'appui de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'ISM a réalisé une formation des magistrats sur le traitement judiciaire du terrorisme, notamment le financement du terrorisme et le respect des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Enfin, dans le cadre d'une coopération avec l'Institut international pour la justice et l'Etat de droit de Malte, des magistrats et procureurs ont suivi une formation en matière de traitement judiciaire des affaires liées au

terrorisme.

Dans un autre registre, L'ISM entreprend actuellement un projet de jumelage entre le ministère de la Justice- Institut supérieur de la magistrature et un consortium composé du ministère français de la Justice, du Conseil général du pouvoir judiciaire en Espagne et du Service public fédéral justice en Belgique. Ce projet de jumelage vise à renforcer les capacités institutionnelles, professionnelles et techniques de l'ISM en matière de gouvernance, de formation du personnel de justice et de communication. Il contribue à la mise en œuvre du programme d'Appui à la réforme du secteur de la justice financé par l'Union européenne, qui a pour objectif d'appuyer le renforcement de l'Etat de droit par un système de justice accessible, indépendant et respectueux des standards internationaux.

Le projet veut atteindre et mettre en œuvre 5 composantes : (1) le soutien au processus de convergence vers les meilleures pratiques européennes en matière de formation dans le domaine de la magistrature ; (2) la restructuration de l'administration de l'ISM et la modernisation de la gestion de la formation ; (3) la mise à niveau des curricula ; (4) la formation de formateurs et (5) la communication et la visibilité.

Concernant la coopération Sud-Sud, L'ISM a réalisé, du 16 au 20 juillet 2018, en Guinée équatoriale, une expertise pour déterminer les besoins en matière de justice fiscale.

Agence nationale de l'assurance maladie



L'ANAM est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a été créée en 2005, en vertu de l'article 57 de la loi 65-00 portant Code de la couverture médicale de base.

Site internet :	www.anam.ma
Directeur général :	M. Khalid LAHLOU
Adresse postale :	8, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad, 10100 Rabat.
Téléphone :	+212 5 37 57 34 04

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

L'ANAM est dotée de ressources hautement qualifiées dans l'encadrement technique de l'assurance maladie obligatoire de base et la proposition des outils de régulation du système dans le respect des dispositions législatives et réglementaires s'y rapportant. Elle a pour missions principales l'encadrement et la régulation du système de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), ainsi que la gestion des ressources du Régime d'assistance médicale (RAMED).

Missions :

L'ANAM a pour mission d'assurer l'encadrement technique de l'assurance maladie obligatoire de base et de veiller à la mise en place des outils de régulation du système dans le respect des dispositions législatives et réglementaires s'y rapportant.

Outre les attributions qui lui sont dévolues par l'article 59 de la loi, l'agence est chargée de la gestion des ressources

affectées au régime d'assistance médicale dans les conditions fixées par la loi et les textes pris pour son application.

Principales réalisations :

Les réalisations de l'ANAM comptent la signature des Conventions nationales tarifaires entre les professionnels de santé et les organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire. L'agence a aussi procédé à la conception et à



l'édition d'un guide des médicaments remboursables et à l'actualisation permanente de ce guide par l'introduction des nouveaux médicaments.

La mise en place du régime de l'assurance maladie obligatoire des étudiants, ainsi que l'élaboration des textes de lois concernant le régime de l'assurance maladie obligatoire pour les travailleurs indépendants et les personnes non salariées exerçant une profession libérale est le fruit d'une collaboration de l'ANAM avec ses différents partenaires.

L'ANAM a conduit une étude pour la mise en place d'un Système national intégré de gestion et d'information. Ce système permet à tous les partenaires de la couverture médicale de base d'être connectés à un même réseau, et de communiquer et échanger des données dématérialisées dans un cadre garantissant sécurité et confidentialité.

Enfin, l'ANAM est à l'origine de la création d'un Observatoire de la couverture médicale de base.

Encadrement :

L'agence dispose de 93 salariés.

Coopération :

Dans le cadre de la coopération internationale Nord-Sud, l'ANAM a signé 2 accords. Le premier concerne le jumelage entre l'agence et la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en France. Le second est un accord-cadre de coopération entre l'agence et l'Institut national d'assurance maladie invalidité en Belgique.

En matière de coopération internationale Sud-Sud, l'ANAM a signé un accord de jumelage avec la Caisse nationale de l'assurance maladie en Côte d'Ivoire.

Centre de santé reproductrice-CHU Ibn Sina de Rabat (CSR/CHU Ibn Sina)



Le Centre de santé reproductrice (CSR), maternité des orangers, est la première maternité du Maroc construite en 1919/1920. Elle est en activité depuis 1982 selon un modèle intégré qui comporte les principales activités prioritaires des besoins de la santé reproductive au Maroc. Depuis 2014, la maternité est dotée du premier centre public d'assistance médicale de la procréation pour la prise en charge de l'infertilité.

Site internet :	http://www.churabat.ma/
Directeur du CSR :	M. Rachid BEZAD
Adresse postale :	1, Avenue Soekarno, Rabat
Téléphone :	+212 5 37 72 27 62

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?
 Le CSR/CHU Ibn Sina est doté d'un Centre de procréation médicalement assistée (PMA). Premier centre public de PMA au Maroc, il est spécialisé dans la prise en charge de l'infertilité du couple. Le Centre est désigné en tant que centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé reproductive, la formation et la recherche.

Missions :
 Premier centre de PMA au Maroc, le Centre de santé reproductrice CSR/CHU Ibn Sina a pour principales missions de: (i) délivrer les soins à travers les services d'obstétrique, de gynécologie médicale et chirurgicale et les autres composantes de la santé de la reproduction, prioritaire pour la population marocaine; (ii) former et recycler le personnel médical et



les infirmiers, particulièrement pour la délivrance des services en rapport avec la santé de la reproduction ; (iii) participer à la recherche destinée à l'élaboration de protocoles thérapeutiques et de prise en charge obstétricale et gynécologique et (iv) apporter une expertise dans le domaine du développement de la santé de la reproduction et dans le cadre de la coopération Sud-Sud comme centre de référence au niveau de l'Afrique.

Principales réalisations :
 Les réalisations annuelles du CSR/CHU Ibn Sina se chiffrent à 7 147 accouchements, dont 25% de césariennes et 14% de grossesses à risque. Les actes gynécologiques s'élèvent à 2 254/an et les consultations à 31 357/an.

Encadrement :
 Le CSR/CHU Ibn Sina est composé d'une équipe de 214 personnes dont 114 infirmiers, 34 médecins, 30 agents de soutien, 22 agents techniques et 9 cadres administratifs.

Coopération :
 Deux accords ont été conclus dans le cadre de la coopération internationale Nord-Sud. Le premier, avec la Belgique, comprend le développement, l'implémentation et l'évaluation d'un programme de prise en charge de l'infertilité du couple dans le

secteur public au Maroc. Le second, avec l'Espagne, est un projet d'implémentation de la qualité des services de santé maternelle et périnatale au CSR/CHU Ibn Sina.

Dans le registre de la coopération Sud-Sud triangulaire, un projet de transfert de la technologie de surveillance électronique de l'accouchement dans les maternités de Djibouti est conduit avec le soutien de la Banque islamique de développement (BID).

En outre, le CSR/CHU Ibn Sina a animé, en coopération avec la BID, plusieurs ateliers de formation pour les cadres et techniciens des pays d'Afrique subsaharienne en matière de santé maternelle.

De son côté, le Japon a permis le financement de plusieurs actions de coopération ou d'assistance technique à des pays du Sud. C'est le cas du projet de formation des médecins et sages-femmes des pays d'Afrique de l'Ouest, financé par l'agence de coopération internationale japonaise (JICA). C'est également le cas des projets d'assistance technique pour l'amélioration de la santé maternelle et néonatale à travers la formation des sages-femmes de Djibouti, ainsi que du projet d'implémentation de la qualité de la pratique obstétricale à l'hôpital de Jacmel en Haïti, sinistré après le tremblement de terre de 2010.

Institut national d'hygiène



L'INH a été inauguré le 30 décembre 1930 à Rabat par le Pr Léon Bernard, président du Conseil supérieur d'hygiène de France, sous la présidence de Lucien Saint, résident général de la République française au Maroc, dans le but de prendre en charge les problèmes d'hygiène et d'épidémiologie des maladies transmissibles et de diffuser les notions élémentaires de l'hygiène et de la prophylaxie pour protéger la santé de la population.

Site internet :	www.inh.ma
Directeur :	M. Mohamed RHAJAOUI
Adresse postale :	27, Av. Ibn Batouta - BP 769 - Agdal - Rabat
Téléphone / Email :	+212 5 37 77 19 30 / mrhajaoui@inh.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Depuis sa création en 1930, l'INH est au service de la population marocaine à travers des prestations de diagnostic et de dépistage biologiques des différentes affections et la surveillance de l'état de santé notamment des personnes atteintes de maladies sous programmes.

Il collabore bilatéralement d'une manière régulière avec les pays de la région méditerranéenne et de l'Union européenne et il est impliqué dans divers projets de recherche de coopération, avec une attention particulière pour les collaborations avec les pays du continent africain.

Missions :

L'INH a pour mission: (i) d'assurer l'appui technique et scientifique des différents programmes de santé publique ; (ii) d'assurer des prestations de services et de l'expertise dans le domaine de la biologie médicale et de la santé-environnement ; (iii) de participer, dans ses domaines de compétence, aux réseaux nationaux et internationaux dédiés à la surveillance, à la veille et à la sécurité sanitaire ; (iv) d'animer le réseau national des laboratoires de santé publique et, enfin, (v) de contribuer à la formation dans les domaines relevant de ses compétences et à la réalisation d'études et de travaux de recherches en santé, en partenariat avec des organismes nationaux et internationaux.

Principales réalisations :

Au cours de l'année 2017, l'INH a réalisé un

total de 37 035 analyses relatives à l'appui aux programmes nationaux de santé. En biologie médicale, elles couvrent essentiellement la bactériologie médicale (méningite, pathogènes entériques, IST, tuberculose), la parasitologie (paludisme, leishmaniose, entomologie), l'immunologie (rougeole rubéole, VIH – hépatite, rotavirus, poliomyélite, grippe) et le dépistage néonatal de l'hypothyroïdie congénitale. En biologie environnementale, elles couvrent la microbiologie et l'hygiène alimentaire (analyses microbiologiques des aliments, conserves et eaux de toute nature ainsi que le contrôle des chaînes d'embouteillage) et la toxicologie-hydrologie (analyses physico-chimiques et toxicologiques des eaux destinées à la consommation, contrôles physico-chimiques et toxicologiques des chaînes d'embouteillage et analyses toxicologiques des aliments).

Concernant les prestations de services offertes

par les laboratoires de l'INH, un nombre de 36 990 analyses ont été réalisées au titre de l'année 2017. Elles couvrent essentiellement les explorations en immunologie et en virologie, les examens génétiques, le diagnostic des leucémies, l'anatomopathologie, la parasitologie-mycologie, la microbiologie alimentaire, l'hydrologie, la toxicologie alimentaire, la toxicologie environnementale et la toxicologie médico-légale. De plus, des consultations médicales et des conseils génétiques et en médecine de voyage sont prodigués aux patients et voyageurs.

L'INH a organisé des séminaires de formation au profit de 112 professionnels de santé des laboratoires provinciaux et régionaux. Ces séminaires sont au nombre de 6 sessions de formation, notamment les formations sur le diagnostic biologique de la tuberculose, les formations sur les tests rapides de confirmation du diagnostic du VIH, les formations sur le diagnostic biologique des méningites bactériennes communautaires, les formations sur le diagnostic microscopique des leishmanies et les formations sur le diagnostic et la surveillance des pathogènes alimentaires ainsi que des stages de formations dans différents départements de l'INH (parasitologie, microbiologie et hygiène alimentaire, virologie, etc.).

Encadrement :

Au cours des 5 dernières années (2013-2017) et avec 192 fonctionnaires dont 40 personnels administratifs et 152 personnes chargées de la production et de la recherche, l'INH a publié 218 articles scientifiques, formé 565 stagiaires et encadré 428 étudiants (licence, master et

doctorat) durant leur projet de fin d'étude. De plus, 332 étudiants de l'Institution supérieure des professions infirmières et techniques de santé (ISPITS) ont bénéficié d'un stage à l'INH.

Coopération :

Au cours de l'année 2017, l'INH a réalisé plusieurs activités dans le cadre de la coopération internationale Nord-Sud. L'Institut a en effet mis en œuvre le projet de renforcement du système de santé (RSS) qui a pour but l'amélioration des performances des laboratoires de santé publique. Il a conduit les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la collaboration avec l'OMS pour l'éradication de la poliomyélite, l'élimination de la rougeole (Rg) et de la rubéole (Rb), l'élimination du VIH et de la tuberculose. De plus, les laboratoires de référence de l'INH adhèrent aux réseaux internationaux pour renforcer leurs compétences professionnelles et leurs capacités. Ces réseaux sont : IANPHI, ASLM, ProMED, PulsNet, InfluenzaNet.

En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, l'INH a contribué, en 2017, au projet H3ABioNet (A Sustainable African Bioinformatics Network for H3Africa) qui vise à mettre en place un réseau d'institutions africaines de santé et de recherche pour le développement de la bio-informatique dans le domaine de la santé en Afrique. Il a participé à l'initiative pour l'amélioration du diagnostic et de la prise en charge thérapeutique des leucémies aiguës et chroniques et déficits immunitaires primitifs en Afrique Subsaharienne (HEMODIP). L'INH a aussi conclu une convention de partenariat avec et le Parc national du Diawling en Mauritanie.

Centre national de réhabilitation et des neurosciences



Le CNRNS est un centre de référence que la Fondation Hassan II pour la prévention et la lutte contre les maladies du système nerveux a créé le 5 mai 2001, en collaboration avec le ministère de la Santé. Le centre vise à répondre à un besoin pressant en réhabilitation et physiothérapie, en techniques de pointe nécessaires à la prise en charge des patients atteints de maladies du système nerveux et à la mise à niveau de la recherche en neurosciences.

Site internet :	www.neurochirurgie.ma
Président :	M. Abdeslam EL KHAMLICHI
Adresse postale :	Hôpital des Spécialités – Centre Hospitalier Ibn Sina B.P : 6444 Rabat-Instituts, 10112, Rabat
Téléphone / Email:	+212 5 37 77 59 66 /

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Le CNRNS est un centre de référence pour la prévention et la lutte contre les maladies du système nerveux.

Missions :

Le CNRNS a pour missions de : (i) mettre à la disposition des patients et du personnel soignant les moyens de diagnostic, de traitement et de réhabilitation nécessaires pour une prise en charge précoce des maladies du système nerveux avec une priorité pour les techniques de pointe non disponibles actuellement au Maroc ; (ii) établir un programme de recherche en neurosciences avec une priorité pour la maîtrise de l'épidémiologie des maladies du système nerveux au Maroc afin d'en assurer une meilleure prévention. Une étude préliminaire d'un échantillon de 3 000 dossiers médicaux de personnes handicapées au Maroc a, en effet, montré que 80% de ces handicaps sont dus aux maladies du système nerveux. La

prévention et la prise en charge précoce de ces maladies reste donc essentielle pour diminuer le nombre et l'intensité du handicap dans le pays ; (iii) permettre aux jeunes médecins en formation de se perfectionner dans ces techniques de pointe et assurer par la suite leur diffusion à travers le pays.

Principales réalisations :

En sept ans et demi (juin 2010-décembre 2016), 31 247 patients ont subi un examen d'IRM, dont un grand nombre en faisant appel aux techniques avancées (IRM spectro, fonctionnelle, tracto, perfusion). Le centre est la seule institution au Maroc et en Afrique à disposer aujourd'hui d'une technologie de traitement par radiochirurgie Leksell Gamma Knife Icon.

Entre 2010 et 2016, 1 257 patients ont subi un traitement par radiochirurgie Gamma Knife. Avant 2008, date de l'ouverture du centre, tous les patients partaient se faire soigner en Europe.

Pour ce qui est des techniques endovasculaires, 714 patients ont été traités entre 2010 et 2016. Ce nombre regroupe l'artériographie diagnostique, le traitement des MAV pour planning Gamma, et les gestes endovasculaires. Entre 5 000 et 8 000 patients sont vus chaque année aux consultations des différentes spécialités des maladies du système nerveux.

2 647 patients ont été hospitalisés au CNRNS entre 2010 et 2016. Ils ont été opérés pour des pathologies neurochirurgicales complexes : anévrismes, malformations du système nerveux, tumeurs, épilepsie, Parkinson, etc.

Le CNRNS constitue un complément important à la formation médicale : les étudiants en stage ou les médecins en spécialité dans les différents services de l'hôpital des spécialités fréquentent le CNRNS, et tirent profit de ses technologies de pointe au cours de leur formation. C'est grâce à la mise en place du CNRNS que le département de neurochirurgie de l'Université Mohammed V de Rabat a été accrédité comme « Centre régional de formation des neurochirurgiens africains ».

A ce jour, 30 neurochirurgiens africains ont été formés à Rabat et sont rentrés chez eux ; 28 autres sont en formation.

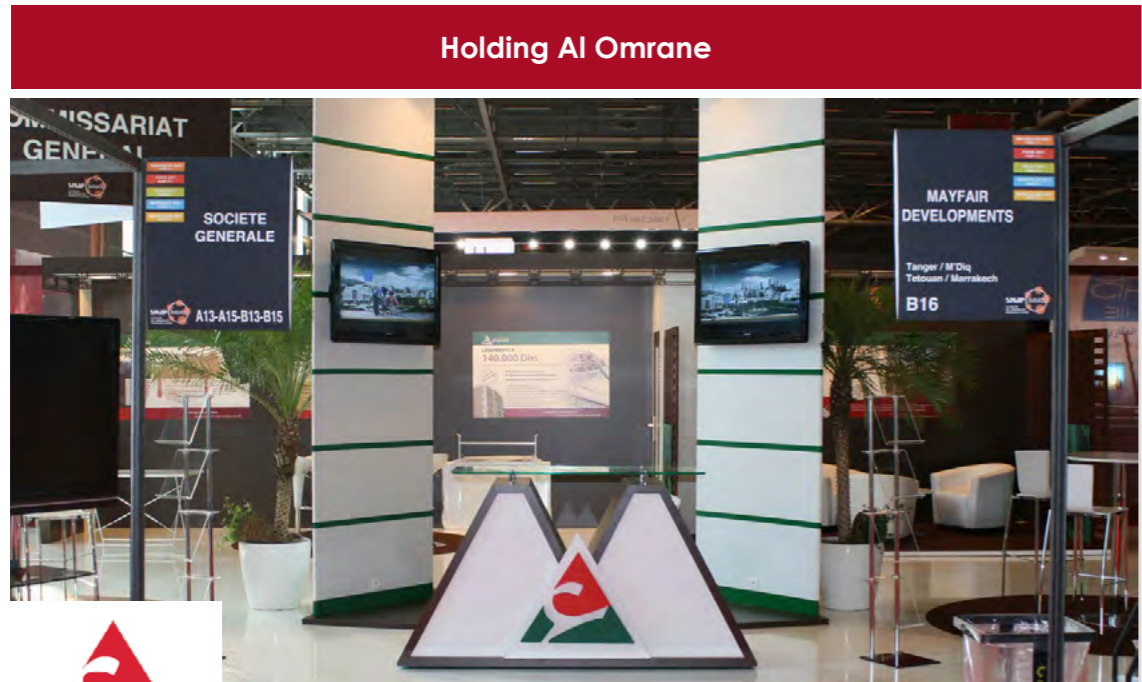
Encadrement :

Le CNRNS est géré sur la base d'un partenariat public-privé à but non lucratif. Ce centre offre également des normes de soins de qualité aux patients atteints de maladies du système nerveux et une formation de haut niveau aux jeunes professionnels marocains et africains à des coûts 2 à 3 fois moindres que ceux pratiqués dans les pays développés.

Coopération :

Grâce à la mise à niveau technologique apportée par le CNRNS, le département de neurochirurgie du CHU Ibn Sina de Rabat a été accrédité par la Fédération mondiale des sociétés de neurochirurgie et le Comité d'experts en neurochirurgie de l'OMS, comme centre de référence pour la formation des neurochirurgiens africains, sous le nom de « WFNS Rabat Reference Center for Training African Neurosurgeons ».

Le centre est également accrédité par l'International Brain Research Organization (IBRO) pour l'organisation annuelle de l'Ecole de l'IBRO des neurosciences pour l'Afrique.



La holding Al Omrane a été créée en 2007 suite à la fusion des opérateurs publics de l'habitat : ANHI, SNEC, ERACs et Attacharouk.

Site internet :	www.alomrane.gov.ma
Président :	M. Badre KANOUNI
Adresse postale :	Rue Boundaq, Mail Central, Hay Riad B.P 10100, Rabat
Téléphone / Email :	+212 5 37 56 91 91 / contact@alomrane.ma

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Al Omrane a développé une expertise dans l'aménagement et le lotissement des terrains destinés à la promotion de l'habitat social et à la résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre. Le groupe propose des espaces intégrés englobant à la fois des équipements sociaux collectifs et des zones d'activités économiques.

Missions :

En tant qu'opérateur d'Etat en charge du secteur de l'habitat et de l'aménagement, le groupe Al Omrane se donne les missions suivantes : (i) l'aménagement foncier

et urbain (développement de zones urbaines et de villes nouvelles, mise à niveau urbaine des villes) (ii) la lutte contre l'habitat insalubre (maîtrise d'ouvrage déléguée du Programme national-Villes



sans bidonvilles/VSB) et (iii) la production de logements sociaux (programme de logements sociaux à 250 000 DH et à 140 000).

Principales réalisations :

Au cours de l'année 2016, le groupe a mis en chantier 69 projets équivalents à de 17 938 unités de relogement. Cette année a également connu la mise en chantier de 4 177 logements à faible valeur immobilière et de 3 262 logements sociaux.

Au cours de cette même année, 68 projets ont été achevés totalisant 20 026 unités de relogement. Enfin, 2016 a connu la construction de 5 209 logements réalisés par les partenaires du secteur privé dont 3 888 logements sociaux et 660 logements à faible coût.

Encadrement :

Le groupe Al Omrane est composé de 135 collaborateurs au niveau du siège et de 1 200 collaborateurs pour tout le groupe (la holding et les sociétés régionales).

Coopération :

Le 23 novembre 2012, le président du directoire du groupe Al Omrane, Badre Kanouni, et le délégué général de l'USH (l'union sociale française pour l'habitat) Thierry Bert, ont signé à Casablanca un accord de coopération en marge du 14ème Salon international du bâtiment (SIB).

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, un accord relatif à la réalisation par Al Omrane de la nouvelle ville de Ramciel au Sud-Soudan a été signé.



Marchica Med

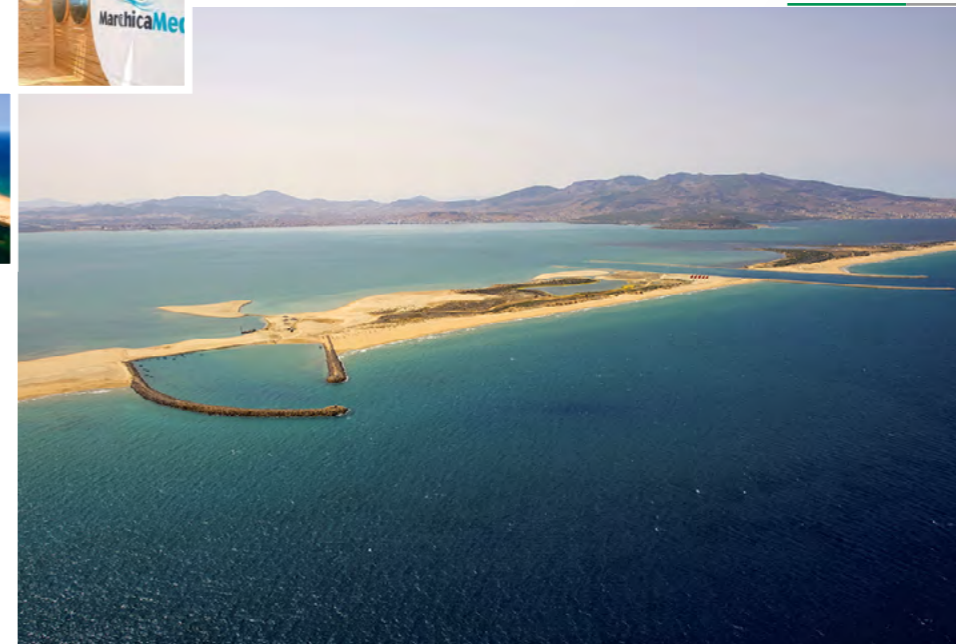


Initié en 2008, le projet d'aménagement du site de la lagune de Marchica a pour but de valoriser les richesses naturelles de la région de Nador à travers la réalisation de 7 cités thématiques autour de la lagune. Ce projet a pour vocation de créer un pôle de compétences et de développement durable et ce, en harmonie avec les grands projets de la région de l'Oriental.

Site internet :	www.agencemarchica.gov.ma
Directeur général :	M. Saïd ZARROU
Adresse postale :	Boulevard Mohammed V – Nador
Téléphone :	+212 5 36 33 24 27

Pourquoi cette institution est-elle un centre de ressources ?

Le domaine d'expertise de l'agence Marchica Med demeure les projets de développement de l'aménagement du territoire. Le programme de développement touristique et de mise à niveau urbaine de la Marchica piloté par l'agence est en phase de devenir un exemple de réussite à l'international. Une réussite qui lui a permis de créer sa succursale à Abidjan et de contribuer au sauvetage de la baie de Cocody en Côte d'Ivoire.



Missions :

La mission de l'agence Marchica Med est (i) d'élaborer l'ensemble des études, (ii) d'établir le projet de plan d'aménagement spécial, (iii) de contribuer à la recherche et à la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation du programme d'aménagement, (iv) de veiller au respect des lois et règlements en matière d'urbanisme, (v) de collecter et diffuser toutes informations relatives au développement du site de la lagune de Marchica et (vi) d'établir toute relation de coopération et/ou de partenariat avec tout organisme national ou étranger pour atteindre ses objectifs.

Principales réalisations :

L'agence a réalisé plusieurs projets de très grande envergure. Il s'agit en premier lieu du projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la lagune de

Marchica. Dans ce cadre, l'agence a procédé à la dépollution et à la réhabilitation du patrimoine naturel. Elle a également initié le premier Resort du projet de la cité d'Atalayoun (en cours de développement).

Encadrement :

L'agence Marchica Med compte près de 30 salariés, dont 60% sont dans l'administration et le support aux fonctions du centre et 40% à des postes de production.

Coopération :

Machica Med a contribué au projet de sauvegarde et de réhabilitation de la baie de Cocody à Abidjan, en assurant un appui au gouvernement ivoirien (conception du projet, assistance à la maîtrise d'ouvrage et assistance à la mobilisation).

ANNEXE 1 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES THÈMES À CARTOGRAPHIER

1. Critère 1 : Alignement stratégique.

Critère 1 : Alignement stratégique

Alignement du choix des thèmes avec la priorisation des secteurs dans la politique économique du pays.

Critère 2 : Importance des centres de ressources dans le secteur

Existence d'un nombre élevé de centres de ressources ayant une maîtrise et un savoir-faire-mature dans le secteur.

Critère 3 : Expertise et savoir-faire mature

Compétences et savoir-faire technique reconnus dans des domaines spécifiques.

Critère 4 : Conventions de coopération existantes (Sud-Sud)

Importance des expériences précédentes d'export du savoir-faire conjuguée à l'intérêt porté à la coopération avec d'autres pays du Sud.

Critère 5 : Importance des expériences de coopération Nord-Sud dont le Maroc a bénéficié

Niveau de savoir-faire issu de la coopération Nord-Sud capitalisé au cours des dernières années.

Critère 1 : Alignement stratégique

Description du critère:

L'indicateur traite l'alignement du choix des thèmes avec la priorisation des secteurs dans la politique économique et la stratégie du pays.

Indications pour la notation:

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Forte, très importante
Signification	Le pays ne dispose ni d'une stratégie sectorielle, ni de plans sectoriels.	Le pays dispose d'une stratégie et de plans sectoriels, mais leur mise en œuvre n'est pas importante.	Le pays dispose d'une stratégie et de plans sectoriels dont la mise en œuvre est avancée.

Critère 2 : Importance des centres de ressources dans le secteur

Description du critère :

L'indicateur traite de l'importance de la recherche scientifique dans le développement du secteur concerné. Il s'agit d'un indicateur qualitatif permettant de mesurer à la fois la capacité de recherche, de production d'activités de recherche et de transfert technologique. Le nombre élevé de centres est conjugué à une maîtrise et à un savoir-faire mature.

Indications pour la notation :

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Fort, très importante
Signification	Absence de réseaux de recherche Mise à disposition de faibles moyens en termes d'infrastructures physiques et équipements Nombre faible de demandes de brevets	Identification de plusieurs réseaux de recherches Moyens en termes d'infrastructures physiques pour les centres de recherche. Les centres de recherche disposent d'un réseau de partenaires acceptable, notamment avec les pays du Sud	Niveau élevé de maturité des techniques et technologies dans le secteur Les centres disposent d'un réseau de partenaires conséquent, notamment avec les pays du Sud

Critère 3 : Expertise et savoir-faire mature

Description du critère :

Ce critère vise à comparer le savoir-faire pour les thèmes choisis et à prendre en compte de façon optimale les possibilités d'export du savoir-faire vers d'autres pays. Ainsi, le critère doit permettre d'évaluer si pour un thème donné, le Maroc dispose des compétences et d'un savoir-faire technique reconnus comme exportables dans des domaines spécifiques.

ANNEXE 1 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES THÈMES À CARTOGRAPHIER

Indications pour la notation :

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Forte, très importante
Signification	Thème encore à un stade précoce et peu d'opportunités de développement du secteur à court terme	Thème avec assez de recul en matière d'expertise et de savoir-faire ainsi que des perspectives importantes de développement	Une expertise et un savoir-faire mature, avéré, déjà exporté et répondant aux besoins des pays du Sud

Critère 4 : Conventions de coopération existantes (Sud-Sud)

Description du critère :

Il s'agit de mesurer l'importance des expériences précédentes d'export d'un savoir-faire et d'estimer si le centre est disposé à partager l'expertise développée à d'autres pays du Sud. Ce critère qualitatif permet d'analyser les expériences précédentes de coopération et de partenariat avec d'autres pays du Sud.

Indications pour la notation :

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Fort, très importante
Signification	Absence de conventions de coopération et de partenariat Absence d'expérience à l'export dans le domaine d'activité spécifique.	Nombre limité de conventions de coopération Expérience à l'export limitée dans le domaine d'activité spécifique	Nombre important de conventions de coopération et de partenariats Expérience à l'export avérée dans le domaine d'activité spécifique

Critère 5: Importance des expériences de coopération Nord-Sud dont le Maroc a bénéficié

Description du critère :

Mesurer le niveau du savoir-faire issu de la coopération Nord-Sud capitalisé au cours des dernières années. Ainsi, ce savoir-faire pourra être transféré aux autres pays du Sud. Ce critère donne une idée du potentiel d'export d'une expertise de pointe dans le cadre de conventions bilatérales et de la réalisation de grands projets d'infrastructures.

Indications pour la notation :

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Forte, très importante
Signification	Absence d'expériences antérieures Absence de projets réalisés par des entreprises ou cabinets du Nord	Nombre limité d'expériences Nombre limité de projets réalisés par des entreprises ou cabinets du Nord	Nombre important de conventions de coopération, de partenariats et de projets réalisés par des entreprises ou cabinets du Nord

QUESTIONNAIRE

I – IDENTIFICATION

Nom de l'institution:
 Nom du répondant:.....
 Fonction au sein de l'institution :
 Adresse postale :.....
 Téléphone: Fax: Email:
 Site Web:

II - INFORMATIONS GENERALES SUR L'INSTITUTION

II-1. Statut de l'organisation

- Etatique Semi-étatique Groupement interprofessionnel
- Privé Non gouvernemental Fondations, œuvres caritatives
- Autres (spécifier):

II-2. Date de création :

II-3. Missions :

III – DOMAINES D'INTERVENTION

III-1 Quels sont le(s) secteur(s) d'intervention ?

- Eau Mines Energie Agriculture

- Pêches maritimes Industrie Tourisme Banques et assurances
- Finance Santé Education et formation
- Transports Logistique Aménagement du territoire
- Autres (spécifier) :

III-2 Veuillez décrire les domaines d'expertise pour chacun des secteurs dans lesquels le centre est impliqué (par exemple, l'agriculture pourrait inclure : (i) protection contre les maladies, (ii) conseil agricole, (iii) irrigation, (iv) élevage, (v) sylviculture, etc.

.....

III-3 Veuillez décrire les principales activités que le centre entreprend en relation avec le (les) domaine(s) d'expertise (Par exemple: la recherche et le développement, la formation, les prestations de service, le consulting, etc.

.....

IV. CAPACITE INSTITUTIONNELLE

IV-1 Combien de salariés le centre emploie-t-il ?

.....

IV-2 Quelles sont les différentes fonctions.....

- (i) Personnel administratif et support aux fonctions du centre :
- (ii) Production :
- (iii) Personnel dédié à la recherche (experts techniques, chercheurs, etc.) :

IV-3 Veuillez préciser les sources de financement de l'établissement.

- Budget de l'Etat Autofinancement par génération de revenus
- Institutions privées locales Institutions privées internationales
- Agences de développement Fonds spécial
- Autres (spécifier):

V. REALISATIONS

V-1 Veuillez décrire les cinq principales réalisations liées aux domaines d'expertise identifiés dans la section II.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

V-2 Veuillez quantifier les principales activités menées au cours des 5 dernières années (total) à l'aide des indicateurs ci-dessous:

- (i) R&D (nombre d'activités de recherche, citations dans des revues indexées, nombre de brevets) :
- (ii) Formation (nombre de stagiaires, nombre d'étudiants) :
- (iii) Conseil (nombre de consultations effectuées, nombre d'experts déployés, jours d'expertise) :
- (iv) Services rendus (nombre de bénéficiaires) :
- (v) Autres activités :

V-3 Veuillez énumérer les certificats (c'est-à-dire la certification de la qualité, etc.) que le centre a gagnés (respect des normes de qualité, environnement et performance)

.....
.....

V-4 Veuillez indiquer les prix locaux et internationaux que le centre a reçus en raison de ses réalisations. Pour chaque prix, inclure une brève description de la (les) raison (s) de l'attribution.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

VI. COOPERATION INTERNATIONALE

VI-1 Le centre dispose-t-il d'un service/division/département dédié à la coopération internationale?

Si oui, quel est le nombre d'employés ?

Si non, y a-t-il du personnel responsable de mettre en œuvre/suivre des projets en dehors du Maroc ?

VI-2 Quel est le budget total alloué à la coopération internationale par le centre?

VI-3 Le centre exerce-t-il des activités à l'extérieur du Maroc? Si oui, veuillez fournir l'information suivante:

(i) Liste des pays dans lesquels l'établissement a des activités
.....
.....

(ii) Nombre d'accords de partenariat signés avec des partenaires internationaux
.....
.....
.....

VI-4 Veuillez énumérer et décrire les projets/programmes mis en œuvre en coopération avec les organisations internationales partenaires (jusqu'à 5).
.....
.....
.....

VI-5 Veuillez décrire les cinq principales réalisations de l'établissement liées aux domaines d'expertise identifiés dans la section II à l'extérieur du Maroc.
.....
.....
.....

VI-6 Veuillez fournir un exemple de modèle de mise en œuvre détaillé que le centre a mis au point pour entreprendre des projets avec des partenaires internationaux. Le

résultat du projet devrait être mis en évidence.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci pour votre précieuse collaboration

ANNEXE 3 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES CENTRES DE RESSOURCES

Critère 1 : Capacités institutionnelles et organisationnelles

- L'objectif de ce critère est de mesurer la gouvernance du centre à savoir :
- La qualité de l'organisation et de l'administration avec des attributions clairement définies du personnel administratif et technique et un système de gouvernance assurant un programme efficace de consultation avec toutes les parties concernées.
- La capacité de recherche à travers notamment la qualité de la politique et des processus de recherche et de formation.
- Le renforcement de la culture d'excellence du centre.

Ci-dessous les questions afférentes à ce critère :

- Quel est le statut de l'organisation ?
- Le centre emploie-t-il combien de salariés ?
- Quelles sont les différentes fonctions occupées (personnel administratif et de support aux fonctions du centre, personnel de production, personnel chargé de la recherche (experts techniques, chercheurs, etc.) ?
- Quelles sont les sources de financement de l'établissement ?
- Quelle est l'importance du recours au conseil (nombre de consultations effectuées, nombre d'experts déployés, nombre de jours d'expertise) ?
- Veuillez énumérer les certificats que le centre a obtenus (respect des normes de qualité, environnement et performance).
- Veuillez indiquer les prix locaux et internationaux que le centre a gagnés et, pour chaque prix, inclure une brève description de la (les) raison(s) de l'attribution de ces prix ?
- Le centre dispose-t-il d'un service/division/département dédié à la coopération internationale ?

Indications pour la notation

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Forte, très importante
Signification	Centre ne disposant pas de nombreux cadres et de techniciens capables de mener et diriger des activités liées au domaine d'expertise.	Centre ayant des cadres et des scientifiques capables de mener et diriger des activités liées au domaine d'expertise.	Centre ayant des cadres et des scientifiques de haut niveau et une structure dédiée à la coopération.

Critère 2 : Alignement stratégique avec la vision « 1440H (202) » de la BID

Le document Vision 1440H (2020) de la BID identifie la mission de la banque comme étant « de promouvoir le développement, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires suivants : réduction de la pauvreté, amélioration de la santé, promotion de l'éducation, amélioration de la gouvernance et de la prospérité de la population.

Ce critère analyse notamment l'alignement des missions des centres concernés avec les domaines identifiés par la vision de la BID. Ci-dessous les questions afférentes à ce critère :
Quelle est la mission du centre ?

Veuillez décrire les principales activités que le centre entreprend en relation avec le (les) domaine(s) d'expertise.

Indications pour la notation

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Forte, très importante
Signification	Les missions du centre ne concordent pas avec les domaines prioritaires déclinés par la vision stratégique 1440H.	Il existe un parfait alignement entre les missions du centre et les domaines prioritaires de la vision stratégique, mais le centre ne joue pas un rôle dynamique en matière d'innovation dans le système où il se trouve.	Le centre joue un rôle dynamique dans le système d'innovation où il se trouve et participe à la mise en œuvre de la vision stratégique.

Critère 3 : Expertise et savoir-faire mature

Ce critère vise à évaluer le savoir-faire du centre et la prise en compte optimale des possibilités d'export de ce savoir-faire vers d'autres pays.

- Veuillez décrire les domaines d'expertise pour chacun des secteurs dans lesquels le centre est impliqué.
- Veuillez décrire les cinq principales réalisations liées aux domaines d'expertise.
- Veuillez quantifier les principales activités menées au cours des 5 dernières années (nombre d'activités de recherche, citations dans des revues reconnues, nombre de brevets).
- Veuillez énumérer les certificats obtenus (respect des normes de qualité,

ANNEXE 3 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES CENTRES DE RESSOURCES

- environnement et performance).
- Veuillez indiquer les prix locaux et internationaux que le centre a reçus.

Indications pour la notation

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Forte, très importante
Signification	Centre en phase de démarrage ayant peu d'opportunités de développement à court terme.	Centre couvrant un ou plusieurs domaines d'expertise et disposant d'un savoir-faire important et de perspectives de développement.	Centre ayant une expertise et un savoir-faire mature, avéré et reconnu.

Critère 4 : Conventions de coopération existantes (Sud-Sud)

Ce critère mesure l'importance des expériences précédentes d'export du savoir et la volonté du centre de répercuter l'expertise développée à d'autres pays du Sud. Ce critère qualitatif permet d'analyser les expériences précédentes de coopération et de partenariat avec d'autres pays du Sud. Ci-dessous les questions afférentes à ce critère :

- Le centre exerce-t-il des activités à l'extérieur du Maroc ?
- Combien d'accords de partenariat a-t-il signés avec des partenaires internationaux ?
- Veuillez énumérer et décrire les projets/programmes mis en œuvre en coopération avec des organisations internationales partenaires.
- Veuillez décrire les cinq principales réalisations du centre dans ses domaines d'expertise à l'extérieur du Maroc.
- Veuillez fournir un exemple de modèle de mise en œuvre détaillé que le centre a mis au point pour entreprendre des projets avec des partenaires internationaux.

Indications pour la notation

Note	1	2	3
Utilisation	Faible	Moyenne	Forte, très importante
Signification	Absence de conventions de coopération et de partenariat. Absence d'expérience à l'export dans le domaine d'activité spécifique.	Nombre limité de conventions de coopération. Expérience à l'export limitée dans le domaine d'activité spécifique.	Nombre important de conventions de coopération et de partenariats. Expérience à l'export avérée dans le domaine d'activité spécifique.



PO Box 5925 - Jeddah 21432
Arabie Saoudite
www.isdb.org



Avenue des forces Royales,
Rabat-Maroc
Tel : 00212 5 37 57 35 76
Fax : 00212 5 37 57 35 98
<http://www.amci.ma/>